

**Évaluation du programme de soutien  
financier et technique aux municipalités et  
aux MRC pour l'élaboration ou la mise à jour  
d'une politique familiale municipale**

---

## **Chargée de projet au ministère de la Famille et des Aînés**

Johanne Delisle, Direction de l'évaluation et de la statistique  
Planification, élaboration du cadre d'évaluation, suivi du projet et validation du rapport

## **Chargés de projet chez SOM**

M. Gilles Therrien, président, responsable de la gestion du projet.  
M<sup>me</sup> Esther Samson, responsable de la réalisation des groupes de discussion et entrevues téléphoniques, responsable de la rédaction du rapport.

## **Collaboration**

Paul Marchand, Direction de l'évaluation et de la statistique  
Préparation des listes et des données statistiques sur les municipalités et MRC du Québec

## **Comité conseil de l'évaluation**

Baillargeon, Donald, Conseil Famille Enfance  
Bélisle, Lorraine, MFA – ASF  
Bonamy, Annette, MFA – ASF  
Drolet, Maryse, CRÉ de Chaudière Appalaches  
Dumas, Lucie, MFA - DDPAI  
Lajoie, Christine, MFA – DRDP  
Latendresse Marc, ville de Sherbrooke  
Lizée, Jacques, Carrefour action municipale et Famille (CAMF)  
Ouellet Benoît, ville de Rivière-du-loup  
Paquet, André, ville de Drummondville  
Pépin, Nancy, MRC de Nicolet-Yamaska

Le comité conseil de l'évaluation a contribué à la validation du cadre d'évaluation, des outils de collectes de données et du rapport préliminaire.

Un merci sincère à tous ceux et celles qui ont contribué au succès de l'évaluation, que ce soit lors des diverses consultations et collectes de données ou grâce au soutien accordé aux différentes phases des travaux.

# Table des matières

---

## Contexte et objectifs de l'étude

## Partie I – Volet qualitatif

### Méthodologie de la partie I

### Faits saillants de la partie I

**Chapitre 1.1** Mise en contexte des politiques familiales et du programme du ministère de la Famille et des Aînés au sein des municipalités et des MRC rencontrées.

**Chapitre 1.2** L'expérience et la perception des participants au regard du programme du ministère de la Famille et des Aînés

- Les balises fournies par le programme pour encadrer la démarche
- Le soutien offert par le Ministère

**Chapitre 1.3** La démarche d'élaboration d'une politique familiale

- Les facteurs influençant l'élaboration d'une politique familiale municipale
- Les retombées observées et la pertinence de la démarche

**Chapitre 1.4** Propositions et attentes

### Conclusion de la partie I

### Annexes de la partie I

1.1 Questionnaire de recrutement

1.2 Guide de discussion / Guide d'entrevue

## Partie II – Volet quantitatif – Les municipalités et les MRC qui ont participé au programme

### Méthodologie sommaire de la partie II

### Faits saillants de la partie II

### Profil des municipalités et des MRC

---

# Table des matières - Suite

---

## Chapitre 2.1 : La visibilité du programme

- Les moyens pour connaître le programme
- Le document *Implantation et mise à jour d'une politique familiale municipale*
- Le document *La municipalité : un lieu de qualité pour les familles*

## Chapitre 2.2 : Le soutien offert par le Ministère

- La demande de subvention
- L'accompagnement et le soutien technique
- Le soutien financier
- Le délai accordé

## Chapitre 2.3 : La réalisation de la démarche

- La consultation de la population
- Le comité famille

## Chapitre 2.4 : Les facteurs influençant l'élaboration d'une politique familiale municipale et les retombées observées

## Chapitre 2.5 : Aide souhaitée, autres commentaires et suggestions

## Conclusions de la partie II

## Annexes de la partie II

- 2.1. Méthodologie détaillée
- 2.2. Questionnaire
- 2.3. Autres suggestions et commentaires individuels

# Table des matières - Suite

---

**Partie III – Volet quantitatif – Les municipalités et les MRC qui n’ont pas participé au programme**

**Méthodologie sommaire de la partie III**

**Faits saillants de la partie III**

**Profil des répondants**

**Chapitre 3.1 : La notoriété du programme**

**Chapitre 3.2 : L’intérêt pour le programme**

**Chapitre 3.3 : Les éléments influençant la décision d’élaborer une politique familiale**

**Chapitre 3.4 : Les moyens de diffusion du programme**

**Chapitre 3.5 : L’engagement des MRC et des conférences régionales des élus**

**Conclusions de la partie III**

**Annexes de la partie III**

3.1. Méthodologie détaillée

3.2. Questionnaire

## **Contexte et objectifs de l'étude**

---

# Contexte et objectifs de l'étude

---

## Contexte et objectifs

- Le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) a élaboré en 2002, dans le cadre du *Plan concerté pour les familles du Québec*, le programme de soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale municipale (PFM).
- Le programme, qui devait se terminer en mars 2006, a été reconduit pour une année supplémentaire afin de finir d'exécuter les projets en cours et de dresser un bilan de l'opération. Puis, une deuxième année de reconduction a été autorisée pour permettre l'évaluation du programme.
- C'est dans ce contexte que la Direction de l'évaluation et de la statistique du MFA a élaboré un cadre d'évaluation et a mandaté SOM pour réaliser auprès des municipalités et MRC ayant adhéré au programme des activités visant à documenter leurs satisfaction, besoins et attentes par rapport au programme ainsi que sa pertinence et ses retombées.
- Le Ministère s'intéresse également aux raisons qui expliquent la non-adhésion au programme. En effet, bien que la plupart des grandes municipalités se soient déjà engagées dans le développement de PFM, permettant ainsi à approximativement 80 % de la population québécoise d'en bénéficier, une majorité de municipalités, pour la plupart de petite taille, ne sont pas inscrites au programme.
- L'étude comporte à la fois un volet quantitatif et un volet qualitatif. Une partie du volet quantitatif est menée auprès des municipalités et des MRC ayant adhéré au programme et auprès des municipalités faisant partie de ces MRC. Une autre partie du volet quantitatif est réalisée auprès des municipalités et des MRC n'ayant pas adhéré au programme. Pour sa part, le volet qualitatif a été mené uniquement auprès des municipalités et des MRC ayant adhéré au programme (y compris les municipalités faisant partie de ces MRC).

# **PARTIE I – Volet qualitatif**

---



## **Méthodologie de la partie I**

---

# Méthodologie

---

## Objectif

- L'objectif de cette section est de présenter les renseignements techniques sur le déroulement des groupes de discussion et des entrevues individuelles réalisés dans le cadre de cette évaluation. Pour ce faire, nous expliquons la méthodologie utilisée et nous en présentons les différentes étapes, de façon à bien préciser les limites de l'étude et la portée des résultats.

## Description des groupes

- Au total, 7 groupes de discussion et 16 entrevues individuelles (téléphoniques) ont eu lieu avec les personnes ayant participé à la démarche d'élaboration de la politique familiale de leur municipalité ou MRC. Les groupes ont été répartis de la façon suivante :
  - Groupe 1 : municipalités de grande taille (population de plus de 50 000) / rencontré à Trois-Rivières
  - Groupe 2 : municipalités de petite taille (population de moins de 5000) / rencontré à Trois-Rivières
  - Groupe 3 : municipalités de petite taille (population de moins de 5000) / rencontré à Sherbrooke
  - Groupe 4 : MRC / rencontré à Québec
  - Groupe 5 : municipalités de petite taille (population de moins de 5000) rencontré à Québec
  - Groupe 6 : municipalités de taille moyenne (population de 5000 à 50 000) / rencontré à Laval
  - Groupe 7 : MRC / rencontré à Montréal
- Une description détaillée de la composition des groupes et de la répartition des entrevues individuelles est présentée aux pages suivantes.

## Recrutement

- Le recrutement a été fait à partir d'une liste des municipalités et des MRC inscrites au programme fournie par la responsable du projet d'évaluation au MFA. Le recrutement s'est fait à l'aide d'un questionnaire (voir l'annexe « Questionnaire de recrutement ») permettant d'examiner de façon précise les caractéristiques des participants.
- Une compensation de 75 \$ était offerte aux participants des groupes de discussion.
- Une confirmation écrite était expédiée à chaque personne recrutée. De plus, à titre de rappel, chaque personne recrutée pour les groupes de discussion a été jointe par téléphone deux jours avant la rencontre.

# Méthodologie - Suite

## Description détaillée des groupes

	Groupe 1 2007-10-09 13 h 30	Groupe 2 2007-10-09 19 h	Groupe 3 2007-10-10 19 h	Groupe 4 2007-10-22 13 h	Groupe 5 2007-10-16 19 h	Groupe 6 2007-10-17 19 h	Groupe 7 2007-10-18 13 h 30	Entrevues individuelles	Ensemble
Ville	T.-Riv.	T.-Riv.	Sherb.	Qc	Qc	Laval	Mtl	-	-
Nombre de participants	5	7	7	4	7	7	5	16	58
<b>TYPE</b>									
▪ Mun. autonome	5	3	4	--	5	7	-	7	31
▪ Mun. participante - PFM de la MRC	-	4	3	--	2	-	-	8	17
▪ MRC	-	-	-	4	-	-	5*	1	10
<b>TAILLE (population)</b>									
▪ Moins de 5000	-	6	5	NAP	6	-	NAP	11	28
▪ De 5000 à 50 000	-	1	2		1	7		4	15
▪ Plus de 50 000	5	-	-			-		-	5
<b>TYPE DE PARTICIPANT</b>									
▪ Élu	-	4	5	-	4	3	2	7	25
▪ Personnel administratif	5	3	2	3	2	4	1	9	29
▪ Consultant / organisme externe	-	-	-	1	1	-	2	-	4

\*NOTE : Les cinq participants de ce groupe viennent de quatre MRC différentes.

## Méthodologie - Suite

### Description détaillée des groupes - Suite

	Groupe 1 2007-10-09 13 h 30	Groupe 2 2007-10-09 19 h	Groupe 3 2007-10-10 19 h	Groupe 4 2007-10-22 13 h	Groupe 5 2007-10-16 19 h	Groupe 6 2007-10-17 19 h	Groupe 7 2007-10-18 13 h 30	Entrevues individuelles	Ensemble
Nombre de participants	5	7	7	4	7	7	5	16	58
<b>RÉGION</b>									
Bas-Saint-Laurent	-	-	-	-	2	-	-	-	2
Saguenay	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Québec	1	-	-	1	3	-	-	-	5
Mauricie	1	4	-	-	-	-	2	-	7
Estrie	-	-	6	-	-	-	1	-	7
Abitibi	-	-	-	-	-	-	-	2	2
Côte-Nord	-	-	-	-	-	-	-	3	3
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Chaudière-Appalaches	1	-	-	2	2	-	-	6	11
Lanaudière	-	1	-	-	-	1	-	-	2
Laurentides	1	1	-	-	-	3	-	-	5
Montérégie	1	-	-	-	-	3	2	-	6
Centre-du-Québec	-	1	1	-	-	-	-	4	6

## Animation

- Animation semi-dirigée selon un guide de discussion et un guide d'entrevue élaborés par la chargée de projet pour l'évaluation du programme du MFA et par SOM (voir les guides à l'annexe « Guide de discussion / Guide d'entrevue »).
- L'animation des groupes et la réalisation des entrevues individuelles ont été confiées à une professionnelle qualifiée ayant reçu la formation et l'entraînement appropriés. Dans chaque groupe, un retour sur la discussion avec les observateurs du MFA a permis de poser quelques questions sur des aspects non prévus par le guide ou d'approfondir certains des thèmes abordés.
- À la suite de la rencontre avec le premier groupe, deux ajouts significatifs ont été faits au guide de discussion :
  - le rôle de soutien des MRC à l'endroit des municipalités de leur territoire relativement à la politique familiale;
  - les stratégies pour amener les petites municipalités à adhérer au programme.

## Installations

- Les groupes de discussion de Montréal et de Québec ont été tenus dans les salles de groupe de SOM. Les rencontres de Trois-Rivières et de Laval ont été tenues dans des suites d'hôtels munies d'un système vidéo en circuit fermé. Le groupe de Sherbrooke a été rencontré dans les installations spécialisées de la firme Praxis.

## Limites de l'étude

- Les groupes de discussion visaient à approfondir certains aspects du programme sur la base des propos tenus par les participants et à bonifier le questionnaire autoadministré adressé à l'ensemble des municipalités et MRC inscrites au programme. On ne peut généraliser ces résultats à toute la population, vu le nombre restreint de participants et leur sélection non aléatoire, au sens statistique.

## **Faits saillants de la partie I**

---

# Faits saillants

## Contexte des politiques familiales au sein des municipalités et MRC

### Les municipalités ayant adhéré au programme de façon autonome

- Toutes les municipalités de plus de 5000 habitants (sauf une) ayant participé aux groupes de discussion et ayant adhéré au programme ont déjà adopté leur politique familiale municipale (PFM); dans certains cas, elles en sont à une deuxième ou troisième PFM.
- Parmi les municipalités de moins de 5000 habitants, plusieurs en sont encore à l'étape de l'élaboration. Dans presque tous les cas, il s'agit d'une première PFM.

### Les MRC ayant adhéré au programme

- Parmi les huit MRC consultées, certaines ont déjà déposé leur politique familiale, alors que d'autres en sont à l'étape de l'élaboration.
- Quelques MRC confient l'élaboration de la politique familiale à un organisme du milieu.
- Certaines MRC sollicitent la participation des municipalités de leur territoire très tôt dans l'élaboration de leur politique familiale, alors que d'autres les intègrent plus tardivement dans le processus.

### Les municipalités faisant partie des MRC ayant adhéré au programme

- La plupart des participants viennent de MRC où la politique familiale a déjà été déposée. On observe différentes interprétations de ce qu'est une politique familiale chez les participants de ces municipalités. De plus, certains connaissent mal ou peu le programme du MFA.

## L'expérience et la perception des participants au regard du programme du MFA

### Les balises fournies par le programme pour encadrer la démarche

- On trouve un responsable des questions familiales (RQF) dans toutes les municipalités et dans la plupart des MRC rencontrées ou interrogées. La pertinence de ce poste ne fait pas de doute. Le fait que ce soit un élu qui l'occupe semble également faire consensus.
- Certaines activités entourant l'étape de la réflexion préalable sont réalisées, à divers degrés selon les municipalités ou les MRC. L'analyse de données démographiques, la consultation des familles sur leurs besoins et attentes par des sondages, de même que les consultations d'organismes du milieu, sont les principales activités mentionnées. Plusieurs jugent l'étape de la réflexion préalable essentielle à l'élaboration de la politique familiale.
- Le comité famille (ou autre appellation) est une structure bien présente au sein des municipalités ayant adhéré au programme ainsi que dans les MRC. Composé généralement d'un élu (le RQF), d'un membre de l'administration municipale, de représentants d'organismes du milieu et de citoyens, le comité a pour rôle de travailler à l'élaboration de la politique familiale. Le degré de participation du comité à cette tâche est variable, de même qu'au suivi du plan d'action. On trouve plus rarement un comité famille au sein des municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme.

### Le soutien offert par le Ministère

- La **demande de subvention** n'a pas posé de problème à ceux qui ont eu à la remplir. On estime que les formulaires sont clairs.
- Le **soutien financier** offert par le Ministère est très apprécié, on le juge souvent essentiel à l'existence des PFM. La proportion des dépenses admissibles (50 %) à la subvention est bien acceptée. On juge souvent important que la municipalité ou la MRC s'implique financièrement.

## Faits saillants - Suite

- Les services du **Carrefour action municipale et famille** (CAMF) sont généralement très appréciés, quoique certains pensent que l'expertise de l'organisme dans l'élaboration d'une politique familiale au sein d'une MRC présente quelques lacunes.

### La démarche d'élaboration d'une politique familiale

#### Les facteurs influents

- Les principales **sources de motivation** à la base de l'élaboration des politiques familiales sont l'existence du programme du MFA, la volonté d'attirer de nouvelles familles sur le territoire ou de garder celles qui y résident déjà et les fusions municipales. On cite également l'initiative d'un élu, d'un fonctionnaire municipal, d'un organisme ou d'un citoyen.
- Les **facteurs influents ou utiles** dans la démarche d'élaboration d'une PFM mentionnés par les participants sont la contribution de la municipalité ou de la MRC (principalement en affectant une personne-ressource à la démarche), l'appui du conseil municipal, une volonté politique et le fait d'avoir un comité famille engagé.
- Les **contraintes** ressenties sont diverses. On cite entre autres la difficulté de recruter et de réunir les bénévoles, l'essoufflement de ces derniers, le fait de ne pas avoir de statistiques démographiques à jour, l'indifférence du conseil municipal.

#### Les retombées observées

- Plusieurs participants notent un changement de vision au conseil municipal ou chez les gestionnaires de la municipalité : on est beaucoup plus conscient maintenant de la « dimension famille » et on en tient compte dans les décisions.
- La PFM a également un important effet de levier au sein de la municipalité : elle engendre plus de réseautage, plus de collaboration entre différents organismes.
- La réalisation de projets et d'actions concrètes, tels que l'aménagement de parcs ou l'organisation d'activités d'accueil pour les nouvelles familles, est également le fruit de la PFM dans certaines municipalités ou MRC.

#### La pertinence de la démarche

- La pertinence de mettre sur pied des politiques familiales ne fait aucun doute pour les participants, tant pour les retombées citées ci-dessus, qui n'auraient pu advenir sans PFM (ou seraient advenues beaucoup plus tard), que parce que les PFM permettent d'encadrer et de suivre les actions réalisées antérieurement pour le mieux-être des familles.
- Plusieurs s'inquiètent toutefois à l'idée que les politiques familiales ne s'actualisent pas si elles ne sont pas accompagnées d'un soutien financier pour l'étape du suivi du plan d'action.

### Propositions et attentes

#### Le rôle des MRC

- Les avis sont partagés quant au rôle des MRC auprès des municipalités de leur territoire au regard du programme. D'une part, certains jugent que les MRC n'ont pas à être engagées dans la démarche, qui peut être menée de façon autonome par les municipalités. D'autre part, on souligne qu'il peut être avantageux que la MRC prenne en charge l'élaboration d'une politique familiale territoriale, plus spécialement lorsque les municipalités de son territoire sont de petite taille, rapprochées géographiquement et similaires.
- Certains estiment que la MRC pourrait avoir un regard régional sur l'ensemble des PFM locales de son territoire, et qu'elle devrait soutenir ses municipalités dans le développement de PFM locales.

#### Les besoins de soutien exprimés

- Les participants ont été nombreux à exprimer la nécessité d'avoir un soutien financier leur permettant d'affecter une personne-ressource au suivi du plan d'action. On déplore que la subvention actuelle ne soutienne que l'étape de l'élaboration de la politique familiale.
- Le besoin de réseautage entre les responsables de la politique familiale est également important. On souhaiterait que le MFA organise des journées de conférences, de formation ou d'ateliers, sur une base régionale ou en réunissant des municipalités similaires.



## **Chapitre 1.1**

---

**Mise en contexte des politiques familiales et du programme du ministère de la Famille et des Aînés au sein des municipalités et des MRC rencontrées**

# Les municipalités ayant adhéré au programme de façon autonome

## Des contextes qui diffèrent selon la taille de la municipalité

Le contexte des politiques familiales municipales (PFM) au sein des municipalités qui ont adhéré au programme et qui ont participé aux groupes de discussion ou aux entrevues individuelles varie. Dans certains cas, on en est au tout début de l'élaboration de la politique, alors qu'ailleurs, on travaille à définir un second plan d'action triennal. De façon générale, on peut dire que les municipalités de plus grande taille sont plus « expérimentées » que les municipalités de plus petite taille au regard de la PFM. En effet, les municipalités de plus grande taille en sont souvent à une étape plus avancée de leur démarche. De plus, il est courant qu'elles n'en soient pas à leur première PFM. Ainsi, au sein des municipalités dont la population est supérieure à 5000 individus, on constate que :

- toutes ces municipalités (sauf une) avaient déjà adopté leur politique familiale municipale (PFM) au moment de l'étude;
- plusieurs municipalités ont engagé un consultant ou un chargé de projet afin qu'il travaille à l'élaboration de leur PFM;
- certaines municipalités avaient déjà adopté une PFM par le passé;
- le contexte des fusions municipales a poussé certaines municipalités qui avaient déjà adopté une PFM à en élaborer une nouvelle.

Le portrait diffère du côté des municipalités dont la population est inférieure à 5000 individus :

- Il y a à peu près autant de municipalités qui en sont à l'étape d'élaborer leur PFM qu'il y en a qui l'ont adoptée. Notons toutefois qu'il s'agit souvent de dépôts très récents (en 2007).
- Seules quelques-unes de ces municipalités ont embauché un consultant ou un chargé de projet pour travailler à l'élaboration de leur PFM. Les autres ont confié cette démarche au responsable des questions familiales ou à un membre du personnel administratif de la municipalité ou aux deux.
- Presque toutes ces municipalités en sont à leur première PFM.

# Les MRC ayant adhéré au programme

## Les MRC en sont rendues à des étapes différentes

Au moment de l'étude, sur les neuf MRC y participant, cinq en étaient à l'étape de l'élaboration de leur politique familiale, alors que les quatre autres l'avaient déjà déposée. Le moment du dépôt variait. Ainsi, l'une des MRC avait déposé sa politique au cours du mois de septembre 2007, alors que les trois autres l'avaient déposée de un à trois ans auparavant.

## Certaines MRC confient l'élaboration de leur politique familiale à un organisme local

La façon de procéder pour l'élaboration de la politique familiale diffère d'une MRC à l'autre. Ainsi, dans certains cas, la MRC a mandaté un organisme (centre local de développement, maison des familles, corporation de développement communautaire) pour qu'il prenne en charge l'élaboration de la politique. Quelques-uns de ces organismes mandataires ont alors affecté ou embauché une personne-ressource pour ce projet, pour une durée variant de 12 à 18 mois.

Dans un cas, l'organisme mandataire a plutôt choisi de confier l'élaboration de la politique à un comité, lequel disposait alors du montant de la subvention octroyée par le Ministère. Dans un autre cas, la MRC a elle-même embauché une personne-ressource afin qu'elle travaille à l'élaboration de la politique familiale. Ici encore, l'affectation était temporaire. Une autre MRC a donné la responsabilité de coordonner l'élaboration de la politique familiale à un membre déjà en place du personnel administratif de la MRC (l'adjointe au secrétaire-trésorier de la MRC).

## Le degré d'engagement des municipalités de la MRC dans l'élaboration de la politique varie

D'une MRC à l'autre, on observe des différences importantes au regard de l'engagement des municipalités de la MRC dans le processus d'élaboration de la politique familiale régionale et dans la définition des plans d'action en découlant :

- Certaines MRC suscitent l'engagement de leurs municipalités dès les premières étapes de l'élaboration de la politique familiale. Les responsables des questions familiales (RQF) font alors partie du « comité famille MRC1 » (ou d'une autre structure apparentée) et participent aux réflexions entourant la définition de la famille et les grandes orientations de la politique. Par la suite, les RQF travaillent à la conception d'un plan d'action propre à leur municipalité, mais toujours avec le soutien de la personne responsable de la politique familiale de la MRC.
- D'autres MRC vont aussi intégrer les municipalités dans l'élaboration de la politique familiale. Toutefois, cette intégration ne se fera pas en ce qui concerne les grandes orientations ou la définition de la famille. Il s'agira plutôt ici de faire participer les municipalités à une réflexion sur les besoins des familles et sur l'inventaire des services existant au sein de leur propre municipalité.
- Certaines MRC font intervenir les municipalités (par l'entremise des RQF) uniquement au moment de définir le plan d'action ou les actions qui leur sont propres relativement à la politique familiale. Dans ces cas, les municipalités ne sont pas engagées dans **l'élaboration** de la politique familiale (bien qu'on les ait parfois réunies pour leur présenter le projet de politique familiale de la MRC).

<sup>1</sup> Les notions de RQF et de comité famille sont reprises plus en détail dans le chapitre 2.

# Les municipalités faisant partie des MRC ayant adhéré au programme

---

## Des conceptions différentes

Certains participants venant de municipalités faisant partie de MRC ayant adhéré au programme ne semblent pas faire de distinction entre une PFM et un plan d'action. Dans certains cas, on ne sait pas si la MRC (dont ils font partie) a une politique familiale et encore moins si elle a bénéficié du programme du Ministère.

Notons par ailleurs que cette méconnaissance n'est pas le lot de tous les participants venant de municipalités faisant partie de MRC ayant adhéré au programme. En effet, d'autres participants savent très bien qu'il existe une politique familiale au niveau de leur MRC et qu'au sein de leur municipalité, ils travaillent plutôt à la mise en œuvre de plans d'action en découlant.

## La plupart des participants viennent de MRC où la politique familiale est déposée

En dépit des différences d'interprétation observées lors des groupes de discussion et des entrevues individuelles, nous sommes tout de même en mesure de dresser un tableau sommaire du contexte des politiques familiales au sein de ces municipalités. Cela est rendu possible par le recoupement de certaines informations recueillies tant auprès des participants venant des municipalités que chez ceux venant des MRC :

- Les 17 participants de cette catégorie font partie de 8 MRC différentes. Au moment de l'étude, la plupart de ces MRC avaient déposé leur politique familiale. Les autres en étaient à l'étape de l'élaboration.
- La plupart des participants venant de MRC où la politique familiale a été déposée en sont à définir ou à mettre en œuvre un plan d'action propre à leur municipalité et qui répond aux orientations et aux objectifs de la politique familiale de leur MRC.
- Les participants connaissant très mal tout ce qui touche à la politique familiale et au programme du Ministère viennent de MRC n'ayant pas demandé la participation des municipalités à l'étape de l'élaboration de la politique familiale. Il faut rappeler que le programme ne fournit pas de balises précises à cet effet.

## Chapitre 1.2

---

### **L'expérience et la perception des participants au regard du programme du ministère de la Famille et des Aînés**

- Les balises fournies par le programme pour encadrer la démarche
- Le soutien offert par le Ministère

## **Les balises fournies par le programme pour encadrer la démarche**

---

# Le poste de responsable des questions familiales

---

## Un élément incontournable de la politique familiale municipale

- Le poste de responsable des questions familiales au sein des municipalités et des MRC est un élément de base de la structure de la politique familiale. En effet, on trouve un RQF dans toutes les municipalités et dans la plupart des MRC rencontrées ou interrogées dans le cadre de l'étude.

## Un rôle qui varie selon les municipalités

- Concrètement, le rôle du RQF varie d'une municipalité et d'une MRC à l'autre. Ainsi, dans certains cas, le RQF est étroitement engagé dans l'élaboration de la PFM, participant activement à la définition de ses grandes orientations et à la rédaction de son contenu. Dans d'autres cas, ces tâches relèvent plutôt de la personne qui coordonne le projet de la PFM, un fonctionnaire de la municipalité ou encore un consultant embauché. La création du comité famille revient souvent au RQF.

## On reconnaît la pertinence du poste et l'importance que ce poste soit confié à un élu

- Dans tous les cas, le RQF est un élu : conseiller municipal la plupart du temps, mais aussi maire ou mairesse dans certains cas. L'avantage principal, qui ressort très clairement des propos entendus, au fait de nommer le RQF parmi les élus est qu'il siège au conseil municipal. Sa présence permet d'y faire entendre les demandes du comité famille (dont il est membre), mais aussi de s'assurer que l'ensemble des décisions prises par le conseil municipal respecte la PFM, ou tout au moins ne va pas à son encontre. Le RQF garde le « penser et agir famille » vivant au sein de sa municipalité.
- Un participant a mentionné quelques cas de municipalités faisant partie de sa MRC où le RQF n'était pas un élu. Cette situation existe donc, mais demeure plutôt marginale puisqu'elle n'a pas été rencontrée au sein des groupes ni lors des entrevues individuelles.
- Bien que tous soient d'avis qu'il est très avantageux que le RQF soit un élu, quelques-uns y voient tout de même un désavantage important. Ainsi, les élections municipales, avec les possibles changements de conseillers municipaux qu'elles entraînent, fragilisent le travail accompli et l'expertise acquise par les RQF. On peut se retrouver du jour au lendemain avec un nouveau RQF avec lequel tout est à recommencer ou presque.

## Un responsable administratif pour appuyer le RQF

- Certains jugent qu'il est important qu'un membre du personnel administratif travaille à la PFM avec le RQF. On estime entre autres que cela assure une certaine continuité de l'expertise de la PFM au sein de la municipalité.

*« Il faut que le RQF soit un élu. »  
« Il n'y a pas d'autres façons de faire. »*

*« Le RQF est le gardien de la PFM. »*

*« Ça prend un porteur politique de la cause et un porteur administratif. »*

# La réflexion préalable

---

## Les municipalités autonomes et les MRC

### Diverses activités sont réalisées

- Les municipalités ayant adhéré au programme de façon autonome et les MRC procèdent à diverses activités visant à connaître le profil de la population de leur territoire et les besoins des familles, et à dresser l'inventaire des services déjà offerts. Le type et le nombre d'activités réalisées à ce titre par la municipalité ou par la MRC sont très variables.
- La consultation des données statistiques, comme celles du recensement, est courante. On consulte aussi d'autres données provenant d'organismes locaux, comme celles du CLSC, ou encore des données internes. Les besoins des familles (ou de la population générale) sont sondés la plupart du temps au moyen de questionnaires postaux, mais aussi en s'adressant aux responsables d'organismes voués à la famille. Ces derniers sont consultés également en ce qui a trait à l'inventaire des services déjà offerts, de même que le sont, dans certains cas, les directeurs de service de la municipalité.

### Une étape jugée essentielle

- Généralement, on estime que l'étape de la réflexion préalable est très utile dans le processus d'élaboration de la PFM. On juge que les données et les informations recueillies servent d'assises pour définir les orientations, objectifs et actions de la PFM.

*« Le sondage auprès des familles a été hyper précieux... Cela a donné un portrait clair, clair, clair des choses à développer; c'était très facile après ça de travailler sur nos orientations. »*



## La réflexion préalable - Suite

---

### Des difficultés sont parfois éprouvées

- Si, en général, l'étape de la réflexion préalable se déroule bien au dire des participants, elle pose aussi parfois quelques problèmes. Le manque de données statistiques récentes a été souligné à quelques reprises (certains ont dû travailler avec les données du recensement de 2001).
- Les municipalités de grande taille rencontrées ont en outre mentionné la difficulté de faire une analyse juste des données démographiques. On préfère dans certains cas confier cette analyse à un consultant ou à un agent de projet embauché pour la PFM.
- Par ailleurs, on est parfois déçu du faible taux de réponse obtenu au sondage postal adressé aux familles.

*« Notre préoccupation était d'établir quelque chose de vrai, mais (avec les données de 2001) ce n'était pas tout à fait ça. »*

### Les municipalités faisant partie d'une MRC ayant adhéré au programme

#### L'étape de réflexion préalable est parfois réalisée

- On observe que seules quelques municipalités faisant partie d'une MRC ayant adhéré au programme participent à la définition des éléments de réflexion préalables.
- Ainsi, quelques municipalités ayant participé à l'élaboration de la politique familiale de leur MRC ont été amenées à dresser un portrait de leur population et à faire l'inventaire des services offerts. Ces renseignements servent à nourrir la réflexion commune pour une politique familiale sur le territoire de la MRC ainsi qu'à définir le plan d'action local.

#### Mais certaines municipalités n'en ont pas réalisé

- Par ailleurs, d'autres municipalités de ce type n'ont pas participé à la réalisation d'une réflexion préalable, d'une consultation de données, d'un sondage ou d'un inventaire des services offerts. Leur engagement dans la politique familiale survient seulement au moment de la définition d'actions, soit plus tard dans le processus.

# Le comité famille

---

## Les municipalités autonomes et les MRC

### **Le comité famille est omniprésent et jugé très important**

- Toutes les municipalités ayant adhéré au programme d'elles-mêmes et les MRC rencontrées ou interrogées ont un comité famille, bien que, dans certains cas, il soit connu sous un autre vocable. La plupart du temps, ce comité a été créé dès le début de l'élaboration de la politique familiale. Par contre, il arrive aussi que les municipalités ou MRC décident de confier la tâche d'élaborer la politique familiale à une structure déjà existante, telle que la commission permanente de la famille ou encore le comité consultatif des loisirs. C'est le cas de certaines municipalités de plus grande taille et d'une MRC. Notons par ailleurs que les participants des MRC précisent que les comités famille ne sont pas présents dans toutes les municipalités de leur MRC.
- Par ailleurs, aucun participant venant de ces municipalités ou MRC n'a remis en question la pertinence du comité famille. On juge au contraire qu'il est très important dans le processus d'élaboration de la politique familiale.

### **On insiste sur l'importance d'y retrouver des élus et des fonctionnaires**

- La composition du comité famille est variable, mais on y trouve généralement le RQF, un membre du personnel administratif de la municipalité ou de la MRC, un ou des parents citoyens, ainsi que des représentants de divers organismes du territoire. Certains participants ont souligné l'importance qu'il y ait au sein du comité famille un fonctionnaire, donc un employé permanent pour assurer le suivi de la PFM dans le temps. En fait, après discussion, les participants d'un groupe sont unanimes pour dire que l'on doit retrouver à la fois un élu et un membre du personnel administratif de la municipalité au sein du comité famille.

*« Le plus important, c'est d'avoir toujours un fonctionnaire autour de la table. »*

*« L'important, c'est qu'il y ait un élu dans chaque comité famille. »*

## Le comité famille - Suite

---

### Les organismes du milieu en font généralement partie

- Les principaux organismes mentionnés comme faisant partie des comités famille sont :
  - les commissions scolaires ou les écoles;
  - les CLSC;
  - les maisons de la famille;
  - les maisons des jeunes;
  - divers regroupements des aînés;
  - les services d'incendie;
  - les CPE.
  
- Il est intéressant de mentionner toutefois que certaines municipalités (de toute taille) ainsi que certaines MRC ont fait le choix de ne pas faire intervenir de représentants d'organismes au sein du comité famille, ni même, dans certains cas, de parents citoyens. Les motivations de ces choix varient. Dans le cas de certaines municipalités de grande taille et de MRC, on privilégie un comité restreint composé de personnel administratif et d'élus seulement. Les organismes du milieu sont consultés dans le cadre de l'élaboration de la politique familiale, mais de façon ponctuelle. À ce propos, une participante ajoute qu'il peut devenir très complexe pour une municipalité de grande taille de choisir lesquels, parmi les nombreux organismes présents, devraient faire partie du comité famille. Pour faire un choix équitable, il aurait fallu, selon elle, entreprendre des procédures complexes, d'où la décision de ne les consulter qu'au besoin.
  
- Par ailleurs, le choix de quelques municipalités de petite taille de ne pas inclure de représentants d'organismes au sein du comité famille repose en partie sur le fait qu'il existe relativement peu d'organismes, que ce sont souvent les mêmes personnes qui sont sollicitées et qu'elles font déjà partie d'autres comités. Outre le fait qu'on veuille parfois apporter des idées neuves au sein du comité famille, on estime que les représentants d'organismes sont plus susceptibles de « s'essouffler » que les citoyens.

*« Qui choisit-tu quand tu as plusieurs établissements scolaires, plusieurs CPE, plusieurs organismes? »*

## Le comité famille - Suite

---

### **On lui donne le mandat de travailler à l'élaboration de la PFM et, dans certains cas, de faire le suivi du plan d'action**

- Dans tous les cas, le rôle du comité famille est de travailler à l'élaboration de la politique familiale, bien que, on s'y attendra, cette notion de « travailler » diffère d'une municipalité ou d'une MRC à une autre. En effet, le comité famille peut avoir un rôle plutôt consultatif (c'est alors la personne responsable de la PFM qui fera le gros du travail d'élaboration de la PFM), comme il peut avoir un rôle très actif allant jusqu'à la rédaction et à la conception graphique du document.
- Par ailleurs, dans certains cas, le comité famille jouera aussi un rôle dans le suivi du plan d'action.

### **Les avis sont partagés en ce qui concerne la facilité de créer un comité famille**

- Les expériences sont variées en ce qui a trait à la création d'un comité famille, et c'est sans doute ce qui explique les opinions divergentes quant à la facilité d'en former un. Ainsi, bien que dans la plupart des cas, on estime qu'il a été facile d'amener les gens à s'impliquer au sein du comité, certains n'ont pas vécu la même expérience. La difficulté ne réside pas vraiment chez les organismes, lesquels sont sollicités la plupart du temps un à un et répondent favorablement à l'appel. La difficulté se situe plutôt dans la participation de citoyens bénévoles : on se heurte parfois à un manque d'intérêt évident ou à une faible disponibilité. Les personnes intéressées sont des parents qui, par conséquent, ne peuvent pas toujours se libérer aisément le soir pour des rencontres. À cet effet, on suggère, lors d'une discussion de groupe, de prévoir une allocation pour le gardiennage afin que certains parents puissent s'y rendre.

*« Au début, beaucoup de bénévoles étaient enthousiastes à embarquer... À la fin, ceux qui restent, ce sont ceux qui sont payés. Le processus est lourd pour des bénévoles. »*

## Les municipalités faisant partie d'une MRC ayant adhéré au programme

### **Les comités famille sont plutôt rares**

- Au sein des municipalités faisant partie de MRC ayant adhéré au programme que nous avons rencontrées ou interrogées, les comités famille sont rares. Dans la plupart des cas, il n'y a, en fait, pas de comité famille. On y trouve quelquefois un comité déjà existant, par exemple un comité des loisirs, auquel se joint le RQF et qui intègre dès lors la mise en œuvre d'actions famille à ses activités.
- Notons que dans certains cas, les participants ont mentionné qu'ils envisageaient de créer un comité famille. D'autres encore ont tenté d'en créer un, mais sans succès, ou encore celui-ci a avorté prématurément, se heurtant dans ces cas aussi au manque d'intérêt des citoyens ou à leur non-disponibilité.

*« Le comité famille que j'avais formé a tombé après quelques mois. »*

# Les partenariats

---

## **Les partenaires s'impliquent au sein des comités famille**

- Dans la plupart des cas, les partenaires avec lesquels on fait affaire dans le cadre de la politique familiale sont ceux faisant partie du comité famille. Quelques participants expliquent toutefois qu'il leur arrive de faire appel à d'autres partenaires. On les consulte alors de façon ponctuelle selon l'étape où on en est rendu dans l'élaboration de la politique familiale. On cite ici les corps policiers ou les services d'incendie, par exemple.

## **Où s'impliquent lors de consultations**

- Notons aussi que dans quelques municipalités (de moyenne ou grande taille), les partenaires sont exclusivement extérieurs au comité famille. Ils sont toutefois consultés dans le cadre de l'élaboration de la PFM. On évoque ici des partenaires du secteur scolaire, de la santé ou des organismes communautaires.
- Par ailleurs, on note que dans les municipalités qui font partie d'une MRC ayant adhéré au programme, les partenariats, moins fréquents, sont surtout liés à la réalisation de projets relatifs au plan d'action.
- La réponse des partenaires est généralement favorable. On n'éprouve pas de difficulté à les amener à coopérer.

# Les consultations\* sur le projet de politique

---

## Une activité qui n'est pas toujours réalisée

- Comme nous l'avons vu précédemment, les municipalités ou les MRC procèdent parfois à des consultations à l'étape de la réflexion préalable, la plupart du temps dans le but de définir les besoins des familles. Nous nous attachons ici à un autre type de consultation, soit celui où est présenté le projet de politique familiale. On ne tient pas toujours ce type de consultation. En fait, dans les municipalités de petite taille et les MRC, on observe que cette démarche est assez régulièrement mise de côté. Les municipalités qui en ont tenu une l'intègrent parfois à une autre consultation publique organisée par la municipalité. D'autres organisent un événement précisément pour présenter le projet de politique.
- Dans certains cas, les participants se sont dits déçus du très faible taux de participation de la population à leur consultation. Par ailleurs, d'autres difficultés ou interrogations ont été évoquées au regard de ces consultations. Une participante a expliqué qu'elle avait l'impression de recommencer la démarche qu'elle avait déjà faite à l'étape de la réflexion préalable. Les citoyens venus à la consultation apportaient de nouvelles idées et, pour en tenir compte, il aurait fallu reprendre beaucoup d'étapes de l'élaboration de la politique déjà franchies. Elle souhaitait que la consultation serve à valider sa politique familiale et non pas à apporter de nouveaux éléments d'importance.
- Une autre participante a expliqué que la décision de ne pas tenir de consultation pour présenter le projet de politique familiale reposait précisément sur la crainte de vivre une situation telle que celle décrite ci-dessus.

*« Les consultations répètent les focus groups, alors que je voulais valider les orientations. »*

*« Si nous présentons (le projet de politique familiale) et que quelqu'un nous dit qu'on devrait plutôt faire ceci ou cela, on ne peut pas revenir en arrière. »*

---

\* Il peut s'agir de consultations publiques, de groupes de discussion, de rencontres individuelles, etc.

## Les consultations sur le projet de politique - Suite

---

- En outre, certaines municipalités ou MRC ont décidé de ne pas faire de consultation publique parce qu'elles estiment que leur politique est basée sur un large processus de consultation continue. On ne voit pas l'intérêt de revenir valider la politique auprès de la population.

**Pour certains, c'est une étape importante qui donne de la crédibilité à la politique familiale municipale**

- Néanmoins, certains participants estiment que la tenue de consultations publiques pour présenter le projet de politique familiale est importante dans un processus démocratique. Ces consultations apportent une crédibilité à la politique, qui devient alors (en partie) le résultat d'une consultation de la population et non pas uniquement l'œuvre de quelques fonctionnaires ou élus. De plus, une participante souligne qu'aucun citoyen ne pourra par la suite dire que la population n'a pas été consultée.

*« Il est prévu que l'on n'ira pas en consultation, la raison est que la politique familiale découle de consultations... ça serait redondant. »*

*« La politique familiale part déjà du milieu. »*

*« C'est important pour la crédibilité de la politique. »*

## **Le soutien offert par le Ministère**

---



# La demande de subvention

---

*La section repose sur les commentaires recueillis auprès des municipalités ayant adhéré au programme de façon autonome et auprès des MRC seulement. En effet, les municipalités faisant partie d'une MRC ayant adhéré au programme ne connaissent généralement pas les modalités du programme. De plus, elles n'ont pas fait la demande de subvention, sont peu informées sur le soutien financier qui en découle et, bien que l'on devine que certaines d'entre elles ont pu recevoir indirectement des services du Carrefour action municipale et famille, leur expérience demeure trop limitée pour qu'on puisse en tenir compte dans l'évaluation de l'organisme.*

*Par ailleurs, il est pertinent de souligner ici que lors des groupes de discussion, certains des participants, prenant connaissance du programme du Ministère, ont découvert l'existence de subventions qu'ils auraient pu avoir s'ils avaient fait une démarche de façon autonome. Certains se sont aussi demandé pourquoi, comme municipalité, ils n'avaient pas reçu une part de la subvention obtenue par la MRC. Ces prises de conscience ont donné lieu à l'expression d'une certaine frustration.*

## **On juge que la demande est facile à remplir**

- Le processus de demande de subvention au MFA dans le cadre du programme ne pose pas de problème. Les participants estiment que les formulaires à remplir sont simples, qu'il est aisé de fournir les documents demandés et que l'ensemble de la demande se fait en un temps tout à fait acceptable.
- De fait, certains participants ont même souligné que la demande du MFA est beaucoup plus simple à remplir que d'autres demandes de ce type venant d'autres programmes ou ministères.
- Par ailleurs, certains participants ont aussi mentionné qu'il était facile d'avoir accès à une personne-ressource du Ministère par téléphone au moment de préparer leur demande, ce qui était également très apprécié.
- Un commentaire d'un autre type a été formulé au sujet de la demande de subvention : on explique avoir eu de la difficulté à faire l'évaluation des coûts de production du document de la PFM; on aurait aimé avoir des exemples de coûts associés à différents types de documents.

*« Les formulaires sont simples à remplir. »*

*« Je cite souvent en exemple le MFA par rapport à la demande, par rapport aux versements... si tous les ministères étaient comme celui du MFA, ça simplifierait la tâche des municipalités. »*

## **Le délai pour recevoir une réponse est raisonnable**

- Par ailleurs, presque tous les participants ayant présenté une demande dans le cadre du programme estiment que le délai requis pour recevoir une réponse est raisonnable. Ce délai varie, bien entendu, d'un cas à l'autre, mais quoi qu'il en soit, il répond dans presque tous les cas aux attentes.

*« J'ai trouvé que c'était des délais très intéressants par rapport à d'autres. »*

# Le soutien financier

---

## Le soutien offert paraît indispensable

- Les opinions entendues en ce qui concerne le soutien financier offert par le gouvernement dans le cadre du programme sont très favorables. On apprécie grandement ce soutien que l'on juge parfois essentiel à l'existence même des PFM. De plus, certains participants ont aussi précisé qu'il leur semble tout à fait normal que la municipalité ou la MRC doive financer 50 % des coûts de l'élaboration de la PFM.
- Par ailleurs, notons qu'une seule participante a exprimé des réticences au regard du soutien financier apporté : sa municipalité étant à la limite d'un barème (avec une population de 34 000 habitants), elle l'estime désavantagée par rapport à une municipalité de 50 000 habitants, qui fera somme toute la même démarche pour élaborer une PFM, mais qui recevra une subvention beaucoup plus élevée. Elle explique par ailleurs que cela n'a pas empêché la municipalité de concevoir son projet de PFM.

*« Sans ce soutien, je ne suis pas certaine qu'il y aurait des PFM. »*

*« C'est très apprécié. »*

*« Ça nous a permis d'embaucher une consultante. »*

## Le soutien technique

<b>Plusieurs n'ont que des éloges pour le Carrefour action municipale et famille</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Les participants se sont montrés particulièrement satisfaits des services offerts par le Carrefour action municipale et famille, tant en ce qui concerne la formation offerte que le nombre d'heures alloué. On estime les intervenants compétents et aussi très disponibles. La facilité avec laquelle on peut les joindre par téléphone au besoin a aussi souvent été mentionnée.</li></ul>	<p><i>« C'est excellent. »</i> <i>« Ils connaissent leur domaine. »</i></p>
<b>On apprécie les interventions réalisées auprès du conseil municipal</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Quelques participants ont aussi souligné l'apport significatif de l'intervenant du CAMF auprès de leur conseil municipal ou des gestionnaires de leur municipalité. En exposant les tenants et les aboutissants d'une PFM, l'intervenant contribue à renforcer le discours du RQF, qui est parfois seul à promouvoir le projet de PFM.</li></ul>	<p><i>« La personne du Carrefour a apporté une crédibilité au projet. »</i></p>
<b>Certaines municipalités et MRC souhaiteraient un contenu plus adapté et davantage d'heures de formation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Les participants venant des MRC ont par ailleurs formulé quelques réserves quant à l'expertise des intervenants du CAMF au regard de l'élaboration d'une politique familiale de MRC. On note chez les intervenants une certaine méconnaissance des réalités d'une MRC : l'intervenant ignorait par exemple le rôle d'un RQF ou du comité famille au sein d'une MRC.</li><li>■ Par ailleurs, on pense également que la MRC devrait bénéficier de davantage d'heures d'accompagnement de la part du CAMF qu'une municipalité. On justifie cette requête principalement par le fait que la formation est donnée au niveau de la MRC, mais que les RQF de chaque municipalité ont également des besoins de formation. Actuellement, si la MRC veut leur offrir cette formation, elle peut recourir aux services du CAMF, mais entièrement à ses frais.</li><li>■ Par ailleurs, une autre réticence a été énoncée par une municipalité qui en était à la mise à jour de sa politique familiale. La participante a expliqué que le soutien offert par le CAMF est approprié pour l'élaboration d'une première PFM, mais que dans le cadre d'une mise à jour, le contenu présenté n'était pas adapté. Elle précise que le CAMF a rencontré pendant trois heures le comité consultatif (comité famille) pour lui exposer le rôle du RQF et du comité famille, démarche qu'elle juge inutile puisqu'il s'agissait de notions déjà bien acquises. Elle aurait voulu que la rencontre apporte d'autres éléments de réflexion.</li><li>■ En outre, un participant a expliqué qu'il aurait souhaité que l'intervenant du CAMF fasse un suivi plus serré de chacune des étapes de l'élaboration de la PFM. Il a eu l'impression d'être pris de court par moments en raison de sa méconnaissance des étapes et échéances à venir.</li></ul>	<p><i>« Ils n'ont pas beaucoup d'expérience en MRC. »</i></p>

## Autres éléments

---

### **On apprécie la souplesse du Ministère en ce qui concerne les délais dans l'élaboration**

- Certains participants ont formulé des réflexions très pertinentes sur d'autres éléments du programme, bien qu'ils n'aient pas été prévus à la discussion. Nous les présentons ici.
- Notons d'abord que certains participants ont mentionné la facilité avec laquelle ils ont pu obtenir une prolongation pour l'élaboration de leur politique familiale. Il semble que le Ministère fasse preuve de souplesse pour les délais demandés et que ce soit très apprécié.

*« Les gens (du Ministère) ont été très flexibles, nous avons eu des retards, mais au Ministère, on a été très conciliant. »*

### **Certaines MRC souhaiteraient des délais plus longs**

- Par ailleurs, certains participants venant de MRC estiment que le délai accordé pour élaborer la politique familiale est trop court. L'envergure de la démarche, qui demande l'engagement de plusieurs intervenants et municipalités, mais aussi, et peut-être même surtout, le fait qu'ils travaillent en milieu rural entraînent des délais dans le processus (l'été étant une période où il est très difficile de joindre et réunir les gens, qui sont souvent affectés aux travaux agricoles).
- Finalement, notons qu'une participante estime que le délai accordé pour produire le rapport est trop court. Elle a manqué de temps pour rédiger un rapport qui pourrait servir d'exemple pour d'autres municipalités ou MRC.

## Chapitre 1.3

---

### **La démarche d'élaboration d'une politique familiale**

- Les facteurs influençant l'élaboration d'une politique familiale municipale
- Les retombées observées et la pertinence de la démarche

## **Les facteurs influençant l'élaboration d'une politique familiale municipale**

---

# Les sources de motivation

---

*L'élaboration d'une politique familiale demande des efforts et ne se fait pas nécessairement sans heurt. La section qui suit présente les motivations des municipalités et MRC pour entreprendre une telle démarche, de même que les éléments qui la facilitent et les difficultés éprouvées. Notons que nous avons inclus ici les commentaires des municipalités faisant partie d'une MRC ayant adhéré au programme. Bien que leurs propos touchent dans la plupart des cas les motivations, les facteurs influents et les contraintes entourant la mise en œuvre du plan d'action découlant de la politique familiale, ils rejoignent les commentaires des municipalités autonomes et des MRC.*

## **La subvention du Ministère : un élément déclencheur important**

- Les participants ont énuméré quelques éléments à la base de leur motivation pour élaborer une politique familiale au sein de leur municipalité ou de leur MRC. Certaines de ces motivations sont directement liées à la taille de la municipalité, alors que d'autres sont plus universelles, telles que la subvention accordée par le Ministère.

*« L'aide financière devient le motivateur pour démarrer le projet. »*

## **La nécessité de faire face aux changements démographiques et aux changements dans l'environnement**

- Très souvent, le désir d'attirer de nouvelles familles sur le territoire, de même que la volonté de faire en sorte que les familles qui y résident déjà y demeurent, constituent des motivations importantes pour l'élaboration d'une politique familiale. Un participant précise ici que ce n'est pas le fait d'avoir un « document » de politique familiale, mais bien les mesures elles-mêmes qui attirent les nouvelles familles.
- Dans les municipalités de petite taille, le désir de garder l'école primaire ouverte en conservant ou en augmentant le nombre de familles présentes dans la municipalité est parfois cité comme un élément motivant l'élaboration d'une PFM.
- Dans certaines municipalités, la volonté d'élaborer une PFM s'est manifestée à la suite de l'intégration ou de la fusion de plusieurs municipalités. Dans ces cas, une PFM existait déjà dans une ou certaines des municipalités d'origine. On a voulu en élaborer une pour l'ensemble de la nouvelle ville.

*« La PFM, c'est se donner un outil pour valoriser notre milieu et attirer de nouvelles familles. »*

## Les sources de motivation - Suite

---

### D'autres sources de motivation citées

D'autres facteurs peuvent contribuer à la décision de la municipalité d'entreprendre l'élaboration d'une PFM. Ainsi, on cite :

- un accroissement rapide du nombre de jeunes familles au sein de la municipalité;
- une volonté d'encadrer les actions famille existantes dans une même orientation;
- des valeurs profamille, un intérêt, une préoccupation pour celles-ci au sein du conseil municipal;
- une volonté d'enrayer, entre les municipalités de la MRC, la compétition en vue d'attirer les familles (*commentaire d'une participante venant d'une MRC*);
- l'invitation de la MRC (*commentaires de participants de municipalités faisant partie d'une MRC ayant adhéré au programme*);
- le fait que la MRC donne un montant pour la réalisation de projets famille (*commentaire d'une participante d'une municipalité faisant partie d'une MRC ayant adhéré au programme*);
- les conférences ou le lobbying du Carrefour action municipale et famille;
- l'initiative d'un élu ou de quelqu'un de la municipalité;
- l'initiative d'un citoyen, d'un organisme;
- la volonté de créer un sentiment d'appartenance, de mobiliser la population;
- la volonté d'avoir de la relève agricole;
- la décroissance démographique;
- une volonté d'améliorer la qualité de vie des familles.

*« C'est suite à une explosion démographique. »*

*« Le milieu voulait la politique familiale. »*

*« C'était aussi pour éviter la surenchère municipale... mais je ne suis pas sûre que la politique familiale de la MRC va régler ça. »*



# Les éléments facilitants

---

## La volonté politique et un comité famille engagé

- Plusieurs facteurs ont été énumérés par les participants comme facilitant l'élaboration d'une politique familiale. Les principaux facteurs cités concernent l'appui du conseil municipal, une volonté politique, le fait d'être entouré de gens qui croient en la politique familiale et d'avoir un comité famille engagé.

*« La volonté politique d'avoir une politique familiale est l'un des éléments essentiels. »*

## L'engagement de ressources de la municipalité ou MRC

- Un autre facteur facilitant l'élaboration des politiques familiales est sans contredit le soutien des municipalités ou des MRC. À cet égard, les participants mentionnent l'importance de l'embauche par la municipalité ou la MRC d'une personne responsable de coordonner le projet. Dans certaines municipalités où on n'a pas procédé à une telle embauche (c'est le cas des municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme), on bénéficie souvent de l'appui du directeur général ou d'un membre du personnel administratif, comme le coordonnateur des loisirs.
- Au-delà des ressources humaines affectées au projet, plusieurs mentionnent le soutien technique apporté par la municipalité : locaux, papeterie, production de documents et photocopies.
- Pour ce qui est de la contribution des MRC plus spécialement, on cite l'importance du fait que la MRC réunisse les RQF régulièrement.

## Les éléments facilitants - Suite

---

### D'autres éléments sont mentionnés

Par ailleurs, on cite aussi :

#### ***En ce qui concerne le programme :***

- le soutien financier du Ministère;
- la structure offerte par le programme;
- le Carrefour action municipale et famille (les intervenants et les outils);
- le fait d'avoir accès à des modèles de politiques familiales existantes.

#### ***Par rapport aux municipalités ou aux MRC :***

- l'existence de rencontres intermunicipales (*commentaire d'une participante d'une municipalité faisant partie d'une MRC ayant adhéré au programme*);
- la participation et la sensibilisation des directeurs de service;
- la diffusion de l'information du RQF au conseil municipal;
- le fait que les RQF soient engagés dans la démarche dès le début;
- la présence de fonctionnaires dynamiques et la synergie des directeurs de service de la municipalité.

#### ***En ce qui a trait à certaines des étapes de la démarche proposée :***

- la bonne connaissance du profil des familles du territoire;
- le recours à des outils de consultation appropriés (ex. : sondage);
- la présence de différents organismes au sein du comité famille.

#### ***D'autres éléments :***

- le fait d'avoir une personne responsable instruite des questions familiales et dévouée;
- la mobilisation ou la concertation du milieu;
- le sentiment d'appartenance des gens du milieu envers leur municipalité.

*« Le Carrefour nous a fourni la liste des villes qui avaient fait une politique, ç'a été aidant. »*

# Les contraintes

---

## Certaines difficultés sont cependant éprouvées

- Bien entendu, nous pourrions citer comme contraintes à l'élaboration d'une politique familiale l'absence de chacun des éléments facilitants vus précédemment. Par ailleurs, les participants ont également mentionné les éléments suivants comme des obstacles à l'élaboration d'une politique familiale :

### *En ce qui concerne les municipalités ou les MRC :*

- la perception selon laquelle cela coûte cher d'élaborer une politique familiale;
- le manque de pouvoir devant un conseil municipal (*commentaire d'une participante RQF d'une municipalité faisant partie d'une MRC ayant adhéré au programme*);
- le manque d'intérêt des maires pour la politique familiale (*commentaire d'une participante venant d'une MRC*);
- le manque d'intérêt des élus pour le poste de RQF;
- le manque d'intérêt de certains RQF (*commentaire d'un participant venant d'une MRC*);
- l'impression de ne pas avoir besoin de PFM parce que beaucoup d'actions sont déjà accomplies pour le mieux-être de la famille;
- le manque d'engagement des services municipaux;
- la dissension au conseil municipal;
- l'indifférence politique ou le manque de vision du conseil municipal;
- la difficulté d'arrimer toutes les politiques entre elles.

*« Le plus gros obstacle, c'est d'impliquer la population. »*

*« C'est difficile d'arrimer toutes les politiques. »*

***Par rapport à certaines des étapes de la démarche proposée :***

- Il peut être laborieux d'en arriver à une définition de la famille, surtout lorsque plusieurs personnes sont engagées dans la démarche.
- Il est parfois difficile de réunir les gens ou de mobiliser des bénévoles. On note un manque d'engagement de la population.
- Ne pas avoir de statistiques à jour.
- On manque d'argent pour réaliser certaines actions que l'on voudrait inclure dans le plan d'action.
- Les bénévoles s'essouffent.
- La démarche demande du temps, de l'énergie.
- Avoir des visions différentes (chez les élus, les organismes ou la population).

## **Les retombées observées et la pertinence de la démarche**

---

# Les effets perçus de l'élaboration d'une politique familiale

## Plusieurs notent un changement de vision chez différents acteurs

- « Penser et agir famille », voilà qui résume bien l'une des principales retombées de la politique familiale. Selon plusieurs participants, les membres du conseil municipal, les directeurs de service et les membres du personnel administratif de la municipalité ou de la MRC ont assimilé cette nouvelle vision de la famille. On tient maintenant compte de la famille dans les différentes décisions, on est conscient de la politique familiale en place ou en cours d'élaboration et on dirige en conséquence. De plus, on sent une obligation à procéder aux projets famille puisqu'il y a maintenant une politique qui a été acceptée.
- On souligne de plus que le processus d'élaboration de la PFM fait prendre conscience de tout ce qui est fait pour la famille au sein de la municipalité.

*« La politique familiale sert à faire entrer les préoccupations des familles au conseil municipal et à la MRC. »*

*« C'est écrit, c'est adopté, on doit agir. »*

## La politique a des effets de leviers

- Par ailleurs, d'autres retombées de la politique familiale ont été soulignées. On mentionne entre autres un plus grand réseautage entre différents partenaires du milieu. Un participant explique d'ailleurs que le processus d'élaboration de la politique familiale est presque aussi porteur que la politique elle-même.
- Les effets suivants ont également été mentionnés :
  - un engagement bénévole citoyen accru;
  - une plus grande sensibilisation aux questions familiales chez les organismes et les entreprises de même que dans la population en général;
  - une meilleure connaissance des familles (par les partenaires et la municipalité);
  - un accroissement du sentiment d'appartenance;
  - une augmentation de l'entraide entre les familles;
  - le fait que la population se serve du document de la politique familiale pour faire des demandes.

*« La politique familiale a un effet unificateur et mobilisateur dans la municipalité. »*

*« La sensibilisation générale, c'est vraiment l'impact n°1 d'une politique familiale. »*

*« Le fait de produire la politique a fait bouger tous les départements. »*

## Les effets perçus de l'élaboration d'une politique familiale - Suite

---

### Elle permet la réalisation de projets

- Plus concrètement, la politique familiale a permis de réaliser certains projets ou actions. Les exemples cités sont nombreux et particuliers à chaque situation. En voici quelques-uns :
  - aménagement de parcs, de terrains de jeux;
  - activités d'accueil pour les nouveaux arrivants;
  - don d'un arbre pour chaque nouveau-né;
  - lotissements résidentiels adaptés aux familles;
  - accroissement ou amélioration des services aux familles en général;
  - modification au règlement de zonage pour mieux servir les familles;
  - mise sur pied d'une garderie municipale;
  - amélioration des infrastructures;
  - activités intergénérationnelles.

*« Presque toutes les municipalités de la MRC ont maintenant une politique d'accueil pour les nouveaux arrivants. »*

# Perception de la pertinence de la démarche

---

## **La pertinence des politiques familiales ne fait aucun doute**

- La pertinence d'élaborer une politique familiale fait consensus chez les participants. On estime que les efforts investis dans la démarche en valent certainement la peine. On juge que les retombées de la politique familiale n'auraient pu être obtenues sans elle, ou alors qu'elles l'auraient été beaucoup plus tard. Bref, personne ne remet en question la pertinence d'élaborer des politiques familiales.
- Par ailleurs, quelques-uns soulignent que même si certains projets auraient pu être réalisés sans une PFM, celle-ci a l'avantage de fournir un cadre écrit à ces actions, permettant aussi un suivi plus strict.

## **Mais plusieurs craignent que sans soutien financier (pour en assurer le suivi), elles soient mises sur les tablettes**

- Toutefois, cette certitude s'accompagne chez plusieurs participants d'une très forte crainte que la politique familiale ne demeure sur les tablettes une fois son élaboration terminée. L'absence de soutien financier de la part du Ministère après cette étape suscite cette crainte. Sans personne-ressource affectée au suivi du plan d'action et de la politique familiale, on estime que le risque que la politique familiale soit peu à peu oubliée est important.

*« La PFM, c'est plus qu'important, c'est vital. »*

*« La PFM vient mettre la famille au centre des préoccupations. »*

*« On n'aurait eu aucun des impacts mentionnés sans la PFM. »*

*« On aurait peut-être eu les mêmes impacts, mais 10 ans plus tard. »*

*« J'ai peur que ça devienne "tabletté". »*



## **Chapitre 1.4**

---

### **Propositions et attentes**

# Perceptions et attentes des participants quant au rôle des MRC

*Nous avons demandé à certains participants des groupes de discussion<sup>2</sup> de quelle façon ils voyaient le rôle des MRC au regard des politiques familiales par rapport aux municipalités de leur territoire. Les opinions divergent selon qu'elles sont émises par des participants venant de municipalités ayant adhéré au programme de façon autonome, de MRC ou de municipalités faisant partie de MRC ayant adhéré au programme.*

## Le point de vue de municipalités ayant adhéré au programme de façon autonome

### Une PFM élaborée par la MRC pour le territoire à certaines conditions

- Certains participants s'entendent pour dire qu'il peut être pertinent que la MRC élabore une politique familiale territoriale si les municipalités qui la composent sont de taille semblable, si elles ont des caractéristiques similaires et si elles ne sont pas trop éloignées géographiquement. Si tel n'est pas le cas, on pense que des politiques familiales autonomes seraient préférables.

*« Ce n'est pas toutes les municipalités qui ont les mêmes besoins. »*

### Un rôle d'harmonisation pour les MRC

- Par ailleurs, quelques participants s'entendent pour dire que la MRC pourrait avoir un regard sur l'ensemble des politiques familiales de son territoire afin d'obtenir une certaine harmonie. De plus, on souligne que dans certains cas, le but des politiques familiales est d'attirer de nouvelles familles dans la municipalité, ce qui risque de se faire au détriment de municipalités voisines ou de celles de la même MRC. Le rôle de la MRC pourrait être de s'assurer que la politique familiale d'une municipalité ne risque pas de causer trop de torts aux autres municipalités de la MRC.

*« La MRC doit donner une couleur locale, établir des objectifs communs. »*

*« On va chercher des familles dans d'autres villages, ce serait important que la MRC s'implique à ce niveau-là. »*

### Plusieurs ont peu d'attentes envers leur MRC

- Plusieurs participants de ces municipalités ne voient pas en quoi la MRC pourrait leur apporter du soutien dans l'élaboration de leur PFM. Ils estiment que c'est une démarche qui concerne leur municipalité uniquement. D'ailleurs, ils n'ont reçu ni aide ni soutien de leur MRC, et n'ont pas essayé d'en avoir non plus.

*« Je ne vois pas en quoi l'implication de la MRC pourrait bonifier quoi que ce soit. »*

<sup>2</sup> Le rôle des MRC n'a pas été abordé dans tous les groupes, ce sujet n'étant pas prévu dans le guide de discussion au départ. De plus, ce sujet n'a pas été abordé lors des entrevues individuelles.

# Perceptions et attentes des participants **quant au rôle des MRC** - Suite

## Le point de vue des participants issus des MRC

### **La MRC a un rôle de coordination et de mobilisation**

- Le point de vue des MRC sur leur rôle auprès des municipalités de leur territoire au regard de la politique familiale est différent de ceux vus jusqu'à maintenant.
- On estime que la MRC se doit d'être un chef de file, qu'en prenant la responsabilité de coordonner l'élaboration de la politique familiale pour le territoire de la MRC, elle permet à de petites municipalités d'en bénéficier, alors que celles-ci n'auraient pas eu les ressources nécessaires pour faire la démarche de façon autonome.
- On juge aussi que la MRC doit rassembler et mobiliser ses municipalités dans le cadre de la politique familiale. Elle a le rôle de convaincre les maires de s'investir dans le projet. Elle doit aussi soutenir les municipalités en ce qui concerne les plans d'action.

### **Les avis sont partagés sur la pertinence d'intégrer les municipalités dans le processus dès le début de l'élaboration**

- L'engagement des municipalités dans la démarche de la MRC suscite des discussions. Alors que certains sont convaincus de la pertinence d'y intégrer les municipalités dès le début, d'autres ont plutôt l'impression que cela alourdirait le processus. On préfère dans ces cas les faire intervenir plus tard, principalement au moment de définir des plans d'action qui leur sont propres. Quoi qu'il en soit, il semble, bien que tous n'en soient pas convaincus, qu'une intégration des municipalités plus tôt dans le processus engendre un meilleur engagement de celles-ci par la suite.
- Par ailleurs, une participante critique le fait que la MRC confie à un organisme mandataire l'élaboration de la politique familiale. Cette participante, ayant ainsi été mandatée, a l'impression que la MRC s'est déchargée de sa responsabilité. Elle explique que par la suite, la MRC n'a pas fait non plus le suivi des plans d'action et a mandaté à nouveau le même organisme. Une autre participante souligne qu'il est important que la MRC s'approprie la politique en l'élaborant elle-même, et non pas en la confiant à un organisme.

*« La MRC est un leader parce qu'elle initie la démarche, mais elle doit donner l'exemple par la suite. »*

*« Nos RQF ont besoin de se rassembler. »*

*« Je ne me serais pas vu avec 17 municipalités à travailler à l'élaboration. Tous ne sont pas concernés, est-ce qu'on se serait entendus? »*

*« D'avoir mandaté quelqu'un d'autre pour bâtir la politique familiale est une erreur, j'arrive pour la redonner à la MRC et ils n'en veulent plus. »*

# Perceptions et attentes des participants quant au rôle des MRC - Suite

---

## Le point de vue de municipalités faisant partie de MRC ayant adhéré au programme

### Les avis sont partagés

- Certains participants pensent qu'il est avantageux que ce soit la MRC qui coordonne l'ensemble de l'élaboration de la politique familiale. On explique, tout comme l'ont fait les participants des MRC, que les petites municipalités manquent souvent de ressources, tant financières qu'humaines, pour mener à bien une telle démarche. Cela serait particulièrement vrai lorsque les municipalités sont petites et rapprochées.
- Par ailleurs, d'autres participants expriment qu'il aurait été plus avantageux pour eux de faire eux-mêmes une demande de soutien auprès du Ministère, afin de doter leur municipalité d'une PFM qui lui soit propre. Dans ces cas, on considère que le rôle de la MRC serait de soutenir les municipalités dans le développement de leur PFM (en leur fournissant des données, en favorisant le réseautage).
- Notons que ces municipalités n'ont reçu aucune part de la subvention versée aux MRC pour l'élaboration de la politique familiale, ce sur quoi certains sont en désaccord. On suggère qu'à la fois la MRC et les municipalités reçoivent une subvention.

*« La politique régionale (MRC), je ne vois pas ça comme un handicap. Individuellement, on n'aurait pas fait autant. Maintenant, c'est à notre tour de tirer profit de ça. »*

*« La MRC a besoin de soutenir ses municipalités dans le développement de la PFM plutôt que de développer une politique familiale pour l'ensemble du territoire. Les municipalités ne partagent pas les mêmes réalités. »*

*« On ne peut pas tout donner à la MRC et que les petites municipalités n'aient rien. »*

# Les besoins de soutien exprimés

## On souhaiterait que le soutien financier aille au-delà de l'élaboration de la politique familiale

- Le principal besoin de soutien exprimé par les participants concerne un soutien financier qui aille au-delà de la période d'élaboration de la politique familiale. Plusieurs insistent sur la nécessité d'affecter une personne-ressource au suivi du plan d'action et de la politique familiale pour éviter que celle-ci ne soit mise de côté faute de moyens. Les commentaires reçus à ce sujet sont nombreux et souvent très appuyés.
- Dans les municipalités de plus petite taille, on souligne le fait que les élus qui ont la responsabilité de la PFM pourraient ne plus être en place dans les années à venir, d'où la nécessité d'assurer le suivi.
- De leur côté, les participants venant de MRC sont aussi particulièrement inquiets. Certains d'entre eux ont été embauchés pour travailler à l'élaboration de la politique et celle-ci étant terminée ou sur le point de l'être, ils sont à même de constater le besoin criant de soutien des municipalités qui en sont à la mise en œuvre de leur plan d'action.
- On trouve une préoccupation semblable dans une grande ville au sein de laquelle chaque arrondissement en est maintenant à l'étape de la mise en œuvre d'un plan d'action, alors que la Ville n'est plus aidée financièrement pour offrir du soutien à ces arrondissements.

## On cite l'exemple des ententes en développement culturel

- Selon certains, ce soutien financier pourrait prendre la forme d'ententes entre le MFA et les municipalités, sur le modèle des ententes de développement culturel réalisées par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Selon certains participants, ce type d'entente soutient des actions.

## On souligne l'importance d'assurer un suivi

- Quelques participants pensent que le Ministère devrait exiger des municipalités un rapport annuel sur le suivi de la politique familiale et de son plan d'action. On estime que cela éviterait que les PFM soient mises sur les tablettes. On juge de plus que le Ministère est en droit de savoir de quelle façon son argent est utilisé.

*« Il faut qu'il y ait un support si on veut s'assurer d'un suivi. »*

*« Je trouverais dommage que la politique reste sur les tablettes. »*

*« Ça va rester des vœux pieux si les RQF ne sont pas accompagnés, suivis, nourris... »*

*« Il faudrait que le programme ait une deuxième phase financière pour aider la mise en place des plans d'action dans chacun des arrondissements. »*

*« Personnellement, j'aimerais mieux avoir de l'aide après qu'avant. »*

*« La reddition de comptes est une contrainte, mais nécessaire. Le Ministère est en droit d'aller chercher de l'information. »*

# Les besoins de soutien exprimés - Suite

---

## On mentionne aussi un besoin de soutien pour la réalisation des actions

- Plusieurs ont aussi mentionné le besoin d'avoir un soutien financier pour la réalisation des projets cités dans le plan d'action.

## On a besoin de se réunir et d'échanger

- Outre les besoins d'ordre financier, certains participants ont mentionné leur besoin de réseautage. On suggère que le Ministère organise des journées de conférences ou de formation, ou encore des journées d'ateliers regroupant idéalement des municipalités de même taille. Le but de ces rencontres serait d'échanger sur l'expérience d'élaboration de la politique familiale, de partager les « bons coups » et de favoriser les relations avec des gens du Ministère.

*« On a besoin de réseautage. »*

*« On n'a pas l'occasion de parler de nos politiques familiales... Nos confrères et consœurs n'ont pas la même oreille que quelqu'un qui vit la même chose. »*

## D'autres besoins sont exprimés

- Par ailleurs, on mentionne dans une moindre mesure les besoins et suggestions qui suivent :
  - Avoir de l'aide pour promouvoir la PFM auprès des maires et de la population.
  - Disposer de modèles de PFM ou de plans d'action existants.
  - Être mieux informé sur le programme et sur les autres subventions existantes (*commentaires de participants venant de municipalités faisant partie de MRC ayant adhéré au programme*).
  - Être informé des nouvelles règles ou politiques à l'égard de la famille.
  - Le Ministère pourrait fournir des données statistiques.
  - Le Ministère pourrait concevoir des outils pour la mise en œuvre (le suivi) du plan d'action.
  - Recevoir une formation continue du CAMF, pas seulement par rapport à l'élaboration de la PFM.
  - On aimerait avoir des outils pour préparer la présentation de la PFM à la population.

# Suggestions en vue d'encourager les municipalités de petite taille à adhérer au programme

*Le Ministère étant particulièrement préoccupé par le nombre important de municipalités de petite taille n'ayant pas adhéré au programme, nous avons demandé aux participants de certains groupes de discussion quels seraient, selon eux, les moyens appropriés pour les inciter à y adhérer.*

## **On suggère d'aller à la rencontre des petites municipalités**

- Selon les participants, aller à leur rencontre serait un moyen privilégié d'encourager les petites municipalités à adhérer au programme. On insiste sur le fait que l'envoi de documentation à cet effet est inefficace. On suggère plutôt qu'un représentant du Ministère se rende dans les municipalités, rencontre le maire ou les conseillers municipaux pour bien expliquer le programme et les enjeux d'une politique familiale.

*« Un document, c'est vite mis de côté. »*

*« Je crois plus au contact personnel. »*

## **Ou encore de cibler les MRC**

- D'autres privilégient plutôt des rencontres au niveau des MRC, à la table des maires. Une participante explique que dans sa région, c'est de cette façon qu'a procédé la table sectorielle sur la famille, ce qui a eu un bon résultat.
- D'autres suggestions ont été faites, dans une moindre mesure :
  - Publiciser le programme (à la télévision), en faire connaître les « bons coups ».
  - Faire connaître le programme par l'entremise de représentants de municipalités ayant élaboré une PFM.
  - Promouvoir le programme lors de rencontres de la FQM.
  - Présenter le programme à des organismes (ex. : centre local de développement (CLD), CPE) afin qu'ils joignent ensuite les municipalités.
  - Trouver des incitatifs plus accrocheurs que le financement à 50 %.
  - Financer des actions qui découleront de la PFM.
  - Jumeler des municipalités qui n'ont pas de PFM avec une municipalité qui en a une.
  - Informer la population afin qu'elle sensibilise sa municipalité.

*« Le Ministère pourrait se présenter dans les colloques, comme la FQM. »*

*« Moi, j'informerai la population sur les politiques familiales pour qu'ils posent des questions à leur municipalité. »*

## **Conclusions de la partie I**

---



# Conclusions

---

## À propos de la pertinence du programme

### **On croit aux politiques familiales et on y tient**

- L'importance des politiques familiales, leur raison d'être, leurs effets bénéfiques ne font pas de doute chez les participants rencontrés ou interrogés. Le fameux « penser et agir famille » prend racine au sein des conseils municipaux : on se munit d'orientations, d'objectifs et de plans d'action, des résultats concrets sont observés. De plus, on estime que le *programme de soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale municipale* du MFA permet, ou à tout le moins facilite grandement, l'existence des politiques familiales. On ne saurait donc être plus convaincu de la pertinence du programme.

## À propos des balises fournies par le Ministère

### **On est généralement à l'aise avec la démarche proposée**

- Les éléments de la démarche proposée par le Ministère que nous avons évalués dans cette étude sont en général pertinents et mis en place par les différents acteurs sans difficulté majeure (nous émettons toutefois des réserves en ce qui concerne le cas particulier des MRC, sur lequel nous reviendrons ci-dessous). Notons que de façon générale, on apprécie la flexibilité de la démarche proposée.
- Le comité famille et le responsable des questions familiales nommé parmi les élus municipaux sont les deux éléments structurants de la démarche d'élaboration de la politique familiale. Au sujet du comité famille, retenons l'importance que plusieurs accordent à ce qu'on y trouve à la fois le RQF et un membre du personnel administratif de la municipalité pour en assurer la pérennité en cas de changement du RQF lors d'une élection.
- L'utilité de la réflexion préalable ne fait aucun doute. Cette démarche s'est révélée enrichissante pour les participants.

Par ailleurs, le fait que certains participants aient choisi de ne pas tenir de consultation pour présenter le projet de politique familiale soulève des interrogations. Ou bien la démarche proposée n'expose pas de façon suffisamment claire et convaincante l'utilité de ces consultations, ou bien cette démarche est plus ou moins nécessaire étant donné que les politiques sont issues, dans la grande majorité des cas, de processus de consultation préalables visant à établir les besoins et les attentes de la population.

## Conclusions - Suite

---

### À propos du soutien offert par le Ministère

#### **On se montre très satisfait**

- Que ce soit au regard des formulaires à remplir pour présenter une demande, des délais avant d'obtenir une réponse, du montant accordé et du partage des coûts à 50 % avec le Ministère, les participants se montrent en général satisfaits.

#### **Les services du Carrefour action municipale et famille sont grandement appréciés**

- De façon générale, les services offerts par les intervenants du CAMF satisfont les participants, qui les jugent appropriés. Le nombre d'heures offert par l'organisme convient également. Deux éléments sont toutefois soulignés relativement à l'offre de services du CAMF : l'importance d'ajuster les services que l'organisme offre aux municipalités qui en sont à la mise à jour d'une politique familiale (ou à leur deuxième ou troisième politique familiale). Ces municipalités sont plus expérimentées et ont, dans certains cas, besoin d'un contenu plus poussé ou, tout au moins, adapté à leur situation. Par ailleurs, selon certains participants, les MRC auraient aussi besoin d'un contenu plus adapté à leur réalité.

### À propos des attentes ou améliorations à apporter au programme

#### **Un soutien pour le suivi du plan d'action**

- La principale attente concerne le suivi des plans d'action. Les participants ont majoritairement exprimé leur inquiétude de ne pouvoir actualiser leur politique familiale, faute d'avoir le soutien financier nécessaire pour nommer une personne-ressource responsable d'en assurer le suivi. Comme souligné précédemment, les participants n'ont pas réclamé un soutien financier accru pour la réalisation de la démarche d'élaboration de la PFM, ils s'en sont dit satisfaits. Ils souhaitent plutôt que le programme couvre aussi l'étape suivante et permette l'actualisation de la PFM en offrant un soutien pour le suivi de la mise en œuvre des plans d'action.

#### **Un soutien au réseautage**

- La tenue de journées de formation, de conférences ou d'ateliers d'échange réunissant des RQF et des membres des comités famille serait très appréciée et répondrait à un important besoin de partage des expériences. Des regroupements selon la taille et le type des municipalités concernées seraient nécessaires, à l'échelle régionale ou provinciale.

## Conclusions - Suite

---

### À propos des attentes ou améliorations à apporter au programme - Suite

#### **Des précisions à apporter relativement à l'élaboration de PFM au niveau des MRC**

- Le rôle de soutien des MRC dans l'élaboration des PFM locales soulève des interrogations, de même que l'utilité d'élaborer des PFM au niveau des MRC. Les opinions sont partagées. Certains souhaiteraient des clarifications quant au rôle attendu des MRC et à la participation des municipalités qui s'associent à la démarche de la MRC. Certaines propositions vont dans le sens d'encourager l'engagement des MRC dans la promotion et la coordination des PFM locales sur leur territoire.

## **Annexe 1.1**

---

Questionnaire de recrutement

## **Annexe 1.2**

---

Guide de discussion / Guide d'entrevue

## **PARTIE II - Volet quantitatif**

---

*Les municipalités et les MRC qui ont  
participé au programme*

## **Méthodologie sommaire de la partie II**

# Méthodologie sommaire

---

## Population cible

- Les 201 municipalités et 20 MRC ayant adhéré avant le 1<sup>er</sup> octobre 2007 au *programme de soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale municipale*, ainsi que les 216 municipalités faisant partie de ces MRC.

## Échantillonnage

- Dans un premier temps, la population à l'étude a fait l'objet d'un recensement par téléphone permettant de sélectionner le bon répondant (la personne responsable des questions familiales ou la personne chargée du dossier famille au sein de la municipalité ou de la MRC) et d'obtenir son accord pour répondre au sondage. Les répondants qui acceptaient de participer recevaient, selon leur préférence, un questionnaire par la poste, par télécopieur ou encore par courriel en format pdf. Dans tous les cas, on indiquait aux répondants les coordonnées pour retourner le questionnaire par la poste, par télécopieur ou encore pour y répondre directement sur le Web.

## Collecte

- Sur les 437 répondants recensés, 405 ont accepté de répondre au sondage. Sur ces 405 acceptations, 302 questionnaires ont été remplis du 25 octobre au 12 décembre 2007, soit un taux de réponse de 75 % selon le nombre d'acceptations ou de 69 % selon le nombre total de répondants potentiels dans la population cible.

- La répartition des 302 questionnaires remplis est la suivante :

■ Municipalités autonomes :	149/201 = 74 %
■ MRC :	17/20 = 85 %
■ Municipalités au sein d'une MRC participante :	136/216 = 63 %

- Pendant la période de collecte (réception des questionnaires remplis), les répondants ayant accepté de répondre au sondage mais n'ayant pas rempli le questionnaire ont reçu un rappel par courriel dans un premier temps (lorsque cela était possible). Un rappel téléphonique a également été fait auprès de tous ceux qui n'avaient toujours pas retourné le questionnaire le 1<sup>er</sup> décembre.



# Méthodologie sommaire - Suite

---

## Pondération

- Les résultats ont été pondérés par expansion directe au nombre total de candidats visés (la population cible) des catégories suivantes : MRC et municipalités.
- La pondération réalisée sert à s'assurer d'une représentation proportionnelle des MRC et des municipalités.

## Marge d'erreur

- Pour l'ensemble : 3,2 % (avec un niveau de confiance de 95 %)
  - Municipalités autonomes : 4,5 %
  - MRC : 9,5 %
  - Municipalités dans une MRC participante : 4,7 %

## Note aux lecteurs

- Dans les pages qui suivent, nous avons choisi de présenter les résultats obtenus auprès des répondants des MRC lorsqu'ils présentaient une différence significative par rapport à ceux des répondants des municipalités.

## Sigles utilisés

Pour alléger le texte, nous présentons ici la signification des sigles utilisés :

- AQLM : Association québécoise du loisir municipal
- CAMF : Carrefour action municipale et famille
- CLD : Centre local de développement
- FQM : Fédération québécoise des municipalités
- MAMR : Ministère des Affaires municipales et des Régions
- MFA : Ministère de la Famille et des Aînés
- PFM : Politique familiale municipale
- RQF : Responsable des questions familiales
- UMQ : Union des municipalités du Québec

## **Faits saillants de partie II**

---

# Faits saillants

## PROFIL DES MUNICIPALITÉS ET DES MRC

- Le tiers des municipalités et des MRC sondées en sont au suivi de leur PFM (7 %) ou de leur plan d'action (26 %). Les autres en sont à l'élaboration.
- Près des trois quarts (73 %) des municipalités faisant partie d'une MRC participante sont de petite taille (moins de 2000 habitants), comparativement à 31 % des municipalités autonomes.

### La visibilité du programme

- Dans l'ensemble, les deux principaux moyens par lesquels on a entendu parler du programme sont les échanges avec des élus d'une autre municipalité ou d'une MRC (41 %) et la documentation produite par le MFA (37 %). Les municipalités autonomes et les MRC ont surtout pris connaissance du programme par cette documentation (respectivement 44 % et 53 %), alors que les municipalités faisant partie d'une MRC participante en ont surtout entendu parler par leur MRC (58 %).
- Les principaux événements pendant lesquels le MFA pourrait faire connaître son programme sont le congrès annuel de la FMQ (selon 74 % des répondants) ainsi que les rencontres annuelles de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (73 %). Notons que les municipalités autonomes privilégient aussi le congrès annuel de l'UMQ (71 %), alors que les MRC optent également pour les rencontres annuelles de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (71 %). Par ailleurs, les répondants ont mentionné plusieurs autres moyens de diffusion du programme, la production d'une pochette d'information sur le programme étant privilégiée (23 %).
- La majorité (62 %) des répondants connaît le document *Implantation ou mise à jour d'une politique familiale*. La notoriété du document est plus importante au sein des municipalités autonomes (83 %) et des MRC (71 %), et plus faible au sein des municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme (37 %).

- Le taux d'appréciation du document est très élevé : plus de 95 % des répondants sont d'accord avec les énoncés présentés.
- La notoriété du document *La municipalité : un lieu de qualité pour les familles* est moindre (27 %) que celle du document précédent. Ici aussi, on note que la notoriété du document est plus importante au sein des municipalités autonomes (32 %) et des MRC (41 %), et plus faible au sein des municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme (20 %).
- Quelque 7 répondants sur 10 (70 %) jugent que ce document leur a été utile (« très » ou « assez ») pour élaborer ou mettre à jour leur PFM.

## LE SOUTIEN OFFERT PAR LE MINISTÈRE

### Le formulaire de demande de financement (*municipalités autonomes et MRC seulement*)

- Le formulaire de demande de financement pour s'inscrire au programme est jugé facile à remplir par 94 % des répondants (« très facile » : 20 %, « assez facile » : 74 %).
- Plus du tiers (38 %) des répondants a eu recours à une personne-ressource pour remplir le formulaire. On consulte de préférence un conseiller en développement et concertation du MFA (42 %) ou un conseiller du CAMF (36 %). On est en général très satisfait (73 %) des services reçus par cette personne-ressource (25 % sont assez satisfaits).
- Trois des quatre étapes du processus de subvention évaluées ici obtiennent un très haut niveau de satisfaction, compris entre 95 % et 100 %. Il s'agit de l'obtention de la convention de modification (100 %), du premier versement (96 %) et de la lettre d'acceptation (95 %). Environ un répondant sur 10 (11 %) se montre insatisfait (« peu » ou « pas du tout » satisfait) de l'obtention du solde de la subvention.

## Faits saillants - Suite

### L'accompagnement et le soutien technique *(municipalités autonomes et MRC seulement)*

- La très grande majorité des répondants (90 %) a utilisé les services du CAMF. En général, on se montre particulièrement satisfait des services reçus (de 92 % à 94 % de satisfaction pour trois des quatre éléments évalués). De plus, 90 % des répondants estiment que les services reçus ont été utiles (« très » ou « assez ») pour réaliser l'élaboration ou la mise à jour de leur PFM.
- La seule insatisfaction tangible mesurée (16 % de « peu » ou « pas du tout » satisfait) concerne le nombre d'heures de formation et d'accompagnement fourni, jugé insuffisant par certains. Rappelons toutefois que le nombre d'heures d'accompagnement est fixé par le programme. Il n'est donc pas sous la responsabilité du CAMF.

### Le soutien financier *(municipalités autonomes et MRC seulement)*

- Le niveau de satisfaction quant au soutien financier varie selon les éléments évalués : 93 % des répondants sont satisfaits du partage des coûts en parts égales, 90 % le sont de la liste des dépenses admissibles, 83 %, du montant maximal accordé, et 76 %, de l'ajout de 1000 \$ par municipalité locale participante, dans le cas des MRC.

### Le délai accordé pour réaliser la démarche

- La majorité (71 %) des répondants jugent que le délai de 18 mois accordé pour réaliser ou mettre à jour leur PFM ou leur plan d'action est adéquat. Les deux tiers (66 %) de ceux qui ne sont pas de cet avis pensent qu'un délai de 18 à 24 mois serait préférable.

## LA RÉALISATION DE LA DÉMARCHÉ

### La consultation de la population

- La majorité (62 %) des répondants ont réalisé une ou des consultations dans le cadre de l'élaboration ou de la mise à jour de leur PFM. Cette proportion est nettement plus faible (43 %) au sein des municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme.

- La principale raison (23 %) mentionnée par ces municipalités pour expliquer leur décision de ne pas tenir de consultation est qu'elles estiment ne pas en avoir besoin.
- Ceux qui ont tenu une ou des consultations l'ont fait principalement auprès de la population (65 %) ainsi qu'auprès de groupes d'intérêts ou de partenaires (53 %). Le principal objectif (84 %) était de connaître les besoins des familles.
- Les consultations ont été réalisées au moyen de sondages (50 %), de rencontres de consultation publique (48 %) et de discussions de groupe (45 %).
- Plus des trois quarts (77 %) de ceux qui ont tenu des consultations n'ont pas éprouvé de difficultés à cette étape. Toutefois, ceux qui en ont éprouvé mentionnent surtout (61 %) le faible taux de participation de la population ou des acteurs ciblés.
- La très grande majorité (91 %) de ceux qui ont tenu des consultations juge qu'elles ont été utiles (« très » ou « assez »).

### Le comité famille

- Plus des trois quarts des répondants (77 %) ont créé un comité famille dans le cadre de l'élaboration ou de la mise à jour de leur PFM. Cette proportion est plus faible (57 %) au sein des municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme.
- La plupart des comités famille sont composés de divers types d'acteurs : les élus municipaux (94 %) et les individus issus de différents groupes de citoyens (73 %; par exemple : les jeunes, les aînés, les jeunes familles...) sont les plus souvent représentés. Les municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme semblent avoir des comités famille plus restreints que ceux des municipalités autonomes et des MRC.

## Faits saillants - Suite

- Près des trois quarts (71 %) de ceux qui ont mis sur pied un comité famille n'ont pas éprouvé de difficultés à cette étape. Toutefois, ceux qui en ont éprouvé mentionnent surtout le manque d'intérêt de la population ou des acteurs ciblés (41 %), de même que la difficulté à réunir les intervenants (37 %).

### LES FACTEURS INFLUENÇANT L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

#### Les facteurs décisifs

- Les trois principaux facteurs contribuant à la décision d'entreprendre l'élaboration ou la mise à jour d'une PFM sont une proposition émise par un élu ou un employé de la municipalité ou de la MRC (60 %), un changement survenu au sein de celle-ci (51 %) et l'existence du programme de soutien financier et technique pour l'élaboration ou la mise à jour d'une PFM du MFA (50 %).

#### Les facteurs facilitateurs

- Les quatre principaux facteurs considérés comme pouvant faciliter l'élaboration ou la mise à jour de la PFM ou du plan d'action sont une bonne connaissance des besoins des familles (32 %), l'engagement actif des membres du comité famille (30 %), le soutien financier offert par le MFA (27 %) et la disponibilité au sein de la municipalité ou de la MRC des ressources humaines nécessaires (27 %). Toutefois, on note que les principaux facteurs diffèrent selon le type de répondant.
- Le tiers (33 %) des répondants disent avoir éprouvé des difficultés au cours du processus d'élaboration ou de mise à jour de leur PFM. Les principales difficultés éprouvées concernent les problèmes de recrutement et le manque d'engagement ou d'intérêt de la population ou des différents acteurs (26 %).

#### Les effets observables

- Les principaux effets observables découlant de l'élaboration ou de la mise à jour d'une PFM (ou de son plan d'action) sont : une meilleure compréhension des besoins des familles par la municipalité ou la MRC (54 %), des services offerts aux familles mieux adaptés à leurs besoins (40 %) et une amélioration de la qualité de vie des familles (35 %).
- Dans le cas des MRC, on observe un autre effet important, soit une meilleure concertation de celles-ci avec leurs partenaires (41 %).

#### Aide souhaitée

- Près de la moitié (46 %) des répondants souhaiteraient obtenir de l'aide du MFA dans le cadre de l'élaboration ou de la mise à jour de leur PFM. Les types d'aide souhaités sont variés, mais concernent principalement les besoins suivants : accompagnement, information, réseautage, financement et formation.
- Plusieurs commentaires spontanés des répondants font état d'un besoin de soutien (la plupart du temps financier) pour le suivi de la PFM ou du plan d'action, ou pour la mise en œuvre des actions.

## **Profil des municipalités et des MRC**

---

# Profil des municipalités et des MRC

Type de répondants (n : 302)	%	n	Population n
■ Municipalités autonomes	50	149	201
■ MRC	5	17	20
■ Municipalités au sein d'une MRC participante	45	136	216

État d'avancement de la PFM	Ensemble	Municipalités autonomes	MRC	Municipalités au sein d'une MRC participante
	(n : 302) %	(n : 149) %	(n : 17) %	(n : 136) %
■ Formation du comité famille	14	9	12	19
■ Consultation de la population	6	9	6	4
■ Élaboration ou mise à jour du document de présentation de la politique	8	7	12	7
■ Élaboration du plan d'action	9	8	23	10
■ Validation des documents	2	3	-	2
■ Présentation de la politique ou du plan d'action au conseil municipal ou à la MRC	9	7	-	13
■ Dépôt de la politique au Ministère	5	9	-	2
■ Début de la mise en œuvre du plan d'action	11	11	18	10
■ Suivi de la PFM	7	6	6	7
■ Suivi du plan d'action	26	30	23	21
■ Ne répond pas (NRP)	3	1	-	5

## Le tiers des répondants auraient terminé l'élaboration (ou la mise à jour) de leur politique familiale municipale

Les répondants avaient à choisir, parmi une liste d'étapes, celle à laquelle ils étaient rendus au regard de l'élaboration ou de la mise à jour de leur PFM. Avant d'interpréter ces résultats, il convient de préciser que certaines de ces étapes peuvent être réalisées simultanément. Par exemple, l'élaboration ou la mise à jour du document de la politique et la conception du plan d'action peuvent être réalisées parallèlement. On constate toutefois que le tiers des répondants (33 %) précise être rendu au suivi de la PFM (7 %) ou du plan d'action (26 %). Ces résultats indiquent que le processus d'élaboration (ou de mise à jour) de la PFM en tant que tel est terminé.

## Profil des municipalités et des MRC - Suite

Population (municipalités)	Municipalités autonomes	Municipalités au sein d'une MRC participante
	(n : 149) %	(n : 136) %
■ De 0 à 999	15 ↗	46 ↘
■ De 1000 à 4999	40 ↘	47 ↗
■ De 5000 et plus	45 ↗	7 ↘
■ De 0 à 1999	31 ↘	73 ↗
■ De 2000 et plus	69 ↗	27 ↘

Région (municipalités)	Municipalités autonomes	Municipalités au sein d'une MRC participante
	(n : 149) %	(n : 136) %
■ Gaspésie-Nord	32 ↗	24 ↘
■ Est	17 ↘	30 ↗
■ Centre	5 ↘	24 ↗
■ Sud-Laval	23	18
■ Ouest	23 ↗	4 ↘

↗ ↘ Indique que le résultat est significativement différent du résultat d'ensemble.

Les regroupements des régions administratives à la base des régions présentées sont les suivants :

- Gaspésie-Nord      Régions 01, 02, 09 et 11
- Est                    Régions 03 et 12
- Centre                Régions 04 et 17
- Sud-Laval            Régions 05, 13 et 16
- Ouest                 Régions 07, 08, 14 et 15

**Les petites municipalités sont surtout présentes parmi celles qui font partie de MRC participant au programme**

On constate en effet que près des trois quarts (73 %) des municipalités qui font partie de MRC participant au programme ont une population inférieure à 2000 habitants, comparativement à 31 % des municipalités autonomes.



## Chapitre 2.1

---

### La visibilité du programme :

- Les moyens pour connaître le programme
- Le document *Implantation et mise à jour d'une politique familiale municipale*
- Le document *La municipalité : un lieu de qualité pour les familles*

## **Les moyens pour connaître le programme**

---

# Moyens par lesquels on a connu le programme

## Q2. « Comment avez-vous pris connaissance de l'existence du programme? »

(Total des trois mentions)

	Ensemble (n : 302) %	Municipalités autonomes (n : 149) %	MRC (n : 17) %	Municipalités au sein d'une MRC participante (n : 136) %
■ Échanges avec des élus d'une autre municipalité ou d'une MRC	41	26 ↘	29 ↘	58 ↗
■ Par l'un des deux documents <sup>1</sup> produits par le MFA	37	44 ↗	53 ↗	27 ↘
■ Sur l'un des sites Internet suivants : celui du MFA, du CAMF ou d'une autre municipalité ou MRC	24	31 ↗	35 ↗	16 ↘
■ Lors d'activités de sensibilisation et de promotion offertes par le CAMF	18	21 ↗	18	14 ↘
■ Lors d'échanges avec des participants au congrès de l'UMQ ou de la FQM ou au colloque du CAMF	16	26 ↗	18	5 ↘
■ Lors d'échanges avec des conseillers en développement et concertation du MFA ou lors d'une activité de sensibilisation et de promotion	12	12	24 ↗	10
■ Par le coffret rural du MAMR	9	5 ↘	29 ↗	12 ↗
■ Par un collègue de travail, à la MRC ou à la municipalité	8	3	6 ↗	14
■ Lors d'échanges avec des représentants de la CRÉ	5	5	12 ↗	4
■ Par le CLD	3	3	6	2

<sup>1</sup> Les documents sont *Implantation et mise à jour d'une politique famille municipale* et *La municipalité : un lieu de qualité pour les familles*.

↗ ↘ Indique que le résultat est significativement différent de l'ensemble.

## On a connu le programme principalement par des échanges avec des élus et par la documentation du ministère de la Famille et des Aînés

La majorité des participants au programme a entendu parler du programme lors d'échanges avec les élus d'une autre municipalité ou d'une MRC (41 %) ou au moyen de la documentation produite par le MFA (37 %). Internet permet aussi la diffusion du programme puisque près du quart des répondants (24 %) en a appris l'existence en consultant le site du MFA, du CAMF ou encore d'une autre municipalité ou MRC.

## L'importance des moyens varie selon le type de répondant

On note que les moyens par lesquels on a entendu parler du programme n'ont pas la même importance selon le type de participant. Ainsi, les répondants de municipalités autonomes et de MRC ont principalement entendu parler du programme par la documentation produite par le MFA (respectivement 44 % et 53 %), ce qui est le cas de seulement 27 % des répondants venant d'une municipalité faisant partie d'une MRC participante. Chez ces derniers, on a surtout entendu parler du programme lors d'échanges avec des élus d'une autre municipalité ou d'une MRC (58 % comparativement à 26 % et 29 % pour les municipalités autonomes et les MRC).

En quelque sorte, ces différences vont de soi : il est logique que les municipalités autonomes et les MRC, ayant fait elles-mêmes les démarches pour s'inscrire au programme, aient été plus en contact avec la documentation du MFA. Toutefois, les municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme ont aussi bien souvent entendu parler du programme par ce moyen.

<sup>1</sup> On fait référence ici aux documents *Implantation et mise à jour d'une politique familiale municipale* et *La municipalité : un lieu de qualité pour les familles*.

## Moyens par lesquels on a connu le programme - Suite

### Les moyens par lesquels on connaît le programme sont liés à la taille des municipalités et à leur région

En effet, on observe que les municipalités de 2000 habitants et plus sont proportionnellement plus nombreuses à avoir entendu parler du programme par les moyens suivants (comparativement aux municipalités de moins de 2000 habitants) :

- Par la documentation du MFA : 42 % (comparativement à 30 %);
- Sur un site Internet : 30 % (comparativement à 18 %);
- Au cours d'échanges lors de congrès ou de colloques (UMQ, FQM, CAMF) : 24 % (comparativement à 8 %);
- Lors d'activités de sensibilisation ou de promotion du CAMF : 24 % (comparativement à 12 %).

À l'opposé, les municipalités de petite taille (moins de 2000 habitants) ont été davantage informées par les moyens suivants que les municipalités de 2000 habitants et plus :

- Les échanges avec des élus d'une autre municipalité ou d'une MRC : 51 % (comparativement à 31 %);
- Le coffret rural du MAMR : 13 % (comparativement à 4 %);
- Les échanges avec un collègue de travail à la municipalité ou à la MRC : 12 % (comparativement à 5 %).

Notons par ailleurs que les municipalités ne sont pas informées également par les différents moyens. Ainsi, les municipalités des régions suivantes ont proportionnellement plus entendu parler du programme par certains moyens que d'autres :

- Nord, Est et Centre : 47 % sont informées par des échanges avec des élus d'une autre municipalité ou d'une MRC (comparativement à 32 % des municipalités du Sud, de Laval et de l'Ouest);
- Sud et Laval : 22 % ont été informées au cours d'échanges lors de congrès (comparativement à 11 % des municipalités de la Gaspésie et du Nord);
- Est : 14 % ont été informées par le coffret rural (comparativement à 3 % des municipalités du Sud, de Laval et de l'Ouest);
- Centre : 17 % ont été informées par un collègue de travail à la municipalité ou à la MRC (comparativement à 8 % pour l'ensemble);
- Sud et Laval : 14 % ont été informées par un collègue de travail à la municipalité ou à la MRC (comparativement à 8 % pour l'ensemble);
- Direction territoriale du Sud : 15 % ont été informées par un collègue de travail à la municipalité ou à la MRC (comparativement à 8 % pour l'ensemble);
- Gaspésie et Nord : 8 % ont été informées lors d'échanges avec des représentants de la CRÉ (comparativement à aucune des municipalités du Centre ou de l'Ouest).

# Moyens de diffusion privilégiés

Q10. « Selon vous, dans quels événements le Ministère pourrait-il faire connaître son programme auprès des municipalités et des MRC qui n'ont pas de PFM? »

(Total des trois mentions)

	Ensemble (n : 296) %	Municipalités autonomes (n : 148) %	MRC (n : 17) %	Municipalités au sein d'une MRC participante (n : 131) %
■ Congrès annuel de la FQM	74	78 ↗	77	69 ↘
■ Rencontres annuelles de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec	73	72	82 ↗	73
■ Congrès annuel de l'UMQ	55	71 ↗	24 ↘	40 ↘
■ Colloque annuel du CAMF	45	45	18 ↘	47
■ Rencontres annuelles de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec	44	30 ↘	71 ↗	57 ↗

↗ ↘ Indique que le résultat est significativement différent de l'ensemble.

## Tous ces événements pourraient être pertinents

Bien que dans l'ensemble on semble privilégier les congrès annuels de la FMQ (74 %) ainsi que les rencontres annuelles des directeurs généraux des municipalités du Québec (73 %), tous les événements proposés ici semblent avoir une certaine pertinence pour ce qui est d'y faire connaître le programme du MFA auprès des municipalités et des MRC qui n'ont pas de PFM.

## Les choix diffèrent selon le type de répondant

Par ailleurs, on note que les préférences varient selon le type de répondant. En effet, 71 % des répondants des MRC privilégient les rencontres annuelles de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (comparativement à 30 % des municipalités autonomes et à 57 % des municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme). Du côté des municipalités autonomes, les congrès annuels de l'UMQ sont des événements à privilégier (71 %, comparativement à 24 % des MRC et à 40 % des municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme).

## Les choix diffèrent selon la taille des municipalités

Notons ici que les municipalités de petite taille (moins de 1000 habitants) sont proportionnellement plus nombreuses à penser qu'il serait pertinent de faire connaître le programme du MFA lors des rencontres annuelles de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (55 %, comparativement à 16 % des municipalités de 5000 habitants et plus). Dans les municipalités de 5000 habitants et plus, on mise surtout sur le congrès annuel de l'UMQ (91 %, comparativement à 40 % des municipalités de moins de 1000 habitants).

## Moyens de diffusion privilégiés - Suite

Q11. « Selon vous, y a-t-il d'autres moyens qui devraient être mis en œuvre pour faire connaître le programme auprès des municipalités ou MRC qui n'ont pas de PFM? Lesquels? »

(Total des mentions)

	Ensemble (n : 302) %	Municipalités autonomes (n : 149) %	MRC (n : 17) %	Municipalités au sein d'une MRC participante (n : 136) %
■ Pochette d'information / Document informatif	23	17 ↘	29	30 ↗
■ Lettre personnalisée / Information personnalisée	16	15	29 ↗	17
■ Rencontres régionales de sensibilisation	12	9 ↘	29 ↗	14
■ Sensibilisation, rencontres des élus, de la municipalité	7	5	0 ↘	10 ↗
■ Présence au congrès de l'AQLM / Rencontres de l'AQLM	5	9 ↗	0 ↘	1 ↘
■ Publicités dans les revues	3	1 ↘	6	4 ↗
■ Faire s'impliquer, rencontrer les MRC	3	3	0	3
■ Envoi par courriel	2	3 ↗	0	1 ↘
■ Faire connaître les résultats, publiciser les bons coups	2	1 ↘	18 ↗	2
■ Faire s'impliquer les CRÉ	2	3 ↗	0	0 ↘
■ NRP	34	38 ↗	18 ↘	32

Toutes les mentions ont été faites par au moins cinq répondants.

### Plusieurs moyens sont proposés

Les deux tiers (66 %) des répondants ont suggéré au moins un moyen qui devrait être utilisé pour faire connaître le programme. Les trois moyens les plus fréquemment proposés (et ce, tant par l'ensemble des répondants que par chaque type de répondant) sont la diffusion d'une pochette d'information (23 %), l'envoi d'une lettre ou d'information personnalisée (16 %) et la tenue de rencontres régionales de sensibilisation (12 %).

Par ailleurs, on observe que la liste des moyens suggérés est très étoffée : en effet, une cinquantaine d'idées au total ont été proposées.

↗ ↘ Indique que le résultat est significativement différent de l'ensemble.

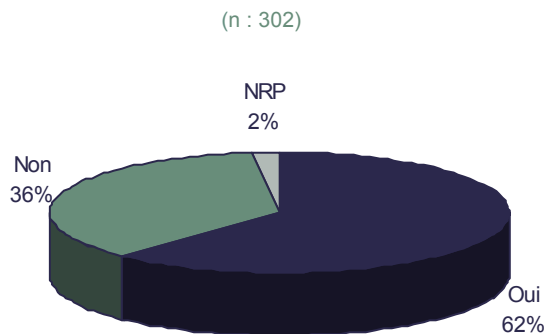
**Le document** *Implantation et mise à jour d'une politique familiale municipale*

---

# Notoriété du document *Implantation et mise à jour d'une politique familiale municipale*

Q3. « Le Ministère distribue depuis 2002 un document intitulé *Implantation et mise à jour d'une politique familiale municipale*, qui présente le programme de soutien financier et technique offert aux municipalités et aux MRC.

Connaissez-vous ce document? »



Notoriété du document	%
■ Municipalités autonomes (n : 149)	83 ↗
■ MRC (n : 17)	71 ↗
■ Municipalité au sein d'une MRC participante (n : 136)	37 ↘

## La majorité connaît le document

Environ 6 répondants sur 10 (62 %) connaissent le document du MFA intitulé *Implantation et mise à jour d'une politique familiale municipale*. Cette proportion est plus élevée au sein des municipalités autonomes (83 %) et des MRC (71 %), et plus faible au sein des municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme (37 %).

Par ailleurs, le document est proportionnellement plus connu au sein des segments suivants :

- Les municipalités de plus grande taille (2000 habitants et plus) : 78 % comparativement à 45 % des plus petites municipalités;
- Les municipalités de la région de l'Ouest : 90 % (comparativement à 52 % dans celles des régions de l'Est, du Centre, du Sud et de Laval).

↗ Indique que le résultat est significativement différent de l'ensemble.



# Notoriété du document *Implantation et mise à jour d'une politique familiale municipale - Suite*

## « Quelle est votre appréciation de ce document ? »

(Base : ceux qui connaissent le document)

Total de  
« très » et  
« assez »  
d'accord  
%

Q5. Le document décrit bien la démarche à réaliser pour élaborer une PFM (n : 184)



Q4. Le document présente clairement ce qu'est une politique familiale municipale (n : 185)



Q6. Le document explique clairement comment procéder pour faire une demande au programme de soutien financier et technique offert par le MFA (n : 186)



Peu d'accord Pas du tout d'accord Très d'accord Assez d'accord

## Le document atteint son objectif

La quasi-totalité des répondants (de 95 % à 98 %) exprime ici son appréciation au regard du document du MFA. En effet, 98 % estiment (total de « très » et « assez » d'accord) que le document décrit bien la démarche à réaliser pour élaborer une PFM, 97 % sont d'accord (« très » ou « assez ») pour dire qu'il présente clairement ce qu'est une PFM et 95 % sont d'avis (total de « très » et « assez » d'accord) qu'il explique clairement comment procéder pour faire une demande au programme du MFA.

Ces résultats sont, bien entendu, très bons. Il convient toutefois de s'intéresser au taux de « très d'accord ». En effet, moins de la moitié des répondants se dit « très d'accord » avec les trois éléments évalués ici. Ainsi, le document peut certainement être encore amélioré.

En ce qui concerne les différents segments observés, on note dans presque tous les cas que le taux d'accord (total de « très » et « assez » d'accord) est de 94 % ou plus pour chacun des trois éléments, ce qui signifie que le niveau d'accord est très élevé presque partout. Toutefois, quelques cas font exception : il s'agit de segments où le niveau d'accord est plus faible relativement à l'énoncé « Le document explique clairement comment procéder pour faire une demande au programme ». En effet, en ce qui concerne cet énoncé, les segments suivants montrent un niveau d'accord (« très » et « assez » d'accord) plus faible que dans l'ensemble (95 %) :

- Les municipalités de l'Est : 86 %;
- Les municipalités de petite taille (moins de 1000 habitants) : 87 %;
- Les municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme : 88 % (dont 22 % seulement de « très d'accord »).

# Commentaires ou suggestions pour améliorer le document

## *Implantation et mise à jour d'une politique familiale municipale*

### Q7. « Avez-vous des commentaires ou suggestions pour améliorer ce document? »

(Base : ceux qui connaissent le document, n : 186)

(Total des mentions)

Commentaires/Suggestions	%
■ Document très clair, très bien, apprécié, utile	8
■ Inclure des exemples dans le document	2
■ Apporter des distinctions selon le type et la taille de la municipalité	1
■ Rendre le document plus disponible	1
■ NRP	82

Seules les mentions faites par au moins deux répondants sont présentées.

### Les commentaires sur le document sont rares

Peu de répondants ont fait des commentaires sur le document *Implantation et mise à jour d'une politique familiale*, ce qui est cohérent avec les résultats observés précédemment. Outre les remarques à l'effet que le document est très clair, très bien fait ou utile, formulées par 8 % des répondants, plusieurs suggestions ont été faites, parfois par un seul répondant.

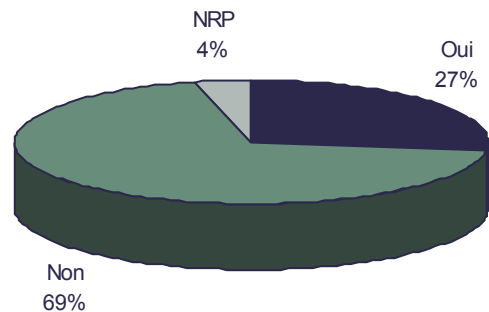
**Le document** *La municipalité : un lieu de qualité pour les familles*

---

# Notoriété du document *La municipalité : un lieu de qualité pour les familles*

Q8. « Le Ministère a diffusé en 2003 un document intitulé *La municipalité : un lieu de qualité pour les familles*, qui vise à faire ressortir l'importance du rôle des municipalités à l'égard des familles et de leurs membres. Connaissez-vous ce document? »

(n : 302)



## Notoriété du document

%

■ Municipalités autonomes (n : 149)	32 ↗
■ MRC (n : 17)	41 ↗
■ Municipalités au sein d'une MRC participante (n : 136)	20 ↘

## Ce document est moins connu

Un peu plus du quart (27 %) des répondants connaît le document du MFA intitulé *La municipalité, un lieu de qualité pour les familles*. Cette proportion est plus élevée au sein des municipalités autonomes (32 %) et des MRC (41 %, et plus faible au sein des municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme (20 %).

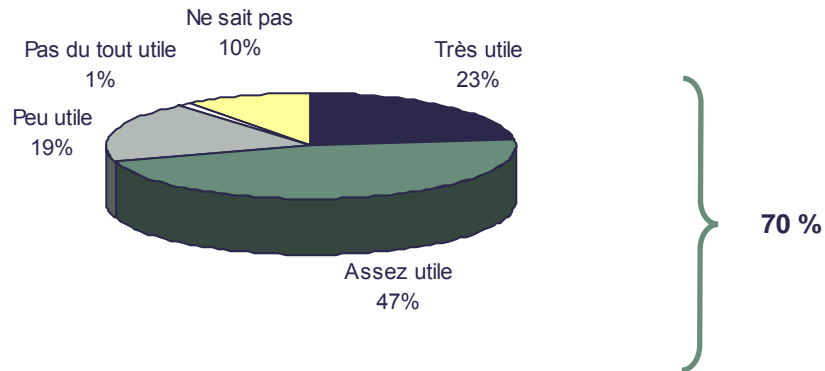
Par ailleurs, le document est proportionnellement plus connu des municipalités de très grande taille (33 % des municipalités de 5000 habitants ou plus comparativement à 20 % des municipalités de moins de 1000 habitants) ainsi qu'au sein des municipalités de la région de la Gaspésie et du Nord (33 %).

↗ Indique que le résultat est significativement différent de l'ensemble.

# Utilité du document *La municipalité : un lieu de qualité pour les familles*

Q9. « Ce document a-t-il été utile pour élaborer ou mettre à jour la PFM de votre municipalité ou de votre MRC? »

(Base : ceux qui connaissent le document; n : 81)



## La majorité le juge utile

Quelque 7 répondants sur 10 (70 %) estiment que le document *La municipalité, un lieu de qualité pour les familles* leur a été utile (« très » ou « assez ») pour élaborer ou mettre à jour leur PFM.

Notons que la proportion de réponses « Ne sait pas » (10 %) est importante. Elle signifie qu'un répondant sur 10, parmi ceux qui connaissent le document dont il est question, a une connaissance probablement trop superficielle, soit du document, soit des mécanismes mis en œuvre dans sa MRC (pour les municipalités non autonomes), par exemple, pour juger de son utilité.

Par ailleurs, soulignons ici que la proportion de répondants jugeant que le document était peu ou pas du tout utile est plus élevée (30 %) dans les municipalités faisant partie de MRC participant au programme (comparativement à 17 % dans les municipalités autonomes). Ce résultat est à interpréter avec prudence vu le petit nombre (27) de répondants venant de municipalités faisant partie de MRC participant au programme touchés par cette question.

## Chapitre 2.2

---

### **Le soutien offert par le Ministère :**

- La demande de subvention
- L'accompagnement et le soutien technique
- Le soutien financier
- Le délai accordé

## **La demande de subvention**

---

# Le formulaire de demande de subvention

Q14. « Le Ministère fournit un "formulaire de demande de financement" qui permet aux municipalités et aux MRC de s'inscrire au programme. Quelle est votre appréciation de ce formulaire? Diriez-vous que les différentes sections du formulaire sont faciles ou difficiles à remplir? »

(Base : municipalités autonomes et MRC; n : 145)



Total de  
« très » et  
« assez »  
facile  
%  
94

## Précision en ce qui a trait à la section « Demande de subvention »

Les questions de la section « Demande de subvention », soit les questions 14 à 23, s'adressaient seulement aux répondants venant d'une municipalité autonome ou d'une MRC. Les répondants de municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme ne répondaient pas à ces questions, étant donné que, dans leur cas, la demande de subvention était faite par la MRC.

## Le formulaire ne pose pas de problème

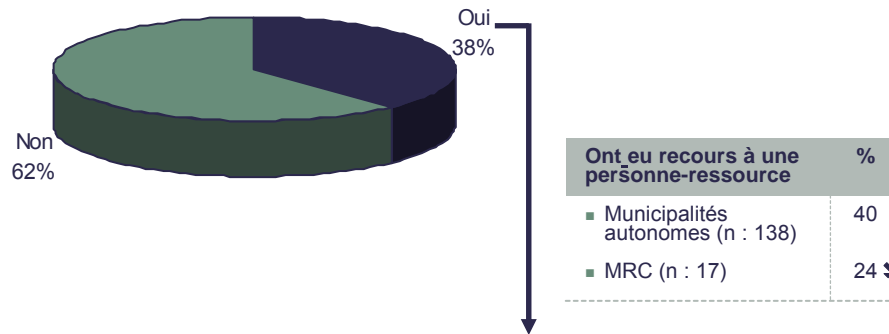
Presque tous les répondants (94 %) estiment que le formulaire de demande de financement permettant aux municipalités et aux MRC de s'inscrire au programme est facile (« très » ou « assez ») à remplir.



# Le formulaire de demande de subvention : recours à une personne-ressource

**Q15. « Avez-vous eu recours à une ou des personnes-ressources pour vous aider à remplir le formulaire de demande de financement? »**

(Base : municipalités autonomes et MRC; n : 155)



**Q16. « Qui avez-vous consulté? »**

(Base : ceux qui ont eu recours à une personne-ressource pour remplir le formulaire; n : 59)

(Total des mentions)

■ Le conseiller en développement et concertation du MFA	42 %
■ Le conseiller du CAMF	36 %
■ Un organisme du milieu	9 %
■ Un gestionnaire de la municipalité ou le RQF	9 %
■ Agent de développement de la municipalité	5 %
■ Agent de développement rural / le CLD	5 %
■ Agent de développement d'une autre municipalité	5 %
■ Firme de communications	3 %
■ Préfet de la MRC	1 %

## Plus du tiers des répondants a eu recours à une personne-ressource

En effet, 38 % des répondants disent avoir eu recours à une personne-ressource pour les aider à remplir le formulaire de demande de financement. Cette proportion est plus élevée dans les municipalités autonomes (40 %) que dans les MRC (24 %).

## On a surtout recours à un conseiller du ministère de la Famille et des Aînés ou du Carrefour action municipale et famille

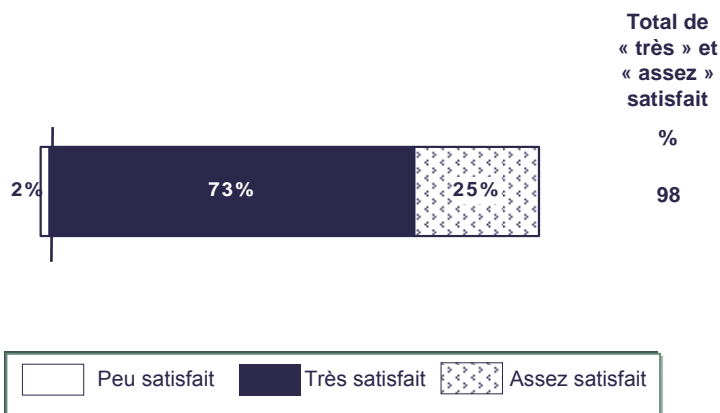
Les principales personnes-ressources consultées pour remplir le formulaire de demande de financement sont les conseillers en développement et concertation du MFA (42 %) ainsi que les conseillers du CAMF (36 %). Par ailleurs, on a aussi recours, dans des proportions moindres, à une personne-ressource d'un organisme du milieu (9 %) ou encore à un gestionnaire de la municipalité ou au RQF (9 %). Les agents de développement, qu'ils soient du CLD (agent de développement rural), de la municipalité touchée ou d'une autre municipalité, sont aussi parfois consultés (dans une proportion de 5 % dans chacun des cas).

↴ Indique que le résultat est significativement différent de l'ensemble.

# Satisfaction quant à la personne-ressource consultée

**Q17. « Globalement, avez-vous été satisfait de l'aide reçue par la (les) personne(s)-ressource(s)? »**

(Base : ceux qui ont eu recours à une personne-ressource pour remplir le formulaire; n : 59)



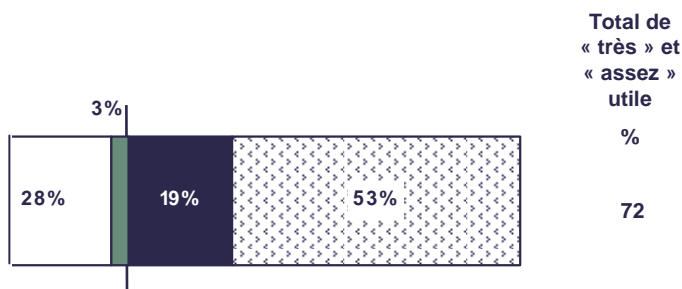
## Un niveau de satisfaction très élevé

La quasi-totalité (98 %) de ceux qui ont eu recours à une personne-ressource pour remplir le formulaire de demande de subvention se dit satisfaite (« très » ou « assez ») des services reçus. Qui plus est, le taux de réponses « très satisfait » (73 %) est très élevé, ce qui témoigne bien de la grande satisfaction des répondants.

# Utilité du formulaire de demande de subvention

Q18. « Diriez-vous que le fait de remplir ce formulaire vous a été utile pour orienter la suite de la démarche d'élaboration ou de mise à jour de votre politique familiale municipale? »

(Base : municipalités autonomes et MRC; n : 149)



Peu utile Pas du tout utile Très utile Assez utile

**On perçoit plus ou moins bien l'utilité du formulaire pour orienter la démarche**

L'opinion des répondants relativement à l'utilité du formulaire de demande de subvention pour orienter la suite de la démarche, que ce soit l'élaboration ou la mise à jour de la PFM, est plutôt variable. En effet, environ la moitié (53 %) estime que le formulaire est « assez utile », et plus du quart (28 %), qu'il est « peu » ou « pas du tout » utile à cet effet.

Il convient de rappeler ici que le but premier du formulaire est de présenter une demande de financement au MFA dans le cadre du programme. Le fait que le formulaire permette en plus d'orienter les démarches à venir constitue donc une attente secondaire pour les utilisateurs. En ce sens, les résultats obtenus ne révèlent pas une insatisfaction des répondants. Ils indiquent toutefois que le but fixé selon lequel le formulaire devrait servir également à orienter les démarches à venir n'est pas toujours atteint.

# Commentaires ou suggestions pour améliorer le formulaire de demande de subvention

## Q19. « Avez-vous des commentaires ou des suggestions pour améliorer le formulaire de demande de financement? »

(Base : municipalités autonomes et MRC, n : 166)

(Total des mentions)

Commentaires/Suggestions	%
■ Le formulaire est facile à remplir	2
■ L'information demandée est trop détaillée	2
■ Le formulaire permet de bien cerner l'état de la municipalité	2
■ Donner un exemple de formulaire rempli	1
■ Indiquer les montants à inscrire pour chacune des catégories	1
■ Plus de détails concernant l'élaboration du budget	1
■ Plus d'informations sur la démarche d'élaboration d'une PFM	1
■ Formulaire moins technique / moins élaboré	1
■ Des questions plus précises	1
■ Faire une approche auprès des CAMF	1
■ Faire un suivi auprès du directeur de la ville	1
■ L'information donnée par le CAMF est plus pertinente que celle du formulaire	1
■ Remplir le formulaire est la suite logique des démarches des élus municipaux	1
■ Difficulté à évaluer l'ampleur du travail à réaliser	1
■ <b>NRP</b>	<b>87</b>

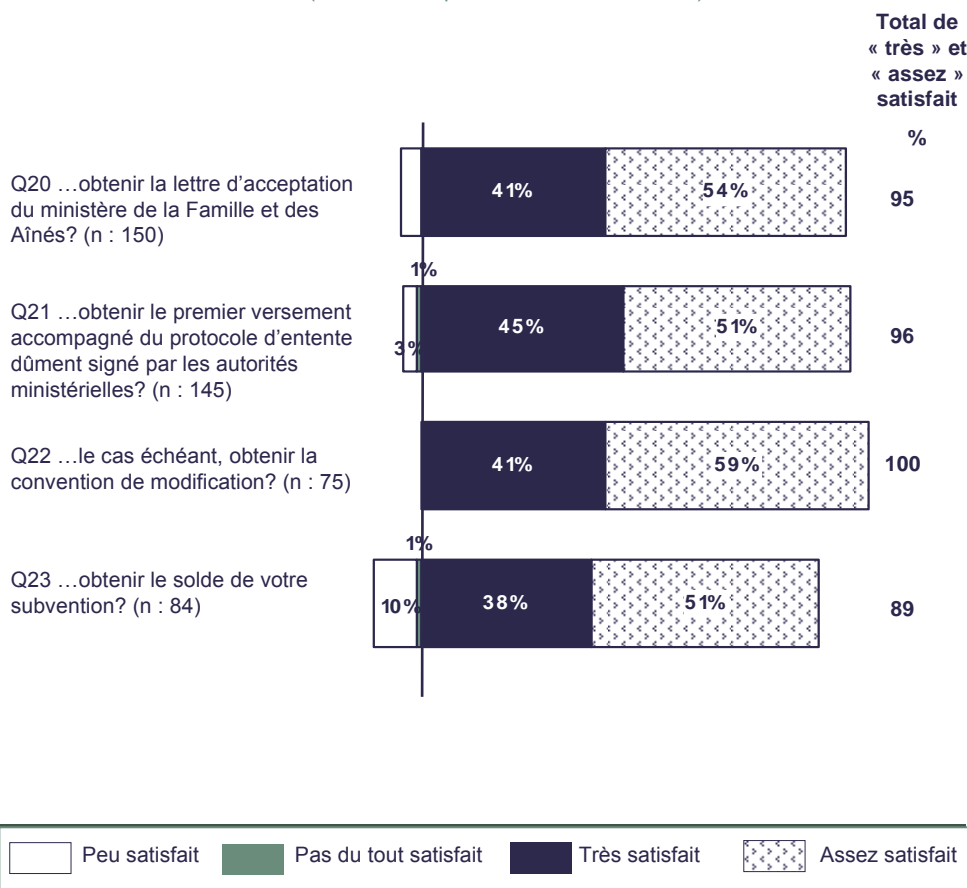
## Très peu de commentaires sont formulés

La satisfaction des répondants par rapport au formulaire de demande de subvention se reflète encore ici : la très grande majorité (87 %) des répondants n'a fait ni commentaire ni suggestion. Outre les commentaires selon lesquels le formulaire est facile à remplir et qu'il permet de bien cerner l'état de la municipalité, formulés dans les deux cas par 2 % des répondants, on note quelques commentaires ou suggestions qui peuvent donner des pistes pour la bonification du formulaire.

# Satisfaction quant à certaines étapes de la subvention

« À la suite du dépôt de votre formulaire de demande de financement, avez-vous été très, assez, peu ou pas du tout satisfait des délais requis pour... »

(Base : municipalités autonomes et MRC)



## Le niveau de satisfaction est élevé

Trois des quatre éléments évalués ici obtiennent des niveaux de satisfaction très élevés : de 95 % à 100 % de réponses « très » et « assez » satisfait. Il s'agit de l'obtention de la convention de modification (100 %), du premier versement (96 %) et de la lettre d'acceptation (95 %). Au regard de la lettre d'acceptation, on note toutefois un niveau de satisfaction plus faible dans les MRC (87 %, comparativement à 96 % pour les municipalités autonomes).

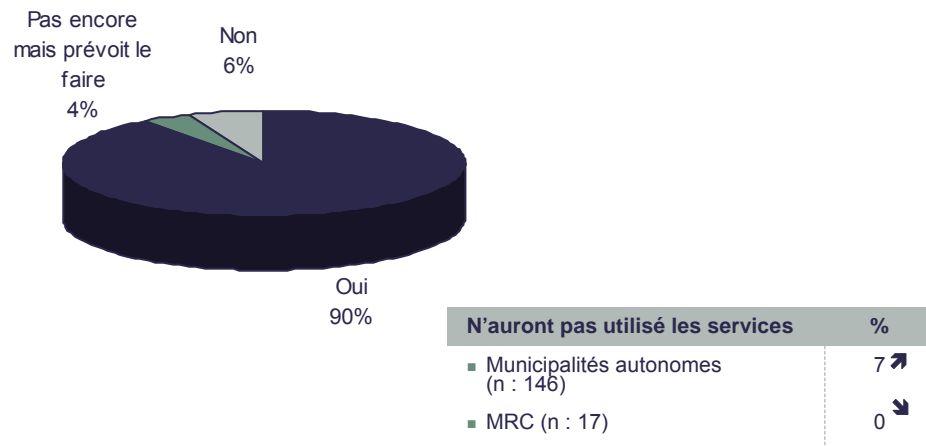
Par ailleurs, environ un répondant sur 10 (11 %) se montre insatisfait (« peu » ou « pas du tout » satisfait) de l'obtention du solde de la subvention. Aucune question précise ne permet de sonder les raisons de cette insatisfaction. Toutefois, le commentaire suivant, tiré des commentaires généraux faits par les répondants en fin de sondage, apporte peut-être quelques éléments de compréhension : « *La subvention du Ministère pourrait être attribuée différemment. Par exemple : 90 % lors de la demande et 10 % lorsque tous les documents sont remis, ou 75 % et 25 %.* » Ainsi, on observe que certains souhaiteraient une répartition différente des versements de la subvention pour que la municipalité ait moins à financer le projet pendant son exécution.

## L'accompagnement et le soutien technique

# Utilisation des services offerts par le Carrefour action municipale et famille

Q36. « Dans le cadre de son programme, le ministère de la Famille et des Aînés offre un soutien technique gratuit pour l'élaboration ou la mise à jour de la politique familiale. Le Ministère a confié au Carrefour action municipale et famille (CAMF) le mandat d'offrir ce soutien aux municipalités ou MRC qui le désirent. Avez-vous utilisé les services du Carrefour action municipale et famille? »

(Base : municipalités autonomes et MRC; n : 163)



↗ ↘ Indique que le résultat est significativement différent de l'ensemble.

## Précision sur la section « L'accompagnement et le soutien technique »

Les questions de la section « L'accompagnement et le soutien technique », soit les questions 36 à 42, s'adressaient seulement aux répondants venant d'une municipalité autonome ou d'une MRC. Les répondants de municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme ne répondaient pas à ces questions étant donné que les services du CAMF ne leur étaient pas directement offerts.

## Quelque 9 répondants sur 10 ont utilisé les services du Carrefour action municipale et famille

Le taux d'utilisation des services du CAMF au sein des municipalités autonomes et des MRC participant au programme est très élevé : 90 % des répondants ont eu recours à ces services et 94 % y auront eu recours si l'on inclut ceux qui prévoient le faire.

Notons que toutes les MRC ont utilisé les services du CAMF (88 %) ou prévoient le faire (12 %), alors que du côté des municipalités autonomes, cette proportion est de 93 %. Ainsi, 7 % des municipalités autonomes n'utiliseront pas les services du CAMF.

On observe par ailleurs, pour les segments suivants, une proportion plus élevée de municipalités autonomes qui n'ont jamais utilisé et qui ne prévoient pas utiliser non plus les services du CAMF :

- Les municipalités de petite taille (moins de 2000 habitants) : 13 % (comparativement à 4 % des municipalités de plus grande taille);
- La région de la Gaspésie et du Nord : 11 % (comparativement à 5 % pour l'ensemble des autres régions).

# Utilisation des services offerts par le Carrefour action municipale et famille - Suite

## Q37. « Pourquoi? »

(Base : ceux qui n'ont pas utilisé les services du CAMF et qui ne prévoient pas le faire; n : 10)

(Total de toutes les mentions)

Raison	n
■ N'en a pas eu besoin	4
■ A déjà les ressources à l'interne ou a fait affaire avec un consultant	2
■ Les besoins de la population sont déjà connus	1
■ En est à la mise à jour du plan d'action	1
■ NRP	3

## Ceux qui n'utilisent pas les services du Carrefour action municipale et famille estiment ne pas en avoir besoin

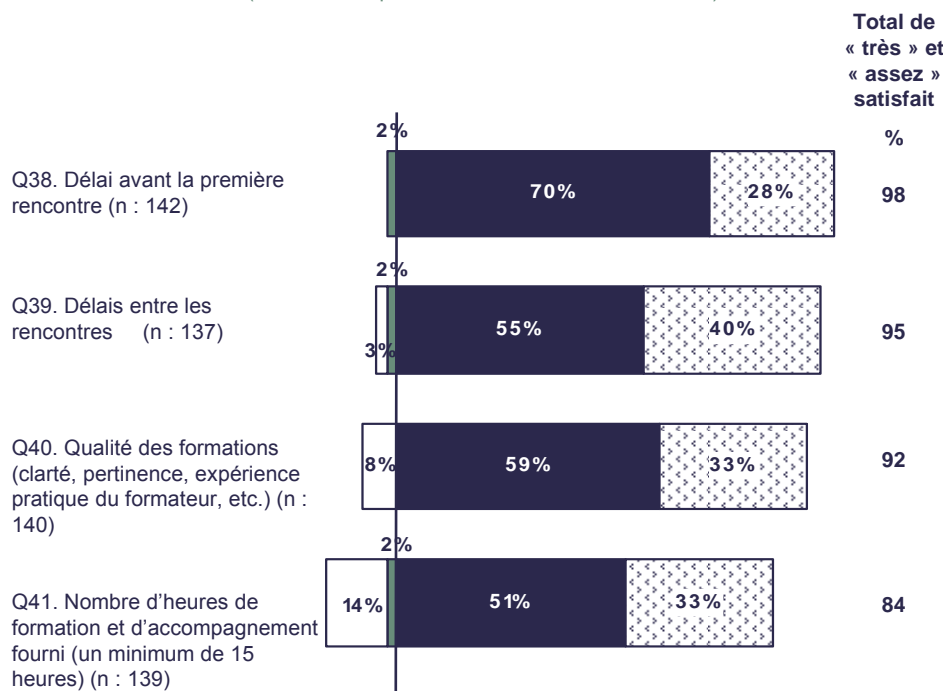
Les quelques répondants (n : 10) qui n'utilisent pas ou ne prévoient pas utiliser les services du CAMF jugent notamment ne pas en avoir besoin. Dans certains cas, on pense que l'embauche d'un consultant ou l'expérience des personnes-ressources internes sont suffisantes pour répondre aux besoins.



# Satisfaction quant aux services offerts par le Carrefour action municipale et famille

« Quelle est votre appréciation du soutien technique offert par le Carrefour action municipale et famille au regard des aspects suivants? »

(Base : ceux qui ont utilisé les services du CAMF)



**Les services du Carrefour action municipale et famille satisfont grandement les utilisateurs, sauf en ce qui concerne le nombre d'heures de formation**

En effet, les répondants ayant utilisé les services du CAMF se montrent particulièrement satisfaits des services qu'ils ont reçus de cet organisme. Ainsi, les délais avant la première rencontre de même qu'entre les rencontres ne posent aucun problème : respectivement 98 % et 95 % s'en montrent satisfaits (« très » ou « assez »). La qualité des formations est également un élément dont on se montre satisfait : 92 % de réponses « très » ou « assez » satisfait. Notons donc le haut taux de réponses « très satisfait » pour chacun de ces trois éléments, de la part de plus de la moitié des répondants ayant utilisé les services du CAMF.

Par ailleurs, le nombre d'heures de formation et d'accompagnement offert est l'élément sur lequel les opinions sont les plus partagées. En effet, 16 % des répondants s'en disent insatisfaits (« peu » ou « pas du tout » satisfait), alors que plus de la moitié (51 %) en sont très satisfaits. Il est intéressant de constater que le niveau d'insatisfaction est nettement plus élevé (23 %) au sein des municipalités de plus grande taille (5000 habitants et plus) que dans les autres municipalités (9 %). On peut sans doute penser que les plus grosses municipalités souhaiteraient avoir davantage d'heures de formation et d'accompagnement. Il faut toutefois savoir que le nombre d'heures de formation et d'accompagnement offert gratuitement est déterminé par le programme du MFA et non par le CAMF.

## Quelques segments se distinguent

On note que le taux de satisfaction est légèrement plus faible dans certains segments, et ce, pour certains éléments :

- Les MRC sont légèrement moins satisfaites que les municipalités autonomes par rapport au délai avant la première rencontre (93 % comparativement à 98 %) ainsi que relativement à la qualité des formations (87 % comparativement à 93 %).

# Satisfaction quant aux services offerts par le Carrefour action municipale et famille - Suite

---

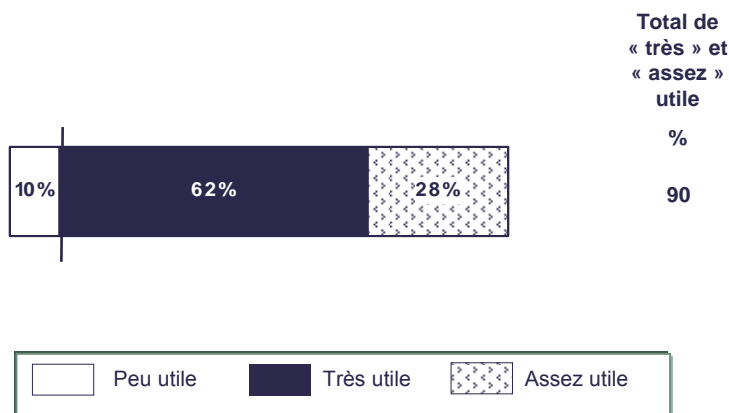
- Les municipalités de 2000 habitants ou plus se montrent moins satisfaites que les plus petites municipalités de la qualité des formations (91 % comparativement à 97 %).

Toutefois, il ne faudrait pas oublier que malgré les différences observées dans ces segments, significatives d'un point de vue statistique, le taux de satisfaction reste élevé dans son ensemble.

# Utilité des services du Carrefour action municipale et famille pour l'élaboration ou la mise à jour de la politique familiale municipale

Q42. « Selon votre expérience, diriez-vous que le soutien technique offert par le CAMF a été très, assez, peu ou pas du tout utile pour réaliser l'élaboration ou la mise à jour de votre politique familiale municipale? »

(Base : ceux qui ont utilisé les services du CAMF; n : 142)



## L'utilité du soutien technique du Carrefour action municipale et famille ne fait pas de doute

Quelque 9 répondants sur 10 (90 %) parmi ceux ayant utilisé les services du CAMF jugent que ceux-ci ont été utiles (« très » ou « assez ») pour l'élaboration ou la mise à jour de leur PFM. Le niveau d'appréciation est, ici encore, élevé. Soulignons particulièrement la forte proportion (62 %) de répondants estimant que ces services ont été très utiles.

## On observe des différences selon la taille des municipalités

Les municipalités de 2000 habitants ou moins se montrent plus convaincues de l'utilité du soutien technique offert par le CAMF. Ainsi, 97 % d'entre elles le jugent utile (« très » ou « assez »), comparativement à 87 % des municipalités plus grandes.

Par ailleurs, on note que les municipalités de la région de la Gaspésie et du Nord ont une haute opinion de l'utilité des services du CAMF : 95 % les jugent utiles (comparativement à 90 % pour l'ensemble).

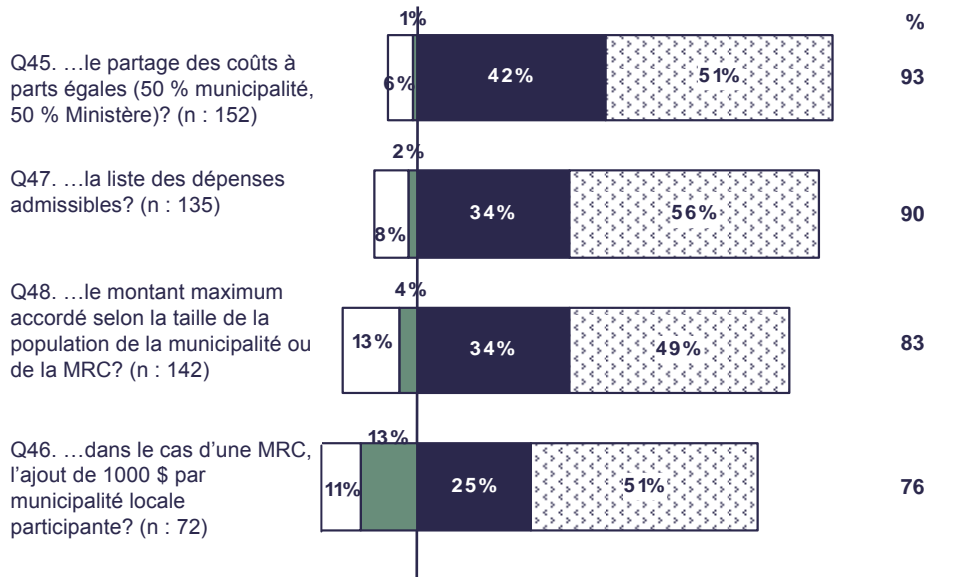
## **Le soutien financier**

---

# Satisfaction quant au soutien financier

« Le programme propose un partage, entre le Ministère et la municipalité ou la MRC, des coûts relatifs à l'élaboration ou la mise à jour d'une PFM. Quelle est votre appréciation du soutien financier offert. »

(Base : municipalités autonomes et MRC)



Peu satisfait
  Pas du tout satisfait
  Très satisfait
  Assez satisfait

## Précision sur la section « Soutien financier »

Les questions de la section « Soutien financier », soit les questions 45 à 48, s'adressaient seulement aux répondants venant d'une municipalité autonome ou d'une MRC. Les répondants de municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme ne répondaient pas à ces questions étant donné qu'aucun soutien financier relatif au programme ne leur était directement versé par le MFA.

## On est généralement satisfait du partage des coûts et des dépenses admissibles

De façon générale, on peut dire que les municipalités autonomes ainsi que les MRC sont plutôt satisfaites des différents éléments évalués ici, à différents degrés toutefois. Ainsi, le partage des coûts en parts égales (50 % venant de la municipalité et 50 %, du Ministère) est l'élément dont la plus grande proportion de répondants est satisfaite (93 % de réponses « très » et « assez » satisfait). Notons tout de même ici que la proportion de réponses « très satisfait » est inférieure à la moitié (42 %). Par ailleurs, la liste des dépenses admissibles est généralement bien appréciée, puisque 90 % des répondants en sont satisfaits. Notons toutefois que le taux de réponses « très satisfait » (34 %) est plutôt faible.

## Certains répondants sont insatisfaits des montants accordés

Le montant maximum accordé et, dans le cas d'une MRC, l'ajout de 1000 \$ par municipalité locale participante, sont des éléments qui obtiennent des niveaux de satisfaction plus faibles (respectivement 83 % et 76 %). Ainsi, la proportion d'insatisfaits (« peu » ou « pas du tout » satisfait) est importante : 17 % pour ce qui est du montant maximum accordé et 24 % en ce qui concerne l'ajout de 1000 \$ par municipalité participante dans le cas des MRC.

## Satisfaction quant au soutien financier - Suite

Par ailleurs, certaines différences sont observables.

Nous nous sommes attachés ici à souligner les segments pour lesquels les niveaux d'insatisfaction (le total de « peu » et de « pas du tout » satisfait) étaient significativement supérieurs à ceux des autres segments. Évidemment, un taux d'insatisfaction supérieur pour un segment donné suppose nécessairement un taux de satisfaction inférieur pour ce même segment. Par souci de ne pas surcharger le texte, nous présenterons donc uniquement les segments pour lesquels les niveaux d'insatisfaction sont supérieurs à ceux des autres.

En ce qui concerne le partage des coûts en parts égales :

- Les MRC : 25 % (comparativement à 6 % des municipalités autonomes);
- Les municipalités de petite taille (moins de 2000 habitants) : 10 % (comparativement à 4 % des municipalités de 2000 habitants et plus).

En ce qui a trait à la liste des dépenses admissibles :

- Les municipalités autonomes : 11 % (comparativement à aucune des MRC);
- Les municipalités de petite taille (moins de 2000 habitants) : 18 % (comparativement à 7 % des municipalités de 2000 habitants et plus);
- Les municipalités des régions du Nord, de l'Est et du Centre : 16 % (comparativement à 4 % des municipalités des régions du Sud, de Laval et de l'Ouest).

Relativement au montant maximal accordé :

- Les MRC : 31 % comparativement à 16 % des municipalités autonomes.

En ce qui concerne l'ajout de 1000 \$ par municipalité participante (dans le cas des MRC) :

- Les municipalités de petite taille (moins de 2000 habitants) : 37 % (comparativement à 13 % des municipalités de 2000 habitants et plus).

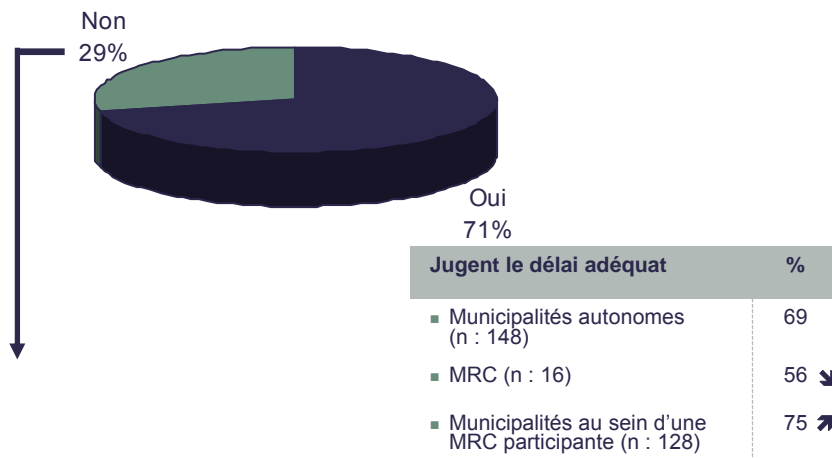
## **Le délai accordé**

---

# Le délai accordé pour réaliser l'élaboration ou la mise à jour de la politique familiale municipale

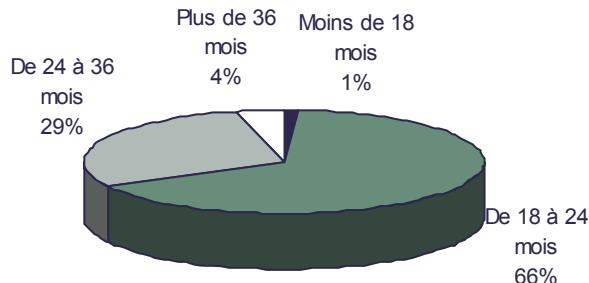
Q49. « Jugez-vous que le délai de 18 mois accordé pour réaliser l'élaboration ou la mise à jour de votre PFM ou du plan d'action est adéquat? »

(Base : tous; n : 292)



Q50. « Selon vous, quel est le délai nécessaire pour réaliser adéquatement la démarche d'élaboration ou de mise à jour de la PFM dans votre municipalité ou votre MRC? »

(Base : ceux qui estiment que le délai est inadéquat; n : 78)



↘ ↗ Indique que le résultat est significativement différent de l'ensemble.

## Généralement, le délai de 18 mois convient

C'est en effet le cas pour 7 répondants sur 10 (71 %). On note toutefois que les opinions diffèrent dans certains segments. Ainsi, on observe un appui moins prononcé en ce qui concerne le délai de 18 mois dans les segments suivants :

- Les MRC : 56 % (comparativement à 75 % des municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme);
- Les municipalités des régions du Sud et de Laval : 64 % (comparativement à 82 % des municipalités de la région du Centre);
- Les municipalités de plus grande taille (2000 habitants ou plus) : 66 % (comparativement à 78 % des municipalités de plus petite taille).

Notons que les différences d'opinion entre les MRC et les municipalités qui les composent peuvent s'expliquer par l'ampleur respective des tâches à réaliser. Les MRC doivent élaborer une PFM régionale complète, y compris les grandes orientations de la politique, une définition de la famille ainsi qu'un plan d'action régional ou des plans d'action locaux, en plus de coordonner l'ensemble du processus sur leur territoire. La principale tâche des municipalités de ces MRC est la définition d'un plan d'action local, ce qui peut sans doute se faire plus aisément dans le délai accordé.

## Certains souhaiteraient que le délai soit de 18 à 24 mois

Les deux tiers (66 %) des répondants insatisfaits du délai de 18 mois estiment qu'il devrait être plus long, soit de 18 à 24 mois. Bien que l'on observe que cette proportion diffère selon les segments, on constate néanmoins que l'option « De 18 à 24 mois » est toujours majoritaire (ou presque), ce qui signifie qu'une prolongation de 6 mois au maximum pourrait satisfaire une bonne partie de ceux qui estiment que le délai actuel est trop court.



## Chapitre 2.3

---

### La réalisation de la démarche :

- La consultation de la population
- Le comité famille

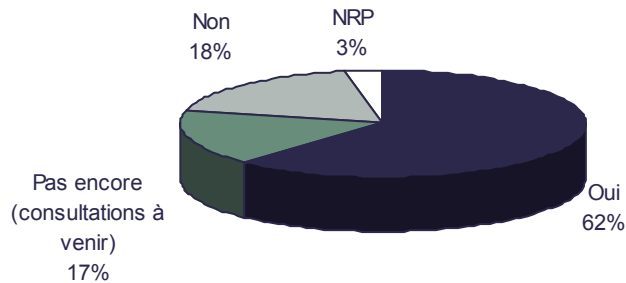
## **La consultation de la population**

---

# Tenue de consultations

## Q24. « Au cours de l'élaboration ou de la mise à jour de votre politique familiale municipale, avez-vous réalisé une (des) consultation(s)? »

(Base : tous; n : 302)



Ont réalisé des consultations	Oui %	Non %
■ Municipalités autonomes (n : 149)	78 ↗	4 ↘
■ MRC (n : 17)	82 ↗	6 ↘
■ Municipalités au sein d'une MRC participante (n : 136)	43 ↘	35 ↗

↗ ↘ Indique que le résultat est significativement différent de l'ensemble.

## La majorité des répondants a réalisé des consultations

En effet, plus de 6 répondants sur 10 (62 %) ont réalisé une ou des consultations dans le cadre de l'élaboration ou de la mise à jour de leur PFM. Si l'on tient compte des répondants qui prévoient en tenir, cette proportion monte à 79 %.

On constate que la réalisation de consultations (passée) est plus fréquente dans certains segments (ensemble : 62 %) :

- Les MRC : 82 %;
- Les municipalités autonomes : 78 % (comparativement à 43 % des municipalités au sein d'une MRC participante);
- Les municipalités de grande taille :
  - 5000 habitants et plus : 84 %;
  - 2000 habitants et plus : 73 %.

À l'inverse, les municipalités des segments suivants n'ont pas réalisé de consultation et ne comptent pas le faire (ensemble : 19 %) :

- Les municipalités au sein d'une MRC participante : 35 % (comparativement à 4 % des municipalités autonomes et à 6 % des MRC);
- Les municipalités de petite taille :
  - moins de 1000 habitants : 33 %;
  - moins de 2000 habitants : 27 %;
- Les municipalités de la région du Centre : 27 %;
- Les municipalités de la direction territoriale du Sud : 24 %.

# Raisons de l'absence de consultation

## Q25. « Pourquoi? »

(Base : ceux qui n'ont pas tenu de consultation et qui ne prévoient pas en tenir; n : 54)

(Total des mentions)

	Municipalités au sein d'une MRC participante	Municipalités autonomes	MRC
	(n : 47) %	(n : 6) n	(n : 1) n
■ N'en a pas besoin / pas rendu à cette étape / pas de politique en vigueur	23	2	-
■ Manque de suivi de la MRC / la PFM est celle de la MRC	15	-	-
■ Les besoins de la population sont connus / assez d'information pour le moment	13	-	-
■ Une consultation fera partie du plan d'action	9	1	-
■ Une consultation avait déjà eu lieu dans les dernières années	6	1	-
■ Pas eu de temps pour cette activité	6	-	-
■ On fait une consultation auprès des élus et employés municipaux	4	1	-
■ Importance d'implanter la PFM d'abord / a déjà une PFM	4	-	-
■ Manque d'intérêt de la population	4	-	-
■ Formation d'un comité multisectoriel	2	-	1

Toutes les mentions ont été formulées par au moins deux répondants.

Les répondants à cette question sont presque exclusivement des municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme. Ainsi, rares sont les MRC (n : 1) ou les municipalités autonomes (n : 6) qui n'ont pas réalisé de consultations et qui ne comptent pas en tenir non plus. Par conséquent, les pourcentages présentés à la page de gauche s'appuient non pas sur l'ensemble, mais sur les municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme. Pour information, les résultats des municipalités autonomes et des MRC sont également exposés, mais sous forme de fréquences, l'échantillon étant trop petit pour présenter des proportions.

### On ne tient pas de consultation principalement parce qu'on n'en voit pas le besoin

Environ le quart des répondants (23 %) de municipalités faisant partie de MRC participant au programme et qui ne pensent pas faire de consultations estiment ne pas en avoir besoin ou encore expliquent que leur démarche est trop embryonnaire pour savoir si une consultation se tiendra ou non. Dans 15 % des cas, on explique que la tenue de consultations ou la PFM relèvent de la MRC. On semble penser ici que la municipalité n'a pas à s'impliquer à ce niveau.

Dans d'autres cas (13 %), on juge avoir suffisamment d'informations sur les besoins des familles pour l'instant.

Les autres mentions, moins fréquentes, ont été formulées par moins de 10 % des répondants.

# Groupes visés par les consultations

## Q26. « Auprès de qui avez-vous réalisé cette (ces) consultation(s)? »

(Base : ceux qui ont tenu des consultations)

(Total des mentions)

	Ensemble	Municipalités autonomes	MRC	Municipalités au sein d'une MRC participante
	(n : 189) %	(n : 116) %	(n : 14) %	(n : 59) %
■ L'ensemble de la population	65	73 ↗	57	49 ↘
■ Des groupes d'intérêts ou des partenaires	53	64 ↗	57	31 ↘
■ Des individus ciblés au sein de la municipalité ou MRC	38	37	43	37
■ Autres groupes*	8	9	14 ↗	5

### \* Autres groupes

- Des familles, parents
- Des adolescents, des conseils d'étudiants
- Des employés municipaux
- Des enfants, des élèves du primaire
- Des personnes âgées
- Des élus municipaux, le maire, un conseiller

## On a surtout consulté l'ensemble de la population

Les consultations ont principalement été réalisées auprès de l'ensemble de la population (65 %) ainsi qu'auprès de groupes d'intérêts ou de partenaires (53 %), par exemple des corps policiers ou des organismes communautaires. Les consultations tenues auprès d'individus ciblés au sein de la municipalité ou de la MRC sont aussi fréquentes (38 %).

D'autres types de groupes ont été consultés. Ces mentions sont peu fréquentes (de 1 % à 5 % des répondants) et elles représentent souvent un cas particulier de l'une des trois réponses principales.

## On observe plusieurs différences selon la taille ou la région des municipalités

Outre le fait que les municipalités autonomes réalisent proportionnellement plus de consultations auprès de l'ensemble de la population et de groupes d'intérêts ou de partenaires (tel que l'illustre le tableau ci-contre), on remarque que le même constat peut se faire pour les municipalités de plus grande taille (2000 habitants et plus), comparativement aux municipalités de petite taille. En effet, 69 % des municipalités de 2000 habitants et plus ont réalisé des consultations auprès de la population et également 69 % d'entre elles l'ont fait auprès de groupes d'intérêts ou de partenaires, comparativement à respectivement 60 % et 30 % des municipalités de plus petite taille.

↗ ↘ Indique que le résultat est significativement différent de l'ensemble.

## Groupes visés par les consultations - Suite

D'autres différences significatives sont observables selon les régions des municipalités. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Consultations auprès de l'ensemble de la population	Consultations auprès de groupes d'intérêts ou de partenaires	Consultations auprès d'individus ciblés au sein de la municipalité ou de la MRC
	%	%	%
<b>Ensemble</b>	<b>65</b>	<b>53</b>	<b>38</b>
<b>Région</b>			
▪ Gaspésie-Nord	79 ↗		
▪ Sud-Laval	54 ↘		
<b>Région</b>			
▪ Nord/Est/Centre		42 ↘	31 ↘
▪ Sud/Laval/Ouest		71 ↗	48 ↗
<b>Direction territoriale</b>			
▪ Est	71 ↗	40 ↘	32
▪ Nord-Ouest et Laval		74 ↗	52
▪ Sud	53 ↘	63 ↗	

↗↘ Indique que le résultat est significativement différent de l'ensemble.

# Objectifs des consultations

## Q27. « Quel était l'objectif de la (des) consultation(s)? »

(Base : ceux qui ont tenu des consultations)

(Total des mentions)

	Ensemble (n : 189) %	Municipalités autonomes (n : 116) %	MRC (n : 14) %	Municipalités au sein d'une MRC participante (n : 59) %
■ Connaître les besoins des familles	84	85	93 ↗	81
■ Valider le projet de PFM	33	35	50 ↗	25 ↘
■ Valider le plan d'action	29	31	36	24
■ Autre*	6	8	0 ↘	5

### \* Autre

- Former un comité famille
- Connaître les besoins des organismes
- Obtenir des suggestions concrètes pour le plan d'action
- Connaître les besoins des jeunes, des personnes âgées, les besoins en loisirs, en qualité de vie
- Trouver des partenaires
- Proposer une approche de sensibilisation
- Favoriser la prise en charge de la population par elle-même

## On cherche surtout à connaître les besoins des familles

Les consultations réalisées avaient pour objectif principal de connaître les besoins des familles (84 %). La validation du projet de PFM (33 %) ainsi que celle du plan d'action (29 %) étaient des objectifs d'environ un répondant sur trois parmi ceux qui ont réalisé des consultations.

On avait par ailleurs d'autres types d'objectifs. Ici encore, il s'agit de mentions très peu fréquentes (moins de 3 % des répondants).

↗ Indique que le résultat est significativement différent de l'ensemble.

## Objectifs des consultations - Suite

	Connaître les besoins des familles	Valider le projet de PFM	Valider le plan d'action
	%	%	%
<b>Ensemble</b>	<b>84</b>	<b>33</b>	<b>29</b>
<b>Population</b>			
▪ De 0 à 999	76 ↘	24 ↘	13 ↘
▪ De 1000 à 4999	90 ↗	19 ↘	
▪ De 5000 et plus		49 ↗	39 ↗
<b>Région</b>			
▪ Est			14 ↘
▪ Ouest			39 ↗
<b>Région</b>			
▪ Nord/Est/Centre		24 ↘	
▪ Sud/Laval/Ouest		44 ↗	
<b>Direction territoriale</b>			
▪ Est		22 ↘	21 ↘
▪ Nord-Ouest et Laval		48 ↗	
▪ Sud		39 ↗	37 ↗

### On observe plusieurs différences selon la taille ou la région des municipalités

Outre les différences significatives établies en fonction des trois grands groupes d'analyse, d'autres sont observables selon la taille ou les régions des municipalités. Elles sont présentées dans le tableau

↗↘ Indique que le résultat est significativement différent de l'ensemble.



# Façons de réaliser les consultations

## Q28. « Comment avez-vous réalisé cette (ces) consultation(s)? »

(Base : ceux qui ont tenu des consultations)

(Total des mentions)

	Ensemble (n : 189) %	Municipalités autonomes (n : 116) %	MRC (n : 14) %	Municipalités au sein d'une MRC participante (n : 59) %
■ Sondage	50	58 ↗	50 ↘	36 ↘
■ Rencontre de consultation publique	48	52 ↗	36 ↘	42
■ Groupe de discussion	45	47	79 ↗	36 ↘
■ Autre*	7	8	14 ↗	3 ↘

### \* Autre

- Rencontre avec les organismes du milieu
- Tenue à l'intérieur d'un autre événement
- Entrevues individuelles
- Rencontres avec des élèves du primaire
- Activités animées avec des groupes précis
- Institutions ciblées

## On procède autant par sondages que par rencontres de consultation publique ou par groupes de discussion

Les façons de procéder aux consultations sont principalement la réalisation de sondages (50 %), la tenue de rencontres de consultation publique (48 %) ou la tenue de groupes de discussion (45 %). Toutes ces méthodes ont été utilisées par environ la moitié des répondants qui ont tenu des consultations.

Par ailleurs, d'autres moyens ont été utilisés pour réaliser des consultations. Ici encore, il s'agit de mentions très peu fréquentes (moins de 5 % des répondants).

On remarque aussi que les municipalités faisant partie de MRC participant au programme ont moins utilisé les sondages et les groupes de discussion (36 % dans les deux cas) que les municipalités autonomes (58 % ont fait des sondages) ou les MRC (79 % ont tenu des groupes de discussion). Par ailleurs, les rencontres de consultation publique sont plus utilisées par les municipalités autonomes (52 %) que par les MRC (36 %).

↗ ↘ Indique que le résultat est significativement différent de l'ensemble.

## Façons de réaliser les consultations - Suite

	Sondages	Rencontres de consultation publique	Groupes de discussion
	%	%	%
<b>Ensemble</b>	<b>50</b>	<b>48</b>	<b>45</b>
<b>Population</b>			
▪ De 0 à 999			21 ↘
▪ De 1000 à 4999	60 ↗	40 ↘	36 ↘
▪ De 5000 et plus	39 ↘	62 ↗	63 ↗
<b>Région</b>			
▪ Gaspésie-Nord		60 ↗	
▪ Est	72 ↗	33 ↘	
▪ Sud-Laval	30 ↘	57 ↗	
▪ Ouest			
<b>Région</b>			
▪ Nord/Est/Centre	58 ↗	42 ↘	32 ↘
▪ Sud/Laval/Ouest	37 ↘	60 ↗	62 ↗
<b>Région</b>			
▪ Est	58 ↗		29
▪ Nord-Ouest et Laval		63 ↗	74 ↗
▪ Sud	40 ↘		51 ↗

### On observe plusieurs différences selon la taille ou la région des municipalités

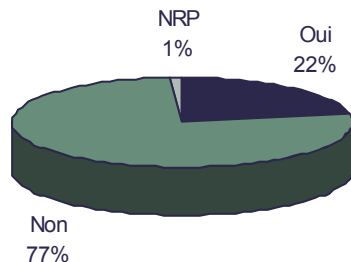
Outre les différences significatives observées selon le type de répondant, d'autres différences significatives sont observables selon la taille ou les régions des municipalités. Elles sont présentées dans le tableau.

↗ ↘ Indique que le résultat est significativement différent de l'ensemble.

# Difficultés éprouvées à l'étape des consultations

## Q29. « Avez-vous éprouvé des difficultés dans la réalisation de la (des) consultation(s)? »

(Base : ceux qui ont tenu des consultations; n : 189)



## Q30. « Lesquelles? »

(Base : ceux qui ont éprouvé des difficultés; n : 41)

(Total des mentions)

Difficultés	%
■ Faible taux de participation	61
■ * Difficulté à joindre la population / manque de disponibilité des gens	8
■ * Difficulté à joindre les familles / manque de disponibilité des familles	5
■ * Difficulté à réunir les différents intervenants / manque de disponibilité	5
■ Questionnaire mal rempli / réponses bâclées	5
■ Absence des aînés / manque d'intérêt des aînés	5
■ Difficulté à mobiliser, à recruter les partenaires pour élaborer la consultation	5
■ Questions du sondage inappropriées	5
■ Compilation et analyse des résultats du questionnaire	5
■ Difficulté à comprendre les objectifs de la consultation	5
■ Manque d'intérêt des élus municipaux	5
■ Manque de temps	3
■ Aspect logistique de la démarche	3
■ NRP	8

### La grande majorité n'éprouve pas de difficultés à cette étape

Plus des trois quarts (77 %) des répondants dont la municipalité ou la MRC a réalisé des consultations estiment ne pas avoir éprouvé de difficultés à cette étape.

### D'autres soulignent le faible taux de participation

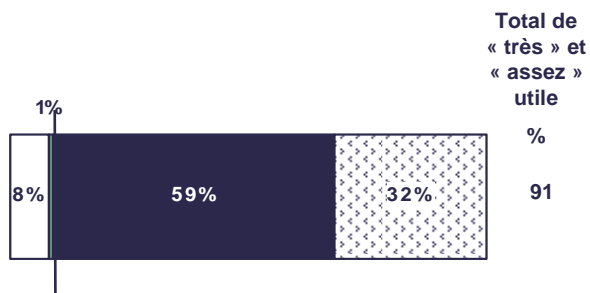
Le faible taux de participation a été de loin la principale difficulté éprouvée (61 %) par ceux qui ont connu des embûches dans la réalisation de la consultation. On fait référence ici à un faible taux de participation aux rencontres et aux groupes de discussion de la part de la population ou d'acteurs ciblés, mais aussi à de faibles taux de réponse aux sondages.

Le manque de disponibilité des gens que l'on veut consulter et la difficulté à les réunir constituent aussi des difficultés assez importantes. Plusieurs éléments mentionnés dans le tableau ci-contre y font référence (voir les éléments précédés d'un astérisque).

# Utilité des consultations

## Q31. « Selon vous quelle a été l'utilité de réaliser cette (ces) consultation(s)? »

(Base : ceux qui ont tenu des consultations; n : 186)



Peu utile Pas du tout utile Très utile Assez utile

## L'utilité des consultations est bien reconnue

En effet, plus de 9 répondants sur 10 (91 %) ayant réalisé des consultations, et ce, peu importe le ou les moyens, estiment qu'elles leur ont été « très » (59 %) ou « assez » (32 %) utiles. Cette opinion, bien que légèrement différente d'un segment à l'autre, est largement répandue.

Les segments à l'intérieur desquels l'utilité des consultations est légèrement moins reconnue (total de « très » et d'« assez » utile plus faible) sont les suivants :

- Les municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme : 86 % (comparativement à 100 % des MRC);
- Les municipalités de petite taille (moins de 2000 habitants) : 86 % (comparativement à 93 % des municipalités de 2000 habitants et plus).

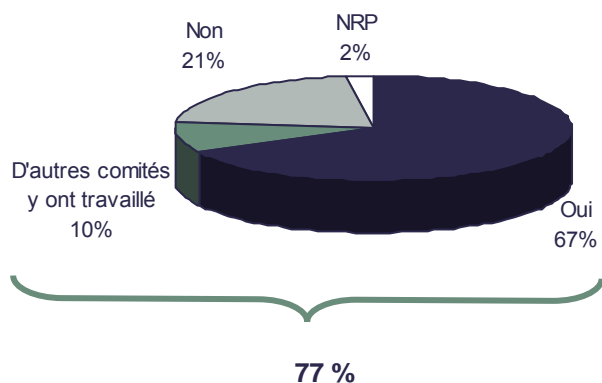
## **Le comité famille**

---

# La création d'un comité famille

Q32. « Pour élaborer ou mettre à jour votre politique familiale municipale, avez-vous mis sur pied un comité famille? »

(Base : tous; n : 302)



Comité famille (ou autre) mis sur pied	%
■ Municipalités autonomes (n : 149)	94 ↗
■ MRC (n : 17)	82
■ Municipalités au sein d'une MRC participante (n : 136)	57 ↘

## La majorité des répondants a mis sur pied un comité famille

En effet, plus des trois quarts des répondants (77 %) ont mis sur pied un comité famille dans le cadre de l'élaboration ou de la mise à jour de leur PFM. Notons que dans certains cas, ces dernières tâches ont été confiées à un comité ayant une autre appellation que « comité famille ».

On constate que la mise sur pied d'un comité famille (ou autre) est plus fréquente dans certains segments :

- Les municipalités autonomes : 94 % (comparativement à 57 % des municipalités au sein d'une MRC participante);
- Les municipalités de grande taille (2000 habitants et plus) : 89 % (comparativement à 64 % des plus petites municipalités).

↗ Indique que le résultat est significativement différent de l'ensemble.

# Groupes d'acteurs présents au sein des comités famille

**Q33. « Parmi les groupes d'acteurs suivants, quels sont ceux qui composent votre comité famille (ou les comités qui ont travaillé à l'élaboration de la PFM ou du plan d'action)? »**

(Base : ceux qui ont mis sur pied un comité famille (ou autre))

(Total des mentions)

	Ensemble (n : 231) %	Municipalités autonomes (n : 140) %	MRC (n : 14) %	Municipalités au sein d'une MRC participante (n : 77) %
■ Élus municipaux	94	97 ↗	100 ↗	88 ↘
■ Individus issus de différents groupes de citoyens	73	80 ↗	86 ↗	58 ↘
■ * Représentants des employés de la municipalité ou de la MRC	59	69 ↗	71 ↗	39 ↘
■ * Représentants d'organismes communautaires famille (OCF)	52	62 ↗	93 ↗	29 ↘
■ * Représentants du réseau de l'éducation	49	59 ↗	64 ↗	29 ↘
■ * Représentants du milieu communautaire autre que les OCF	47	56 ↗	64 ↗	27 ↘
■ * Représentants du réseau de la santé et des services sociaux	44	54 ↗	79 ↗	21 ↘
■ * Représentants du réseau des services de garde	42	48 ↗	64 ↗	27 ↘
■ * Représentants du milieu des affaires	17	25 ↗	14 ↗	4 ↘
■ * Représentants de la sécurité publique	15	19 ↗	14 ↗	8 ↘
■ Représentants d'organismes visant la protection de l'environnement	4	4 ↗	-- ↗	4 ↘
■ Autre	5	5 ↗	14 ↗	4 ↘

↗ Indique que le résultat est significativement différent de l'ensemble.

## Différents groupes d'acteurs sont présents au sein des comités famille

Les comités famille sont visiblement composés d'acteurs de différents groupes. Ainsi, presque tous les comités famille (94 %) comptent parmi leurs membres un élu municipal (très certainement le responsable des questions familiales, le RQF) et près des trois quarts (73 %) ont aussi parmi leurs membres un ou des individus issus de différents groupes de citoyens (aînés, jeunes, adolescents, jeunes familles, etc.).

Par ailleurs, on trouve dans environ la moitié des comités famille des représentants des employés de la municipalité ou de la MRC (59 %), des représentants d'organismes communautaires voués à la famille (52 %) ou non (47 %), ainsi que des représentants des réseaux de l'éducation (49 %), de la santé et des services sociaux (44 %) ou des services de garde (42 %).

Les représentants du milieu des affaires (17 %), de la sécurité publique (15 %) ou d'organismes voués à la protection de l'environnement (4 %) sont moins présents au sein des comités famille.

## Les municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme se distinguent

Un rapide coup d'œil au tableau ci-contre permet de constater que chacun des types d'acteurs mentionnés est moins représenté au sein des comités famille des municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme que dans les municipalités autonomes ou les MRC. On peut facilement en conclure que ces comités comptent souvent moins de membres que les comités famille des municipalités autonomes et des MRC.

## Groupes d'acteurs présents au sein des comités famille - Suite

---

### **La taille et la région des municipalités influent sur la composition des comités famille**

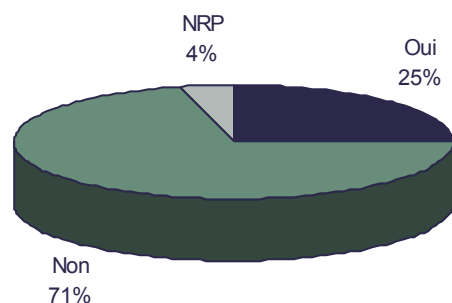
On constate que presque tous les types d'acteurs mentionnés (ceux dont le nom est précédé d'un astérisque) sont moins représentés au sein des comités famille des municipalités de plus petite taille (moins de 2000 habitants) que dans les municipalités de plus grande taille (2000 habitants ou plus). Cela est vrai autant pour les municipalités des régions du Nord, de l'Est et du Centre que pour celles des régions du Sud, de Laval et de l'Ouest.



# Difficultés éprouvées à l'étape de la mise sur pied du comité famille

## Q34. « Avez-vous rencontré des difficultés pour la mise sur pied de votre comité famille ou des autres comités de travail? »

(Base : ceux qui ont mis sur pied un comité famille (ou autre); n : 238)



Ont éprouvé des difficultés	%
■ Municipalités autonomes (n : 41)	20 ↘
■ MRC (n : 14)	36 ↗
■ Municipalités au sein d'une MRC participante (n : 83)	31 ↗

## Le quart des répondants a éprouvé des difficultés au moment de la mise sur pied du comité famille

Il semble que la mise sur pied d'un comité famille présente environ le même niveau de difficulté que la réalisation de consultations (25 % des répondants ont éprouvé des difficultés, comparativement à 22 % d'entre eux lors des consultations). Par ailleurs, la mise sur pied d'un comité famille est plus complexe pour les MRC ainsi que pour les municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme, puisque environ le tiers d'entre elles (respectivement 36 % et 31 %) ont dit avoir eu des difficultés à cette étape, comparativement à 20 % des municipalités autonomes.

Les municipalités des segments suivants sont proportionnellement plus nombreuses à éprouver des difficultés :

- Les municipalités de moins de 1000 habitants : 37 % (comparativement à 11 % des municipalités de 5000 habitants et plus);
- Celles des régions du Nord, de l'Est et du Centre : 30 % (comparativement à 14 % de celles des autres régions);
- Celles de la direction territoriale de l'Est : 29 % (comparativement à 12 % de celles des directions territoriales du Nord-Ouest et de Laval).

↗ ↘ Indique que le résultat est significativement différent de l'ensemble.

## Difficultés éprouvées à l'étape de la mise sur pied du comité famille - Suite

### Q35. « Lesquelles? »

(Base : ceux qui ont éprouvés des difficultés)

(Total des mentions)

Difficultés	Ensemble	Municipalités autonomes	MRC	Municipalités au sein d'une MRC participante
	(n : 59) %	(n : 28) %	(n : 5) n	(n : 26) %
■ Manque d'intérêt, peu de participation	41	39	-	50
■ Disponibilité des gens, difficulté à réunir les intervenants	37	21	(n : 3)	50
■ Problèmes de recrutement, de maintien des personnes engagées	15	25	(n : 1)	4
■ Les bénévoles sont déjà très engagés ailleurs	14	21	(n : 1)	4
■ Absence de certains secteurs ou d'organismes ciblés	10	14	-	8
■ On doit limiter le temps d'engagement des bénévoles	3	7	-	-
■ Avoir l'approbation du conseil municipal pour les membres du comité	2	4	-	-
■ Élire un président de comité	2	4	-	-
■ Absence d'organisme dans la municipalité	2	4	-	-
■ Formation d'un comité bilingue	2	4	-	-
■ Manque de clarté du but du comité	2	-	-	4

### On souligne le manque de participation, d'intérêt ou de disponibilité des gens

On constate que les difficultés éprouvées à l'étape de la mise sur pied d'un comité famille sont sensiblement les mêmes qu'à l'étape de la réalisation de consultations. On se heurte principalement à un manque de participation ou d'intérêt de la population ou de différents acteurs (41 %), de même qu'à leur manque de disponibilité (37 %).

Les problèmes de recrutement ou de maintien des personnes engagées (15 %) ou encore le fait que les bénévoles soient très occupés ailleurs (14 %) font aussi partie des difficultés éprouvées et rejoignent en quelque sorte les difficultés précédentes : on manque de personnes pouvant ou voulant s'engager dans les comités famille.

## **Chapitre 2.4**

---

**Les facteurs influençant l'élaboration d'une politique familiale municipale et les retombées observées**

# Facteurs contribuant à la décision d'élaborer (ou de mettre à jour) une politique familiale municipale ou un plan d'action

Q12. « Selon vous, quels sont les trois facteurs qui ont le plus contribué à la décision de votre municipalité ou de votre MRC d'entreprendre l'élaboration ou la mise à jour de votre politique familiale municipale? »

(Base : tous)

(Total des trois mentions)

	Ensemble (n : 302) %	Municipalités autonomes (n : 149) %	MRC (n : 17) %	Municipalités au sein d'une MRC participante (n : 136) %
■ Proposition émise par un élu ou un employé de la municipalité ou de la MRC	60	66↗	53	55↘
■ Changements survenus au sein de la municipalité ou MRC	51	46↘	65↗	55↗
■ L'existence du programme de soutien financier	50	66↗	71↗	31↘
■ Échanges avec des élus d'autres municipalités ou MRC	27	22↘	12↘	35↗
■ Besoins exprimés par des groupes communautaires du milieu	25	28↗	24	21↘
■ Demande formulée par des parents ou des citoyens impliqués au sein de la communauté	18	17	12	18
■ Échanges avec les membres de l'équipe du CAMF	14	18↗	0↘	12↘
■ Échanges avec des représentants du CLD	13	7↘	18	18↗
■ Échanges avec les conseillers en développement et concertation du MFA	11	9↘	12	13↗
■ Besoins exprimés par des partenaires ou des représentants d'institutions locales	9	8	24↗	8
■ Existence d'une PFM dans une autre municipalité de la MRC / a déjà une PFM	1	1	6↗	2
■ Autre	2	3↗	-	1↘
■ NRP	2	1	-	4↗

↗↘ Indique que le résultat est significativement différent de l'ensemble.

## Trois facteurs sont en tête de liste

Les principaux facteurs contribuant à la décision d'élaborer ou de mettre à jour une PFM sont une proposition émise par un élu ou par un employé de la municipalité ou de la MRC (60 %) et un changement survenu au sein de celle-ci (51 %). À ce propos, le libellé de la réponse faisait référence à des changements démographiques (accroissement ou déclin de la population) ou à des changements d'ordre économique, territorial ou administratif. Le troisième facteur en importance, choisi par la moitié (50 %) des répondants, est l'existence du programme de soutien financier et technique pour l'élaboration ou la mise à jour d'une PFM du MFA.

## Certains autres facteurs influent aussi sur la décision

Les échanges avec des élus d'autres municipalités ou MRC sont aussi un élément important, puisque plus du quart (27 %) des répondants indique que ces échanges ont contribué à la décision, de même que les besoins exprimés par des groupes communautaires du milieu (25 %).

D'autres facteurs ont aussi contribué à la décision, dans des proportions moindres toutefois : les demandes de citoyens (18 %) et les échanges avec les membres du CAMF (14 %) ainsi qu'avec des représentants du CLD (13 %) ou des conseillers en développement et concertation du MFA (11 %) sont les suivants en importance.

# Facteurs contribuant à la décision d'élaborer (ou mettre à jour) une politique familiale municipale ou un plan d'action - Suite

## On note une certaine constance dans les différents segments

Bien que le tableau de la page précédente illustre plusieurs différences selon le type de répondant (municipalités autonomes, MRC ou municipalités faisant partie d'une MRC participante), on note que dans presque tous les cas, les trois principaux facteurs ayant contribué à la décision d'élaborer ou de mettre à jour une PFM demeurent les mêmes, soit :

- une proposition émise par un élu ou un employé de la municipalité ou de la MRC;
- un changement survenu au sein de la municipalité ou de la MRC;
- l'existence du programme de soutien financier et technique pour l'élaboration ou la mise à jour d'une PFM du MFA.

En fait, dans presque tous les segments observés, que ce soit au regard de la taille des municipalités ou de leur région, ces trois facteurs demeurent les plus importants.

La seule exception observée concerne les municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme. Plus du tiers d'entre elles (35 %) indique comme facteur les échanges avec des élus d'autres municipalités ou MRC, ce qui en fait le troisième facteur en importance et l'inscrit devant l'existence du programme de soutien financier (31 %).

# Facteurs facilitant l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale municipale ou d'un plan d'action

Q51. « Parmi les énoncés suivants, identifiez les trois principaux facteurs qui facilitent (ont facilité) l'élaboration ou la mise à jour de la PFM et du plan d'action dans votre municipalité ou votre MRC. »

(Base : tous)

(Total des trois mentions)

	Ensemble (n : 302) %	Municipalités autonomes (n : 149) %	MRC (n : 17) %	Municipalités au sein d'une MRC participante (n : 136) %
■ Bonne connaissance des besoins des familles de la municipalité ou de la MRC	32	23 ↘	18 ↘	43 ↗
■ Implication active des membres du comité famille	30	42 ↗	18 ↘	19 ↘
■ Soutien financier offert par le MFA	27	42 ↗	18 ↘	13 ↘
■ Disponibilité au sein de la municipalité des ressources humaines nécessaires	27	25	29	29
■ Leadership du responsable du dossier	24	23	53 ↗	22
■ Engagement formel par résolution du conseil	21	17 ↘	- ↘	27 ↗
■ Soutien reçu de l'équipe du CAMF	18	27 ↗	41 ↗	7 ↘
■ Expérience antérieure de votre municipalité ou MRC dans l'élaboration d'une PFM ou d'une autre politique municipale	15	15	29 ↗	14
■ Expérience et implication des ressources humaines disponibles	15	13 ↘	18	18
■ Implication active actif du RQF	14	14	18	14
■ Accessibilité de l'information nécessaire à la démarche	12	11	6 ↘	14
■ Implication active des autres élus municipaux	12	10	12	13
■ Implication active du maire ou préfet	11	7	18	14
■ Implication active des partenaires du milieu	7	7	-	9
■ Soutien reçu des conseillers en développement et concertation du MFA	4	3	12	5
■ Démarche en cours / trop tôt pour se prononcer / n'a pas de PFM	3	2	6	3
■ NRP	5	3 ↘	0 ↘	8 ↗

Toutes les mentions ont été formulées par au moins cinq répondants.

↗ ↘ Indique que le résultat est significativement différent de l'ensemble.

# Facteurs facilitant l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale municipale ou d'un plan d'action - Suite

## Plusieurs facteurs influents sont mentionnés

Les résultats obtenus ici révèlent que plusieurs facteurs sont considérés comme pouvant faciliter l'élaboration ou la mise à jour de la PFM ou du plan d'action. Les quatre principaux facteurs, mentionnés par plus du quart des répondants, sont une bonne connaissance des besoins des familles (32 %), l'engagement actif des membres du comité famille (30 %), le soutien financier offert par le MFA (27 %) et la disponibilité au sein de la municipalité ou de la MRC des ressources humaines nécessaires (27 %).

Plusieurs autres facteurs, bien que mentionnés par moins de 25 % des répondants, sont tout de même à considérer puisque, comme le montre le tableau de la page précédente, la proportion de répondants les ayant choisis est, dans la plupart des cas, supérieure à 10 %.

## Les principaux facteurs diffèrent selon le type de répondant

Il est intéressant de constater ici que les principaux facteurs influents, mentionnés par plus de 25 % des répondants, ne sont pas toujours les mêmes selon que les répondants viennent d'une municipalité autonome, d'une MRC ou d'une municipalité faisant partie d'une MRC participant au programme, comme on peut le voir dans le tableau ci-contre.

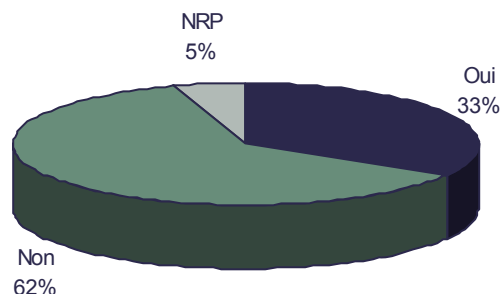
### Principaux facteurs mentionnés (25 % ou plus) selon le type de répondant

Municipalités autonomes (n : 149)	MRC (n : 17)	Municipalités au sein d'une MRC participante (n : 136)
L'engagement actif des membres du <b>comité famille</b> (42 %)	<b>Le leadership du responsable</b> du dossier pour votre municipalité ou votre MRC (53 %)	Une bonne <b>connaissance des besoins des familles</b> de la municipalité ou de la MRC par les différents acteurs concernés (43 %)
Le <b>soutien financier</b> offert par le MFA (42 %)	Le soutien reçu de l'équipe du <b>CAMF</b> (41 %)	La disponibilité au sein de votre municipalité ou MRC des <b>ressources humaines</b> nécessaires au projet (29 %)
Le soutien reçu de l'équipe du <b>CAMF</b> (27 %)	L' <b>expérience antérieure</b> de votre municipalité ou MRC dans l'élaboration d'une politique familiale ou d'une autre politique municipale (29 %)	L'engagement formel par <b>résolution du conseil</b> de la municipalité ou de la MRC (27 %)
	La disponibilité au sein de votre municipalité ou MRC des <b>ressources humaines</b> nécessaires au projet (29 %)	

# Difficultés éprouvées lors de l'élaboration ou de la mise à jour de la politique familiale municipale ou lors de la mise en œuvre du plan d'action

Q53. « Au cours de l'élaboration ou de la mise à jour de votre PFM ou de la mise en œuvre du plan d'action, avez-vous éprouvé des difficultés qui ont nui à la réalisation de la démarche? »

(Base : tous; n : 302)



Ont éprouvé des difficultés	%
■ Municipalités autonomes (n : 149)	34
■ MRC (n : 17)	47 ↗
■ Municipalités au sein d'une MRC participante (n : 136)	32

## Le tiers des répondants a éprouvé des difficultés lors de la démarche

Il semble que l'on éprouve plus de difficultés (33 %) dans l'ensemble de la démarche d'élaboration ou de mise à jour de la PFM (ou de son plan d'action) que lors de la création du comité famille (24 %) ou de l'étape de la réalisation de consultations (22 %). Ainsi, les participants au programme se heurtent à des embûches qui ne sont pas directement liées à ces deux étapes centrales du processus.

## La proportion est plus élevée dans les MRC

L'ensemble du processus semble plus complexe pour les MRC, puisque près de la moitié d'entre elles (47 %) ont répondu avoir éprouvé des difficultés lors de la démarche, comparativement à 34 % des municipalités autonomes et à 32 % des municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme.

Par ailleurs, les municipalités des régions du Sud et de Laval semblent avoir eu plus de facilité dans le processus, puisque seulement 25 % d'entre elles ont éprouvé des difficultés.

↗ Indique que le résultat est significativement différent de l'ensemble.



# Difficultés éprouvées lors de l'élaboration ou de la mise à jour de la politique familiale municipale ou lors de la mise en œuvre du plan d'action - Suite

## Q54. « Précisez lesquelles. »

(Base : ceux qui ont éprouvé des difficultés)

(Total des mentions)

	Ensemble (n : 101) %	Municipalités autonomes (n : 50) %	MRC (n : 8)	Municipalités au sein d'une MRC participante (n : 43) %
■ Problème de recrutement / manque d'engagement / manque d'intérêt	26	24	(n : 2)	28
■ Manque de ressources humaines / départ du responsable de la PFM	18	20	(n : 4)	12 ↘
■ Changement de personne-ressource / problème de maintien de la personne-ressource	16	18	-	16
■ Difficulté à réunir les différents intervenants / disponibilité des intervenants	15	10 ↘	(n : 1)	21 ↗
■ Changement de conseil municipal / élection	12	20 ↗	(n : 1)	2 ↘
■ Délai d'implantation trop court / a pris du retard dans certaines étapes du projet	10	10	(n : 3)	5 ↘
■ Manque de partenaires financiers / manque de financement	9	6	(n : 1)	12
■ Manque de temps à consacrer à la démarche	7	8	-	7
■ Conflits entre les différents intervenants / instabilité au sein du groupe	5	6	-	5
■ Manque d'engagement des intervenants municipaux	5	6	(n : 2)	- ↘
■ Manque d'information	4	-	-	9
■ Difficulté à suivre les étapes du processus	4	2	-	7
■ NRP	7	4 ↘	-	12 ↗

Toutes les mentions ont été formulées par au moins quatre répondants.

↗ ↘ Indique que le résultat est significativement différent de l'ensemble.

# Difficultés éprouvées lors de l'élaboration ou de la mise à jour de la politique familiale municipale ou lors de la mise en œuvre du plan d'action - Suite

## **On souligne entre autres le manque de participation, d'intérêt**

Ici encore, on constate que l'une des principales difficultés éprouvées concerne le manque de participation ou d'intérêt de la population ou de différents acteurs (26 %). On souligne aussi le manque de ressources humaines (18 %), de même que les changements de personnes-ressources engagées dans le projet (16 %). La difficulté à réunir les intervenants ressort ici aussi comme une difficulté d'une certaine importance (15 %).

## **On observe quelques différences selon le type de répondant**

En ce qui concerne les municipalités autonomes, le changement de conseil municipal lors d'élections est aussi une difficulté importante (20 %).

Du côté des MRC, on observe que les délais d'implantation trop courts ou les retards dans le projet sont des difficultés bien présentes (trois répondants sur huit y font référence).

En ce qui a trait aux municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme, les principales difficultés éprouvées sont les mêmes que celles de l'ensemble des répondants. Toutefois, notons que deux éléments ont été mentionnés spontanément par quelques répondants de ces municipalités et par un seul répondant d'une municipalité autonome. Il s'agit du manque d'information (9 %, comparativement à 0 % chez les autres types de répondants) et de la difficulté à suivre les étapes du processus (7 %, comparativement à 2 % des municipalités autonomes et à 0 % des MRC).

Par ailleurs, relativement à la taille des municipalités, la principale différence observée concerne les problèmes de recrutement, le manque d'engagement ou d'intérêt : 38 % des municipalités de petite taille (moins de 2000 habitants) mentionnent ces difficultés, comparativement à 12 % des municipalités de plus grande taille (2000 habitants et plus).

# Effets observables

**Q55. « En tenant compte de l'état d'avancement de votre démarche d'élaboration ou de mise à jour de votre politique familiale municipale ou du plan d'action, quels sont les énoncés qui selon vous pourraient traduire les effets observables, à ce jour, découlant de la réalisation de cette démarche? »**

(Base : Tous)

	Ensemble (n : 302) %	Municipalités autonomes (n : 149) %	MRC (n : 17) %	Municipalités au sein d'une MRC participante (n : 136) %
■ Meilleure compréhension des besoins des familles de la part de la municipalité ou de la MRC	54	56	53	52
■ Services mieux adaptés aux besoins des familles	40	44 ↗	35	37
■ Amélioration de la qualité de vie des familles	35	34	41	35
■ Meilleure concertation de la municipalité ou de la MRC avec les partenaires	18	20 ↗	41 ↗	13 ↘
■ Plus grand sentiment d'appartenance des familles à la municipalité ou MRC	18	14 ↘	12	23 ↗
■ Plus grande satisfaction des familles quant aux services offerts	13	14	6 ↘	12
■ Plus grande participation des familles aux activités offertes au sein de la municipalité ou MRC	12	11	6 ↘	14
■ Plus grande satisfaction des familles au regard du travail des élus au sein de la municipalité ou MRC	9	4 ↘	18 ↗	13 ↗
■ Plus grande participation des familles aux activités d'action communautaire	9	9	18 ↗	8
■ Plus grande participation des familles aux décisions prises au sein de la municipalité ou MRC	4	3	12 ↗	4
■ Autre	1	2	-	1
■ Démarche toujours en cours, impossible de se prononcer	27	29	18 ↘	27
■ NRP	2	1	6	2

## Des effets probants pour les familles

Les principaux effets observables à ce jour, découlant de la démarche d'élaboration ou de mise à jour d'une PFM (ou de son plan d'action), sont directement liés aux familles : plus de la moitié (54 %) des répondants estiment que leur municipalité ou MRC a maintenant une meilleure compréhension des besoins des familles, 40 % sont d'avis que les services qui leur sont offerts sont mieux adaptés et plus du tiers (35 %), qu'elles bénéficient maintenant d'une amélioration de leur qualité de vie.

Ces résultats sont certainement encourageants, puisqu'ils touchent à l'essence des PFM.

Notons que dans le cas des MRC, un autre effet observable important est une meilleure concertation de celles-ci avec leurs partenaires (41 %).

Par ailleurs, dans tous les segments observés, les trois principaux effets sont les mêmes que pour l'ensemble des répondants. On note une exception, toutefois : dans les plus petites municipalités (moins de 1000 habitants), un plus grand sentiment d'appartenance des familles à la municipalité ou à la MRC est le troisième facteur mentionné le plus souvent (27 %), presque *ex æquo* avec l'amélioration de la qualité de vie des familles (25 %).

↗ ↘ Indique que le résultat est significativement différent de l'ensemble.

## **Chapitre 2.5**

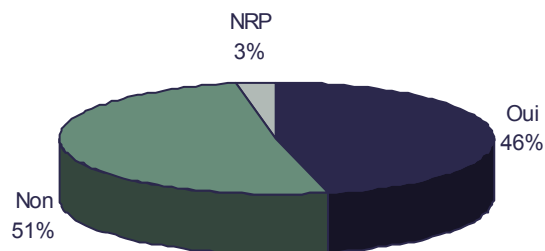
---

**Aide souhaitée, autres commentaires et suggestions**

# Aide souhaitée

Q43. « Pour réaliser l'élaboration ou la mise à jour de votre politique familiale municipale ou lors de la mise en œuvre du plan d'action, souhaiteriez-vous obtenir d'autres types d'aide (ex. : rencontre de démarrage avec des représentants du Ministère, autres documents d'information, parrainage, etc.) ou davantage d'heures d'accompagnement? »

(Base : tous; n : 302)



## Les besoins d'aide sont importants

Près de la moitié (46 %) des répondants souhaiteraient obtenir d'autres types d'aide de la part du MFA dans le cadre de l'élaboration ou de la mise à jour de leur PFM (ou de leur plan d'action).

Notons que cette proportion est sensiblement la même dans les deux types de municipalités (46 %) et dans les MRC (47 %).

## Les besoins d'aide sont aussi variés

Les demandes des répondants qui souhaiteraient avoir de l'aide du MFA sont variées et souvent très précises. Nous avons regroupé l'ensemble des mentions dans le tableau de la page suivante afin d'en dégager les idées essentielles.

# Aide souhaitée - Suite

## Q44. « Précisez le type d'aide que vous souhaitez obtenir. »

(Base : ceux qui souhaiteraient obtenir d'autres types d'aide; n : 138)

(Total des mentions)

Accompagnement/aide/suivi	%
■ Plus d'heures d'accompagnement / plus d'accompagnement (sans précision)	26
■ Parrainage/mentorat	12
■ Une personne-ressource / un accompagnateur	8
■ Soutien technique / assistance (sans précision)	3
■ Accompagnement du Ministère / représentant du Ministère	2
■ Plus de suivi (sans précision)	2
■ Plus de suivi de la part du Ministère	2
■ Aide à la planification du plan d'action	2
■ Plus de suivi de la part du CAMF / plus d'accompagnement du CAMF	1
■ Aide pour l'application de la PFM	1
■ Aide pour la mobilisation des élus	1
■ Aide pour la mobilisation du comité	1
■ Aide pour le processus de formation du comité famille	1
■ Assistance téléphonique / assistance électronique	1
■ Liste de personnes-ressources	1
■ Suivi dans l'élaboration de la mise à jour de la politique	1
■ Aide pour l'évaluation des actions	1
Formation	%
■ Formation pour les RQF	2
■ Formation (sans précision)	1
■ Adapter la formation à la taille de la municipalité	1
■ Formation sur la création d'un plan d'action	1
■ Formation sur le fonctionnement du budget	1

Documentation/information/exemples	%
■ Documents explicatifs / d'information (sans précision)	10
■ Plus d'exemples de PFM existantes	4
■ Documentation fournissant des modèles, des exemples	2
■ Exemples de PFM de petites municipalités	2
■ Rencontres d'information	2
■ Document traitant de la mise en place du plan d'action	1
■ Information sur la mise à jour de la politique	1
■ Information sur le démarrage	1
■ Information sur le financement	1
■ Exemple de plan de travail	1
Financement	%
■ Aide financière / subventions (sans précision) / aide financière pour la PFM	11
■ Financement pour engager une personne-ressource	2
■ Financement pour les consultations publiques	1
Soutien	%
■ Soutien pour aider à mettre en place le plan d'action	6
■ Soutien de la MRC	1
■ Plus de soutien pour le comité famille	1

## Aide souhaitée - Suite

Réseautage/rencontres	%
■ Rencontre de démarrage avec le Ministère / rencontre de démarrage	9
■ Réseautage avec d'autres RQF	4
■ Plus de rencontres avec le Ministère	2
■ Rencontre avec le conseil municipal	2
■ Rencontre avec les citoyens	1

Divers	%
■ Recevoir de la publicité par la poste	1
■ Évaluation annuelle du plan d'action	1
■ Nouvelles idées (sans précision)	1

### Les demandes d'accompagnement ou d'aide sont nombreuses

Plusieurs des besoins exprimés ici concernent des demandes d'accompagnement. Dans de nombreux cas, on précise que l'on souhaiterait avoir plus d'heures d'accompagnement.

Les besoins d'information sont aussi bien présents, de même que les besoins de réseautage.

Notons qu'on n'observe pas de différences importantes et pertinentes quant aux différents types d'aide souhaités au regard des segments observés, mis à part le fait que les notions de parrainage ou de mentorat sont davantage mentionnées par les municipalités de très grande taille (21 %) que par les très petites municipalités (8 %), ce qui peut sembler un peu étonnant.

## Autres commentaires et suggestions

---

À la fin du questionnaire, les répondants étaient invités à faire des commentaires ou des suggestions visant à améliorer ou à bonifier le programme pour faciliter la démarche d'élaboration ou de mise à jour de la PFM ou la mise en œuvre et le suivi du plan d'action.

Les différents commentaires sont présentés à l'annexe 3. Ils ont été regroupés selon le thème principal abordé par chacun des types de répondants.



## **Conclusions de la partie II**

---

# Conclusions

---

## À propos de la visibilité du programme :

### **Les moyens par lesquels ont a connu le programme varient selon le type de municipalité**

- Les participants au programme ont eu connaissance de celui-ci par deux moyens principaux, soit les échanges avec des élus et la documentation produite par le MFA. Retenons que cette documentation est en fait le principal vecteur de diffusion du programme, puisque les municipalités autonomes et les MRC en ont d'abord entendu parler de cette façon. Dans les municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme, l'échange avec un élu est toutefois le moyen le plus important, bien que l'on devine que dans la plupart des cas, elles aient été informées par leur MRC. Rappelons finalement que la diffusion d'une pochette d'information sur le programme est le principal moyen de diffusion suggéré par les répondants.

## À propos du soutien offert par le Ministère :

### **On se montre généralement satisfait**

- Que ce soit au regard des formulaires à remplir pour présenter une demande, de l'obtention de la convention de modification, du premier versement ou de la lettre d'acceptation, les répondants se disent presque tous satisfaits. Il en va de même en ce qui concerne le partage des coûts en parts égales et la liste des dépenses admissibles. Ainsi, peu de changements sont demandés quant à ces aspects du programme.
- Toutefois, les niveaux de satisfaction sont plus faibles pour les aspects suivants : le montant maximal accordé, l'ajout de 1000 \$ par municipalité locale participante dans le cas des MRC, ainsi que l'obtention du solde de la subvention.
- Retenons que le délai de 18 mois pour réaliser ou mettre à jour la PFM ne fait pas l'unanimité chez les participants au programme. En effet, les MRC et les municipalités de plus grande taille se disent moins satisfaites du délai. Dans certains cas, on souhaiterait qu'il soit de 18 à 24 mois.
- Le nombre d'heures de formation offert par l'organisme ne convient pas toujours. Certains répondants souhaiteraient qu'il soit augmenté.

### **Les services du Carrefour action municipale et famille sont très appréciés**

- La grande majorité des municipalités autonomes et des MRC a utilisé les services du CAMF. Ces répondants sont particulièrement satisfaits des services offerts par le CAMF, qu'ils estiment utiles pour l'élaboration de leur PFM.
- En outre, 41 % des MRC considèrent le soutien offert par le CAMF comme le principal facteur facilitant l'élaboration de la PFM.

## Conclusions - Suite

---

### À propos de la réalisation de la démarche :

#### **En général, la population est consultée et des comités famille sont créés**

- La grande majorité des municipalités autonomes et des MRC a tenu une ou des consultations (auprès de la population ou d'intervenants ciblés) et a créé un comité famille, ces éléments étant à la base de l'élaboration d'une PFM. Retenons par ailleurs que ces éléments sont moins présents dans les municipalités faisant partie d'une MRC participant au programme.
- La majorité des répondants n'éprouve pas de difficultés à l'étape de la réalisation des consultations ou lors de la création d'un comité famille. Toutefois, le manque d'intérêt ou de disponibilité de la population ou de différents acteurs ciblés est la principale difficulté éprouvée.

### À propos des facteurs influençant l'élaboration d'une politique familiale municipale :

#### **L'influence d'un élu, d'un employé, des changements survenus et de l'existence du programme**

- En ce qui a trait aux facteurs les plus importants contribuant à la décision d'élaborer (ou de mettre à jour) une PFM ou son plan d'action, on retient l'influence d'une proposition émise par un élu ou un employé de la municipalité ou de la MRC, les changements (démographiques ou autres) survenus au sein de celle-ci, ainsi que l'existence du *programme de soutien financier et technique du MFA*.
- Ces trois facteurs sont importants pour tous les types de répondants. On remarque toutefois que les facteurs facilitant l'élaboration ou la mise à jour d'une PFM varient selon qu'il s'agit d'une municipalité autonome, d'une MRC ou d'une municipalité faisant partie d'une MRC participant au programme, ce qui révèle la différence des réalités vécues par chacune.

## Conclusions - Suite

---

### À propos des besoins exprimés par les répondants au regard au programme :

#### **Accompagnement, réseautage et soutien pour le plan d'action**

■ En réponse à une question de l'étude, les répondants ont mentionné différents types d'aide qu'ils souhaiteraient recevoir du MFA. De plus, leurs commentaires et suggestions spontanés font état de certains de leurs besoins ou attentes.

À cet effet, retenons principalement les besoins suivants, mentionnés à quelques reprises par différents participants au programme :

- Un accompagnement accru (principalement en nombre d'heures);
- Un soutien (financier) pour le suivi ou la réalisation du plan d'action;
- Des occasions de réseautage.

## **Annexe 2.1**

---

### **Méthodologie détaillée de la partie II**

# Objectif et plan de sondage

---

## Objectif

- L'objectif de cette annexe est de réunir l'information utile sur le déroulement de l'enquête. Nous y expliquons donc la méthodologie utilisée et en présentons les résultats administratifs, de façon à bien préciser les limites de l'étude et la portée des résultats, et à permettre de reproduire le même protocole au besoin.

## Plan de sondage

### Population cible

- Les municipalités et les MRC ayant adhéré au *programme de soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale municipale* du MFA.

### Base de sondage

- Toutes les municipalités et MRC ayant participé au programme étaient visées par l'enquête. La liste des municipalités et MRC à sonder a été fournie par le MFA. Elle comportait 437 répondants potentiels, répartis ainsi :

■ Municipalités autonomes :	201
■ MRC :	20
■ Municipalités au sein des MRC participantes :	216

### Plan d'échantillonnage

- Dans un premier temps, la population à l'étude a fait l'objet d'un recensement par téléphone permettant de sélectionner le bon répondant (la personne responsable des questions familiales ou la personne chargée du dossier famille au sein de la municipalité ou de la MRC) et d'obtenir son accord pour répondre au sondage. Les répondants qui acceptaient de participer recevaient, selon leur préférence, un questionnaire par la poste, par télécopieur ou encore par courriel en format pdf. Dans tous les cas, on indiquait aux répondants les coordonnées pour retourner le questionnaire par la poste, par télécopieur ou encore pour y répondre directement sur le Web.

# Questionnaire et collecte

---

## Questionnaire

- Le questionnaire a été conçu par la responsable de l'évaluation du programme du MFA et revu puis programmé par SOM. Les entrevues ont été réalisées en français seulement.
- Le questionnaire a été modifié à la suite de la réception de neuf questionnaires remplis lors d'une phase de prétest. La version définitive du questionnaire est présentée à l'annexe 2. Les réponses obtenues avec la première version du questionnaire ont été conservées.

## Collecte

### Période de collecte (réception des questionnaires)

- Du 25 octobre au 12 décembre 2007.

### Résultats des appels

- Sur les 437 répondants recensés, 405 ont accepté de répondre au sondage. Sur ces 405 acceptations, 302 questionnaires ont été remplis (soit un taux de réponse de 75 % selon le nombre d'acceptations ou de 69 % selon le nombre total de répondants potentiels dans la population cible).
- Pendant la période de collecte (réception des questionnaires remplis), les répondants ayant accepté de répondre au sondage mais n'ayant pas rempli le questionnaire ont reçu un rappel par courriel dans un premier temps (lorsque cela était possible), suivi d'un rappel téléphonique.
- La répartition des 302 questionnaires remplis est la suivante :

■ Municipalités autonomes :	149
■ MRC :	17
■ Municipalités au sein d'une MRC participante :	136
- Les résultats détaillés de la collecte sont présentés à la page suivante.

## Résultats détaillés de la collecte

	Population (N)	Acceptation de répondre (n)	Questionnaires remplis (n)	Taux de réponse (selon population) (%)	Taux de réponse (selon acceptation) (%)
Ensemble	437	405	302	69	75
Municipalités autonomes	201	192	149	74	78
MRC	20	20	17	85	85
Municipalités au sein d'une MRC participante	216	193	136	63	70

	Nombre de répondants joints ayant choisi de recevoir le questionnaire selon chacun des modes (n)	Nombre de personnes ayant effectivement répondu selon le nombre (n)	Taux de réponse selon le mode choisi (%)
Courriel	144	96	67
Directement sur le Web	135	116	86
Télécopieur	44	30	68
Poste	82	60	73
<b>TOTAL</b>	<b>405</b>	<b>302</b>	<b>75</b>



# Pondération, traitement et marges d'erreur

## Pondération et traitement

- Les résultats ont été pondérés par expansion directe au nombre total de candidats visés (la population cible) des catégories suivantes : MRC et municipalités.
- Les données ont été traitées à l'aide du progiciel spécialisé MACTAB.
- Les résultats pour chacune des questions sont présentés en fonction d'une bannière qui inclut les principales variables d'analyse retenues par la responsable de l'évaluation du programme du MFA.

## Marges d'erreur

- Les marges d'erreur présentées à la page suivante tiennent compte d'un facteur d'ajustement qui considère deux éléments : l'effet de plan généré par la pondération et les formules exactes d'estimation de la variance dans un contexte d'échantillonnage au sein d'une population finie. L'effet de plan apparaît lorsque les entrevues réalisées ne sont pas réparties proportionnellement à la population d'origine selon les variables de stratification ou lorsqu'il y a une pondération.
- Le facteur d'ajustement est une mesure qui permet d'ajuster la marge d'erreur pour tenir compte de l'effet de plan et du facteur de population finie. C'est une statistique utile pour obtenir une approximation de la marge d'erreur pour un sous-groupe de répondants dont on connaît la taille. Pour estimer la marge d'erreur maximale pour un sous-groupe, il suffit d'utiliser la formule suivante : 0,98 divisé par la racine carrée de  $n - 1$  (la taille du sous-groupe moins un), et de multiplier ce résultat par le facteur d'ajustement.
- Par exemple, au tableau de la page suivante, compte tenu de la pondération et de la taille finie de la population, la marge d'erreur maximale d'échantillonnage est égale à 3,2 % ( $0,5577 \times 0,98 / \sqrt{301}$ ).
- La marge d'erreur varie selon la valeur de la proportion estimée. En effet, la marge d'erreur est plus grande lorsque la proportion est voisine de 50 % et plus petite à mesure que le résultat s'éloigne de 50 %.
- Le tableau ci-contre donne les marges d'erreur de l'étude (en tenant compte du facteur d'ajustement) selon la valeur de la proportion estimée.

## Pondération, traitement et marges d'erreur - Suite

### Marges d'erreur selon la proportion estimée

	Ensemble	Type		
		Municipalités autonomes	MRC	Municipalités dans une MRC participante
Nombre d'entrevues	302	149	17	136
Facteur d'ajustement	0,5577	0,5626	0,3873	0,5626
Proportion :				
99 % ou 1 %	±0,6 %	±0,9 %	±1,9 %	±0,9 %
95 % ou 5 %	±1,4 %	±2,0 %	±4,1 %	±2,1 %
90 % ou 10 %	±1,9 %	±2,7 %	±5,7 %	±2,8 %
80 % ou 20 %	±2,5 %	±3,6 %	±7,6 %	±3,8 %
70 % ou 30 %	±2,9 %	±4,2 %	±8,7 %	±4,3 %
60 % ou 40 %	±3,1 %	±4,4 %	±9,3 %	±4,6 %
<b>50 % (marge maximale)</b>	±3,2 %	±4,5 %	±9,5 %	±4,7 %

## **Annexe 2.2**

---

### **Questionnaire**

## **Annexe 2.3**

---

**Autres suggestions et  
commentaires individuels**

# Autres suggestions et commentaires individuels

## Municipalités autonomes

### THÈMES :

#### Le suivi de la politique familiale municipale, du plan d'action ou de la mise en œuvre des actions

- Ressource humaine pour aider au suivi de la PFM, financement pour mettre en œuvre les actions prioritaires.
- Pour les municipalités de grande taille, dotées de plusieurs arrondissements, augmenter le financement au-delà de l'adoption de la politique et du plan d'action (36 mois). Et ce, pour permettre le soutien professionnel nécessaire lors de la démarche d'élaboration du plan d'action d'arrondissement (arrimage avec le plan municipal).
- Budget pour le suivi et la mise à jour de la PFM.
- Il est important que l'aide technique et financière du Ministère ne se limite pas seulement à la démarche d'élaboration de la politique familiale municipale. La contribution du Ministère est aussi nécessaire dans la mise à jour afin d'assurer que la PFM soit efficace, vivante et évolutive.
- Avoir du soutien un ans ou deux après la mise en œuvre parce que les RQF, les élus ou les membres changent et il nous manque de la formation.
- Inclure dans le protocole d'entente (pour l'établissement de la PF) une formation obligatoire pour le maire, le directeur de la municipalité et le RQF pour leur expliquer en détail ce qu'est une politique familiale et ses enjeux. Créer un programme d'aide financière pour l'embauche d'une ressource humaine dédiée à la mise en place du plan d'action.
- La participation financière du Ministère pour la mise en place des actions de la politique famille.
- Le problème est toujours un manque de ressources humaines (donc financières) pour la suite du plan d'action, entre autres dans les petites municipalités où la réalisation du plan d'action est la responsabilité du comité famille et du RQF.
- Je suggère qu'il puisse y avoir un programme pour assurer le financement du suivi des plans d'action (voir les ententes triennales du ministère de l'Immigration avec les villes ou du ministère de la Culture avec les villes). De plus, il serait intéressant d'avoir un soutien technique pour l'évaluation des actions (offert par le Ministère). Merci!
- Nous aurions besoin d'une subvention pour procéder au sondage de la population. Nous aurions besoin d'un soutien financier et humain pour la mise en application de la politique.
- Le budget accordé de 50 % pour la réalisation est satisfaisant. Par contre, une aide concrète pour la réalisation des actions aux trois ans serait appréciée.
- Nous entamons la mise en œuvre du plan d'action... et avec ça, il faudra trouver les moyens financiers de réaliser les projets...
- Programme de subvention pour le suivi de la politique et du plan d'action.

# Autres suggestions et commentaires individuels

## Municipalités autonomes - Suite

### CAMF

- Tel que mentionné précédemment, le représentant du Carrefour (15 heures de formation) doit nous permettre de voir clair dans la documentation et non nous relire ce qu'il y a d'écrit. Il doit nous permettre de nous questionner sur nos valeurs de base, celles qui motivent notre démarche. Il doit nous amener plus loin que la documentation. Sinon, nous pouvons la lire sans sa présence. Il doit être un vrai formateur, vulgarisateur. Il doit savoir nous expliquer pourquoi il est important que chaque municipalité ait sa propre politique familiale. Il doit pouvoir faire des liens avec les programmes gouvernementaux provinciaux. Il doit nous démontrer ce que ça change, une politique familiale. Bref, nous avons été insatisfaits de la personne qui est venue nous rencontrer.
- Le CAMF fait preuve d'un dogmatisme « famille » qui n'est pas toujours adapté à la réalité des milieux. Ses représentants sur le terrain jouent essentiellement le rôle de chien de garde du « dogme » plutôt que de soutien à la démarche dans une vision ouverte. Il faut pouvoir, occasionnellement, s'éloigner du dogme pour être en mesure d'accomplir le travail au plan local et en faciliter la compréhension.
- Je trouve que l'idée d'avoir un accompagnateur du Carrefour action municipale et famille avec expérience est un élément gagnant dans l'élaboration d'une PF. Cette personne a été très utile et mobilisatrice, même si cette personne a laissé faire la concertation du milieu. Ses commentaires constructifs et son expérience ont aidé à la démarche.
- En tant que responsable de l'élaboration de la PFM, j'ai apprécié grandement le soutien de l'intervenant du Carrefour familial.
- Il est important de transférer les responsabilités au Carrefour action aînés et famille afin de faciliter le transfert d'information.

### Le financement

- Une plus grande aide financière.
- La subvention du Ministère pourrait être attribuée différemment. Par exemple : 90 % lors de la demande et 10 % lorsque tous les documents sont remis, ou 75 % et 25 %.
- En espérant que nous pourrions obtenir du financement pour la mise à jour de notre politique familiale en 2009. Merci.
- Je crois qu'il faut augmenter le financement davantage pour les petites villes, financer un agent de développement ou de promotion qui travaillerait à la CRÉ. Être présent auprès des différentes tables fréquentées par les élus, faire du démarchage et créer des liens objectifs, aider les élus à convaincre les directions des villes de l'importance d'une PFM, les aider aussi à remplir la demande de subvention et faire la promotion directement auprès des conseillers, pas juste auprès des maires.
- Le gouvernement pourrait subventionner pour l'écriture d'un futur plan d'action ainsi que des outils de consultation.
- Un financement à 25 % par les municipalités et 75 % par le Ministère serait facilitant.

# Autres suggestions et commentaires individuels

## Municipalités autonomes - Suite

### Le réseautage

- Former des groupes de discussion entre RQF afin de permettre de mieux nous réaliser dans notre rôle et savoir exactement quel est notre rôle. Des rencontres planifiées des RQF des régions avec le CAMF afin de nous guider davantage dans la façon de coordonner notre suivi de notre plan d'action et de nous aider dans sa réalisation. Le partage d'idées venant d'autres régions nous servirait grandement.
- Rencontre avec d'autres municipalités de même taille qui ont adopté une politique familiale, nous faire voir les démarches que cela implique, nous faire part de leur vécu avant qu'on commence une politique familiale. Formation sur le plan d'action et le suivi pour le conseil municipal et le comité de la famille.
- Il serait pertinent que les responsables des dossiers « famille » se réunissent pour échanger, réseauter et découvrir diverses options de mise en œuvre.

### Autres commentaires ou suggestions

- Il semble qu'une tendance pour l'élaboration d'une politique sociale incluant un volet politique familiale parmi d'autres sera la nouvelle façon plus inclusive de procéder pour les années à venir.
- Implication avec le conseil municipal, en collaboration avec le comité famille.
- Peu utile pour nous puisque notre municipalité est petite et que la politique est la même depuis sa création! Merci!
- L'embauche d'un chargé de projet responsable de la mise en place a été essentielle au bon déroulement du processus. Il a permis de faire diverses consultations, ce qui a permis à la politique familiale d'être absolument collée sur la réalité spécifique des familles de la ville.
- Moi, la conseillère municipale, aimerais bien que notre premier colloque annuel de la famille soit gratuit. Étant une petite municipalité, la municipalité est dans l'impossibilité de nous envoyer au colloque. Nous aimerions partager avec les partenaires de plusieurs années sur les parcours qu'ils ont utilisés.
- J'ai besoin de soutien pour lancer le renouvellement.
- Pour notre localité : la création d'un comité famille serait un atout positif.
- Le rôle du comité famille, après la réalisation de la politique familiale, n'est pas très clair. Quel suivi faire, etc. Nous allons utiliser l'aide du Carrefour action municipale et famille pour la suite.
- Le sondage que nous avons fait dans notre municipalité nous a permis de savoir qui nous sommes, nos besoins et de se connaître un peu plus.
- Maintien du processus de la politique, de son application continue.
- Accorder plus d'aide à la mise à jour de la politique et plus de soutien.
- Peut-être nous permettre d'avoir des informations à jour sur le Ministère (exemple : courriel mensuel, journaux trimestriels sur les nouveautés dans le programme, d'autres exemples de politique familiale).
- Faire une présentation, dès la formation du comité famille, aux membres du comité, de façon à bien expliquer chacune des démarches.
- Un modèle de formulaire pour remettre aux organismes communautaires.

# Autres suggestions et commentaires individuels

## Municipalités autonomes - Suite

### Autres commentaires ou suggestions (suite)

- Je trouve que les ressources qui sont mises à notre disposition sont nécessaires pour l'élaboration et la mise en place d'une politique familiale. Elles doivent rester pour aider les gens dans leurs questionnements.
- Pour nous, la politique familiale a permis d'améliorer quelques services à la population (endroit pour les loisirs et service de garde). Mais dû au manque d'intérêt du milieu, de nouveaux besoins ne sont pas évalués. Plusieurs autres choses pourraient être apportées, mais ce serait par d'autres comités, par exemple les loisirs et la culture, afin que nous réussissions à créer un climat familial et un lien d'appartenance au milieu. Si la population s'y investit.
- Peut-être plus de matériel de publicité pour promouvoir la politique.
- S'assurer d'un suivi serré avec le Ministère. S'assurer que la personne-ressource de la PF soit constante et ait un horaire relativement condensé en ce qui a trait à l'élaboration de la PF.
- Je trouve que les petites municipalités n'ont pas assez d'aide technique et financière (car il y a beaucoup de bénévolat et notre comité est formé de jeunes de 30 ans environ, donc ils ont beaucoup d'obligations familiales et travaillent à l'extérieur. C'est très exigeant pour mon comité.)
- On doit continuer à supporter les politiques familiales ainsi que les suivis.
- Il serait intéressant que des personnes-ressources soient présentes dans les régions (CAMF ou Ministère) pour assurer un meilleur suivi dans notre démarche d'élaboration.
- Peut-être accroître la sensibilisation auprès des élus au sens large (conseillers municipaux) et l'importance de leur rôle dans une telle démarche.
- Cela a permis d'impliquer des personnes qui n'avaient jamais, ou peu, fait de bénévolat dans la communauté.
- Continuez comme ça, merci de votre précieuse aide!
- Dans l'ensemble, nous avons été satisfaits par l'ensemble du programme, par les intervenants et les services obtenus. Pour notre municipalité, nous avons dû demander un délai, car d'autres projets ont monopolisé nos efforts et nous ont empêchés de terminer la PFM à temps. Nous sommes très satisfaits de cet accomplissement.
- Je trouve que c'est une très belle initiative du gouvernement de s'en remettre à l'organisation la plus près physiquement des familles (le municipal) pour élaborer une politique familiale. Ainsi, il sera possible de faire d'une pierre deux coups, soit changer la mentalité des gens, comme quoi la famille doit revenir au centre des intérêts de notre communauté... et aussi créer un lien d'appartenance entre les familles et leur municipalité. Félicitations! C'est un beau programme qui permet aussi de sensibiliser les élus.
- En général, je suis satisfaite.



# Autres suggestions et commentaires individuels

## MRC

### Le suivi de la politique familiale municipale, du plan d'action ou de la mise en œuvre des actions

- L'étape de la mise en œuvre représente des défis importants. Le soutien éventuel du Ministère pourra faciliter le travail des municipalités.
- Il serait bien de soutenir les MRC et les municipalités afin de réaliser leur politique, mais également d'investir dans la réalisation de leur plan d'action, à l'instar des politiques culturelles où les MRC signent des ententes avec le ministère de la Culture et où chaque partie injecte une somme pour supporter la réalisation d'actions concrètes. Cela inciterait les MRC et les municipalités à prévoir des budgets spécifiquement dédiés aux actions en faveur des familles.
- Supporter les MRC (ou municipalités) pour le suivi des plans d'action. Prévoir un temps plus long pour l'élaboration d'une politique MRC.
- Soutenir mieux les municipalités ou MRC dans le suivi et l'application de la PFM par un programme de soutien financier pour l'embauche d'une ressource humaine et pour le financement de projets particuliers intéressants pour la famille ou innovateurs. Le suivi mérite une attention particulière et demande un encadrement, un contrôle, un leadership... La formation des RQF se doit d'être continue pour soutenir l'intérêt et la motivation. Les RQF d'une MRC ont besoin de « lieux de rassemblement » pour mettre en commun leur vécu et se motiver. La commission famille se doit d'être vivante, porteuse de projets, etc. Le suivi d'une PFM doit retenir l'attention du Ministère, des municipalités et MRC en dépit de la mobilité des élus, des RQF, du personnel, réalité toujours en changement. Dans le cas d'une MRC, il est souhaitable à mon avis que le chargé de projet fasse partie du personnel de la MRC et non d'un organisme extérieur. Cela facilite les rapports avec le personnel de direction et le conseil de la MRC.

### Autres commentaires ou suggestions

- Recevoir de l'argent si la MRC met des sous. Actuellement, « les bonnes intentions » ont besoin de « tuteurs financiers ». Ce n'est pas suffisant d'avoir une politique familiale, d'avoir un RQF dans chaque municipalité, d'avoir des comités famille dans plusieurs municipalités... Il faut que ceux-ci soient SOUTENUS, ALIMENTÉS, ACCOMPAGNÉS par un comité régional... et ça prend de l'argent pour défrayer le fonctionnement de ce comité.
- Allonger le délai nécessaire pour l'élaboration d'une démarche en MRC. Vingt-quatre mois semblent plus appropriés que dix-huit. Cela est d'autant plus important que durant les périodes estivales, c'est à peu près impossible de poursuivre les travaux des comités.
- La politique municipale familiale est un bel outil pour parvenir constamment à un « penser et agir famille ». Il faut que tous les intervenants municipaux y croient. Les RQF sont des acteurs importants auprès de leur municipalité ou de leur organisation. Ils doivent être bien ciblés, c'est-à-dire que l'on ne désigne pas un RQF par hasard. Ceux qui se sentent interpellés pour un milieu de vie de qualité pour la famille sont de bons RQF.
- Il est important de maintenir l'accompagnement et même de l'augmenter autant que possible.

# Autres suggestions et commentaires individuels

## Municipalités au sein d'une MRC participant au programme

### Le rôle de la MRC par rapport à la politique familiale municipale

- Je crois que chaque municipalité devrait avoir sa propre politique familiale, et non en faire une par MRC.
- Un travail plus accéléré et spécifique aurait pu être élaboré au niveau municipal seulement. Nous étions très motivés pour une politique municipale.
- La PFM est une bonne chose. Elle devrait cependant provenir ou être élaborée à partir des besoins des municipalités locales.
- Meilleur suivi de la MRC auprès des municipalités.
- Des rencontres et par la suite un suivi deux fois par année par la MRC.
- L'élaboration d'une PFM est importante, mais le suivi l'est tout autant. La ressource payée pour l'élaboration au niveau de la MRC aurait dû être retenue pour effectuer un suivi et aider à l'implantation dans les municipalités. Malgré les bonnes intentions des membres du comité d'élaboration, sans cette ressource, ne serait-ce que quelques jours par mois, chacun a été laissé à lui-même et aucune rencontre de suivi n'a été faite. Il était apparu important pourtant que nous nous réunissions tous les ans pour échanger sur nos bons et mauvais coups, et aussi pour organiser une activité familiale pour toute la MRC annuellement. Peut-être qu'un employé d'un CLSC ou d'un autre organisme permanent aurait pu servir de point de ralliement?

### Le suivi de la politique familiale municipale, du plan d'action ou de la mise en œuvre des actions

- Comme mentionné déjà dans le questionnaire, offrir un soutien (financier ou autre) pour la mise en œuvre du plan d'action et le suivi de la PFM.
- Un programme de financement des activités éviterait que le plan d'action ne demeure à l'étape de projet.
- Avoir un soutien financier de la part du gouvernement pour nos actions dans nos municipalités.
- Chaque municipalité qui a une PF devrait avoir un soutien financier pour son plan d'action, ce qui permettrait au RQF de pouvoir participer, par exemple, au colloque du CAMF pour pouvoir avoir des liens avec d'autres responsables. L'aide pourrait être sur trois ans. Cette aide serait pour les municipalités de moins de 2000 habitants.
- Oui, surtout au niveau du financement. Pour faciliter les fêtes de la famille, vous pourriez allouer des budgets qui nous aideraient grandement dans la réalisation de ces dernières. Je vous propose ceci, car dans la réalité, les gens du milieu sont souvent interpellés pour du financement. Il est ardu de nos jours de trouver du financement. Un montant de trois mille dollars par municipalité ou ville nous aiderait et nous encouragerait à continuer ces fêtes de famille. Merci.

# Autres suggestions et commentaires individuels

## Municipalités au sein d'une MRC participant au programme - Suite

### Le rôle du Ministère

- Meilleur suivi du ministre afin de savoir quelles sont les retombées positives de la mise en place d'une PFM et de rendre publics ces résultats dans l'ensemble des milieux (MRC et municipalités). Que les représentants du Ministère viennent voir sur le terrain les actions réalisées. Ce sont les responsables des questions famille sur le terrain qui seront les communicateurs de la politique familiale municipale. Notre travail aurait intérêt à être bonifié. Nous offrir des ressources humaines rémunérées pour nous soutenir lorsque l'on démontre que nous avons posé des actions concrètes. Offrir davantage de formation à nos RQF.
- Que le Ministère reconnaisse l'implication des élus(es) par des primes pour leur implication. Notre travail est essentiel sur le terrain, mais l'implication bénévole ne permet pas de s'absenter du travail pour aller à des journées de congrès ou d'échanges.
- Suggestions : 1 - Lors d'élections municipales, tant nationales que partielles, assurez-vous de contacter l'élu qui est ou sera responsable de la politique familiale. Il faut l'informer (ainsi que tout le conseil municipal!) de l'importance de la politique familiale et des services offerts par différents bureaux pour aider les municipalités à gérer leur politique familiale. 2 - Faites une communication annuelle pour informer les RQF sur les nouveautés relatives à la gestion de la politique familiale et diffusez les dates des rencontres, de formations ou autres dont les RQF devraient être mis au courant. Merci de nous consulter.
- Je veux une rencontre publique de votre part dans notre municipalité, des explications claires.

### Le financement

- Aide financière plus accessible pour les municipalités.
- Plus d'argent devrait revenir aux municipalités dans ce programme, car c'est dans le milieu directement que les besoins sont connus.
- Développer un budget pour la mise à jour de cette politique.
- Que la municipalité n'ait pas toujours à mettre un tiers du montant du projet pour pouvoir avoir droit à une somme d'argent d'un programme quelconque. Il arrive que la marge de manœuvre d'une municipalité ait aussi des limites (et qu'elle n'ait donc pas droit au montant d'argent pour un projet).
- Il serait intéressant que des budgets soient prévus pour l'élaboration de la politique.

### Le réseautage

- Réunir encore plus de personnes-ressources d'autres milieux afin de bonifier par l'expérience de chacun notre groupe.
- Continuer les rencontres avec les autres responsables des municipalités environnantes. On apprend beaucoup à se cotoyer.

# Autres suggestions et commentaires individuels

## Municipalités au sein d'une MRC participant au programme - Suite

---

### Autres commentaires ou suggestions

- Bon programme. Le contexte d'évaluation tout à fait particulier de cette petite municipalité DÉVITALISÉE au 55<sup>e</sup> parallèle sans réseau relié rend difficilement envisageable l'application.
- Je n'ai pas de politique familiale.
- S'assurer de la compétence de la personne-ressource avant de soutenir financièrement et surtout de créer des attentes.
- L'élaboration du plan d'action s'est très bien déroulée. Pour le suivi, le RQF doit être vigilant et le faire penser aux élus municipaux.
- Selon les besoins de chacune des municipalités, la mise sur pied d'une PF est très différente. Pour notre part, les organismes du milieu sont très actifs et beaucoup de développements sont en marche.
- Il s'agit de respecter les engagements élaborés dans le plan d'action et de les réaliser.
- Non bien géré par le Club Parentaïde, mais difficile pour eux de faire respecter les délais et obligations dans tous les milieux.
- Je ne connais pas le programme du Ministère.

## **PARTIE III – Volet quantitatif**

---

*Les municipalités et les MRC qui n'ont pas participé au programme*

## **Méthodologie sommaire de la partie III**

---

# Méthodologie sommaire

## Population cible

- Les municipalités et MRC n'ayant pas adhéré au programme du MFA.

## Plan de sondage

- Le MFA a fourni à SOM une liste de 712 municipalités et de 64 MRC ne participant pas au programme. L'objectif était de mener 200 entrevues par téléphone, réparties proportionnellement entre les municipalités (184 entrevues) et les MRC (16 entrevues), ce qui a été fait.

## Collecte

- Un échantillon aléatoire de 331 municipalités a été utilisé pour effectuer les 184 entrevues auprès des municipalités. En ce qui concerne les MRC, les 16 entrevues ont été menées à partir d'un échantillon aléatoire de 40 répondants.
- La très grande majorité des sources auprès desquelles on n'a pu faire d'entrevue était tout simplement injoignable : « répondeur » (60 cas pour les municipalités) ou « répondant non disponible » (59 cas pour les municipalités et 23 cas pour les MRC). Les refus ont été peu nombreux (11 cas pour les municipalités et 1 seul pour les MRC).
- Plus précisément, les résultats des appels sont les suivants :

	Ensemble	Municipalités	MRC
Taux de réponse	58 %	60 %	40 %
Taux de non-réponse	39 %	37 %	58 %
Taux de refus	3 %	3 %	2 %

- Les résultats détaillés des appels sont présentés à l'annexe 3.3.

## Période de collecte

- Les entrevues ont été réalisées du 23 octobre au 5 novembre 2007.

## Méthodologie sommaire - Suite

---

### Pondération

- Les résultats ont été pondérés pour s'assurer d'une représentation proportionnelle, d'une part des MRC et des municipalités et, d'autre part, des municipalités selon leur taille (population de 0 à 999, de 1000 à 1999, et de 2000 et plus).

### Marge d'erreur

- Pour l'ensemble : 6,1 % (avec un niveau de confiance de 95 %)
  - Municipalités : 6,4 %
  - MRC : 21,9 %

### Notes aux lecteurs

- Dans les pages qui suivent, nous avons choisi de présenter les résultats obtenus auprès des répondants des MRC lorsque ces résultats comportaient une différence significative avec ceux des répondants des municipalités. Toutefois, il importe de préciser que l'échantillon des MRC étant très petit (16), nous ne pouvons conclure qu'il s'agit de différences significatives d'un point de vue statistique.
- Par ailleurs, notons que l'écoute de certaines entrevues réalisées à l'intérieur de cette étude a permis de constater des connaissances limitées et parfois un manque de compréhension des sujets traités chez bon nombre de répondants. Les résultats obtenus reflètent parfois cet état de fait.



## **Faits saillants de la partie III**

---

# Faits saillants

## Notoriété du programme (ensemble des répondants)

- Moins de la moitié (48 %) des municipalités et des MRC sondées dans cette étude connaissaient le *programme de soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale municipale* (PFM) du MFA. Au sein des MRC exclusivement, la notoriété du programme était de 75 %.
- Parmi ceux qui connaissent le programme, plusieurs (39 %) en ont entendu parler au cours de la dernière année.
- Le programme s'est fait connaître principalement au moyen de la documentation produite à ce sujet par le MFA (45 %) ainsi que par des échanges avec des élus ou des membres du personnel de municipalités ou d'organismes (30 %).

## Intérêt pour le programme

- La majorité (66 %) de ceux qui **connaissent le programme** indiquent que leur municipalité ou MRC n'a pas pris de décision quant au fait d'y participer ou non, et qu'environ une sur cinq (21 %) a rejeté l'idée d'y participer. La principale raison (50 %) invoquée dans ces deux cas est que le moment n'est pas encore venu, qu'il y a d'autres priorités.
- Toujours parmi ceux qui connaissent le programme, il est dit qu'un peu plus d'une municipalité ou MRC sur 10 (12 %) a opté pour s'y inscrire.
- La plupart (78 %) de ceux **qui ne connaissent pas le programme** pensent que leur municipalité ou MRC serait très (26 %) ou assez (52 %) intéressée par le fait de s'y inscrire.
- Ceux qui sont d'avis contraire (22 %) estiment que leur municipalité ou MRC n'a pas le temps ou n'a pas les ressources humaines ou techniques nécessaires au programme.

## Éléments influençant l'élaboration d'une politique familiale municipale

- Plusieurs des répondants qui ne connaissent pas le programme ou qui ne s'y intéressent pas estiment que rien ne pourrait inciter leur municipalité ou MRC à s'y inscrire ou à se doter d'une PFM. D'autres mentionnent toutefois la pression des citoyens ou des médias ou encore la prise en charge du projet par la MRC comme des éléments qui pourraient encourager leur municipalité ou MRC à s'inscrire au programme.
- Pour **l'ensemble des répondants**, le soutien et l'accompagnement d'une personne-ressource externe ou de l'agent de développement rural de la MRC sont les actions visant à amener les municipalités et les MRC à élaborer des PFM qui suscitent le plus d'intérêt (respectivement 53 % et 52 % de réponses soulignant un « très grand » et un « grand » intérêt).
- Chez ceux qui **connaissent le programme**, tous les obstacles évalués, soit les ressources humaines et l'expertise nécessaires, ainsi que le budget requis, sont d'importance équivalente (de 80 % à 85 % des répondants les considèrent comme « très » ou « assez » importants).

## Le budget disponible (ensemble des répondants)

- Le tiers (34 %) des répondants estiment que leur municipalité ou MRC disposerait d'un budget inférieur à 5000 \$ pour réaliser un projet de PFM. Environ le cinquième (21 %) pense qu'aucun budget n'est disponible pour élaborer une PFM. Au sein des MRC exclusivement, 38 % pensent qu'aucun budget n'est disponible pour ce faire.

## Faits saillants - Suite

---

### Moyens de diffusion du programme *(ensemble des répondants)*

- L'envoi d'un document présentant les objectifs du programme est l'activité jugée la plus utile (85 % de « très » et « assez » utile) pour promouvoir le programme. Une présentation sur le programme et l'envoi de matériel publicitaire sont presque ex æquo (respectivement 70 % et 68 % de « très » et « assez » utile). Au sein des MRC exclusivement, l'envoi de matériel publicitaire est jugé utile (« très » ou « assez ») par 38 % des répondants.
- Les congrès annuels de la Fédération québécoise des municipalités sont perçus par la moitié (51 %) des répondants comme l'événement le plus propice à la diffusion du programme. Viennent ensuite les rencontres annuelles de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (26 %) et celles des directeurs généraux de MRC du Québec (10 %). Au sein des MRC exclusivement, la proportion de répondants qui privilégient les rencontres annuelles des directeurs généraux de MRC est de 25 %.

### Engagement des MRC et des conférences régionales des élus *(ensemble des répondants)*

- Environ la moitié (48 %) des répondants estime qu'une PFM au niveau de la MRC serait « assez utile ». C'est aussi l'avis de 45 % des répondants en ce qui concerne l'engagement de la conférence régionale des élus (CRÉ) au chapitre de l'énonciation d'orientations qui serviraient de base à l'élaboration de PFM.

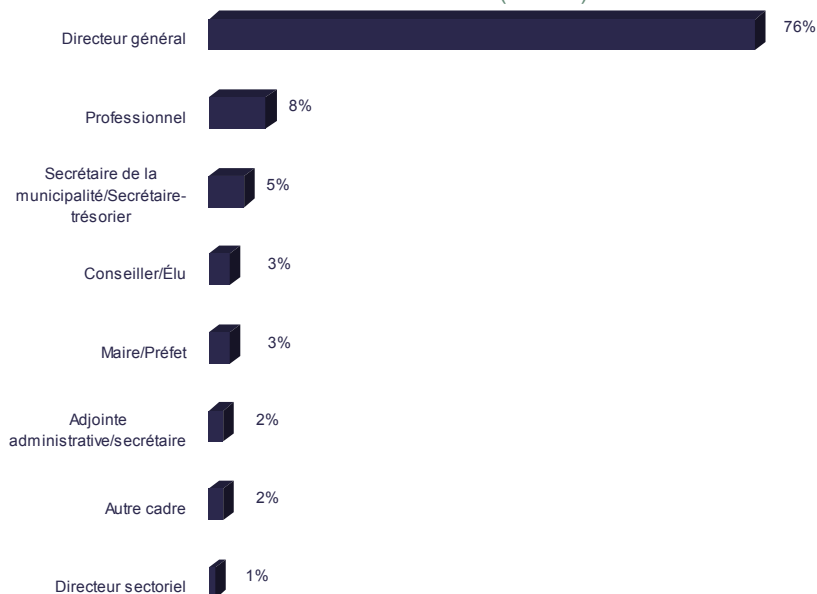
## **Profil des répondants**

---

# Profil des répondants

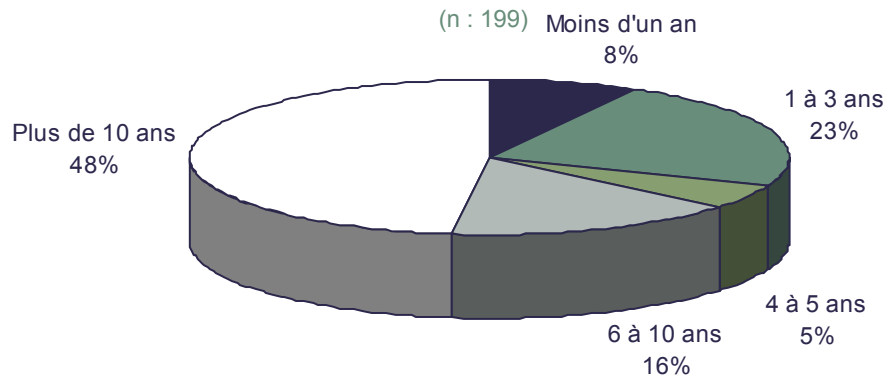
## Q23. « Quelle fonction exactement occupez-vous au sein de votre municipalité/MRC? »

(n : 199)



## Q24. « Depuis combien d'années occupez-vous ce poste? »

(n : 199)



### La majorité des répondants occupe le poste de directeur général

Tous les répondants à l'étude sont responsables du dossier famille pour leur municipalité ou MRC. Plus exactement, nous avons demandé à parler à la personne responsable du dossier famille ou, si ce poste n'existait pas, à la personne responsable, au sein de la municipalité ou de la MRC, des services aux familles. Plus des trois quarts (76 %) des répondants exercent la fonction de directeur général.

Quelques répondants (8 %) occupent un poste de professionnel (aux ressources humaines, aux loisirs...) ou encore de secrétaire ou secrétaire-trésorier (5 %).

Les élus représentent 6 % des répondants (3 % sont conseillers, 3 % sont maires ou préfets).

### Les directeurs généraux sont plus présents dans les petites municipalités

On note que la proportion de répondants qui exercent une fonction de directeur général est plus élevée (84 %) au sein des municipalités de plus petite taille (moins de 1000 habitants) que dans les municipalités de 2000 habitants ou plus (58 %). Par ailleurs, on retrouve proportionnellement, au sein de ces municipalités, plus de répondants occupant un poste de professionnel (30 % comparativement à 2 % dans les municipalités de plus petite taille).

### Près de la moitié des répondants est en poste depuis plus de 10 ans

En effet, 48 % des répondants à l'étude occupent leur fonction actuelle depuis plus de 10 ans. Cette réalité est sensiblement la même dans l'ensemble des municipalités, peu importe la région où elles se trouvent ou la taille de leur population.

Par ailleurs, 31 % des répondants sont en poste depuis 3 ans ou moins, alors que 21 % occupent leur fonction depuis 4 à 10 ans.

## **Chapitre 3.1**

---

### **La notoriété du programme**

# Connaissance antérieure du programme

Q1. « Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2002, le ministère de la Famille et des Aînés offre un soutien financier et technique aux municipalités et MRC qui désirent développer ou élaborer une POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (si non compris : c'est un document qui présente ce que la municipalité propose de réaliser pour soutenir ses familles, par exemple, au niveau des activités ou services municipaux. Ce programme propose de rembourser 50 % des frais admissibles engagés par la municipalité/MRC jusqu'à un maximum qui dépend de la taille de la municipalité/MRC. Les municipalités peuvent aussi adhérer collectivement au niveau de leur MRC (la MRC reçoit alors 1000 \$ de plus par municipalité locale participante). Avant aujourd'hui, aviez-vous déjà entendu parler de ce programme de soutien financier et technique offert par le ministère de la Famille et des Aînés aux municipalités et MRC? »

(n : 200)



Connaissance du programme :

MRC : 75 %

Municipalités : 46 %

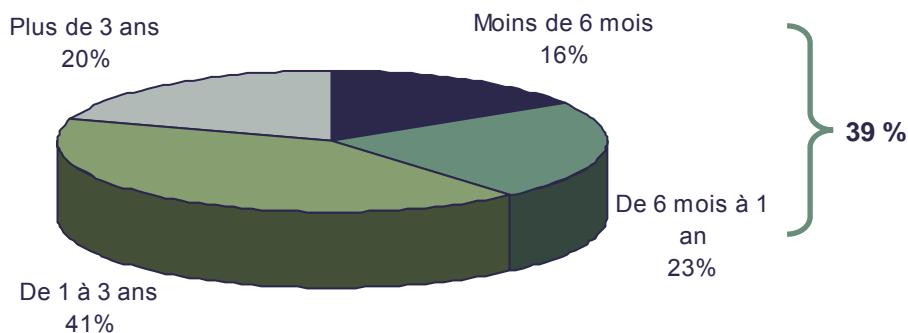
## Le programme est connu de la moitié des répondants

On observe que 48 % des répondants connaissent le programme du MFA avant qu'on ne les appelle à ce sujet. Cette proportion est plus élevée au sein des MRC (75 %), de même que dans les municipalités de plus petite taille (52 % des municipalités de moins de 1000 habitants comparativement à 39 % des municipalités de 1000 habitants et plus).

## Connaissance antérieure du programme - Suite

Q2. « Depuis combien de temps connaissez-vous l'existence de ce programme (ou quand en avez-vous entendu parler la première fois)? »

(Base : ceux qui ont déjà entendu parler du programme; n : 94)



### La dernière année a été importante pour la notoriété du programme

Environ 4 répondants sur 10 (39 %) qui connaissent le programme en ont entendu parler au cours de la dernière année. C'est presque autant que pour les deux années précédentes (41 % en ont entendu parler au cours de cette période) et pratiquement le double de ceux qui le connaissent depuis plus de trois ans (20 %).

On pourrait penser que l'augmentation importante de la notoriété du programme lors de la dernière année est en partie due au fait qu'une grande proportion de répondants est en poste depuis moins d'un an. Or, il n'en est rien, puisque c'est le cas de seulement 8 % des répondants.

Par ailleurs, on note que le programme est connu depuis moins longtemps chez les répondants en provenance de la Direction territoriale Sud : 68 % en ont entendu parler au cours de la dernière année, comparativement à 28 % de ceux venant des autres directions territoriales (Est, Nord-Ouest et Montréal).



# Sources par lesquelles les répondants ont été informés de l'existence du programme

## Q3. « Comment votre municipalité/MRC en a-t-elle été informée? »

(Base : ceux qui ont déjà entendu parler du programme, n : 97)

Total des trois mentions

Sources	%
■ Documentation produite par le MFA	45
■ Échanges avec des élus ou des membres du personnel de municipalités/MRC ou d'organismes	30
■ Courrier / information générale	7
■ Site internet d'une autre municipalité	6
■ Site du Carrefour action municipale et famille	6
■ Formation ou échanges au colloque du Carrefour action municipale et famille	5
■ Site Internet du Ministère	4
■ Échanges avec des participants au congrès de l'Union des municipalités du Québec	4
■ Correspondance gouvernementale / correspondance du Ministère	2
■ Coffret rural du ministère des Affaires municipales et des Régions	2
■ Conseillers en développement et concertation du MFA	2
■ Échanges avec un agent du Ministère	1
■ Ne sait pas / ne répond pas (NSP/NRP)	4

## Les répondants ont été informés principalement par la documentation du MFA et lors d'échanges

Près de la moitié des répondants qui connaissent le programme (45 %) ont été informés de son existence grâce à la documentation produite par le MFA. C'est la source la plus fréquente.

Par ailleurs, environ le tiers d'entre eux (30 %) ont entendu parler du programme lors d'échanges avec des élus ou des membres du personnel de municipalités, de MRC ou d'organismes.

Chacune des autres sources citées a joint moins de 10 % des répondants qui connaissent le programme.

## **Chapitre 3.2**

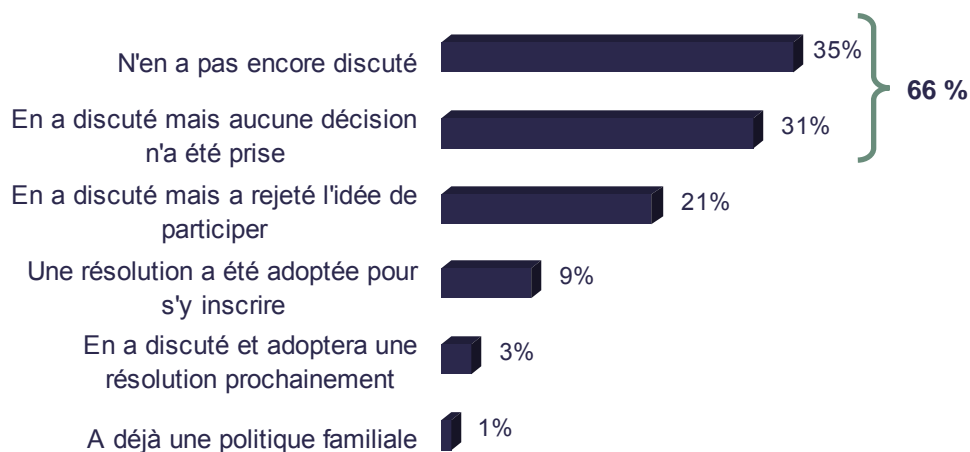
---

### **L'intérêt pour le programme**

## L'intérêt pour le programme - ceux qui le connaissent

Q4. « Est-ce que votre conseil a discuté de l'intérêt ou de l'utilité de s'inscrire à ce programme? Plus précisément, laquelle des situations suivantes correspond le mieux à la vôtre? Diriez-vous qu'il... »

(Base : ceux qui ont déjà entendu parler du programme, n : 96)



### La majorité n'a pas pris de décision par rapport au programme

Les deux tiers (66 %) des répondants qui connaissent le programme mentionnent que leur conseil municipal n'a pas pris de décision à cet égard, soit parce que le conseil n'en a pas encore discuté, soit parce que les discussions n'ont pas entraîné de décision jusqu'à maintenant.

Par ailleurs, plus d'une municipalité ou MRC sur 10 (12 %) a entamé des démarches en vue de participer au programme, alors que 21 %, soit près du double, en ont rejeté l'idée.

Notons en outre que les petites municipalités (moins de 1000 habitants) sont proportionnellement moins nombreuses (2 %) à avoir adopté une résolution en vue de s'inscrire au programme que les municipalités comptant 1000 habitants ou plus (22 %).

## L'intérêt pour le programme - ceux qui le connaissent - Suite

### Q5. « Que pensez-vous de ce programme? Quel est son intérêt/utilité pour votre municipalité? »

(Base : ceux qui connaissent le programme et qui n'ont pas décidé de s'y inscrire; n : 85)

Intérêt/utilité du programme	%
■ Pourrait être intéressé éventuellement, mais pas maintenant	19
■ Pas le temps / autre priorité / pas une priorité / autre chose plus urgente	17
■ Pas intéressant pour notre municipalité pour le moment	14
■ Pas assez d'information sur le programme	9
■ En attente d'une décision ou d'un engagement de la MRC	6
■ Pas les ressources financières pour faire cela	6
■ Programme jugé inintéressant / subvention, aide insuffisante	5
■ Pas les ressources humaines ou techniques pour faire cela	4
■ Ne correspond pas à une demande des citoyens	2
■ A déjà une politique familiale	2
■ Complicé de s'inscrire / trop de contraintes	1
■ A déjà des services bien adaptés pour la famille	1
■ NSP/NRP	14

### Plusieurs estiment que le moment n'est pas venu

La moitié (50 %) des répondants qui connaissent le programme et qui n'ont pas pris la décision de s'y inscrire jugent que ce n'est pas le bon moment pour leur municipalité de s'engager dans cette démarche. En effet, 19 % estiment que le programme est intéressant, mais pas suffisamment pour s'y inscrire maintenant, 17 % expliquent que leur municipalité a d'autres priorités et 14 % affirment que le programme n'est pas intéressant pour le moment.

En fait, ces motifs révèlent que le principal frein à l'adhésion au programme est sans doute qu'on ne voit pas l'urgence du besoin. Bien qu'on connaisse le programme et qu'on le juge souvent intéressant, on ne conçoit pas la nécessité de s'y engager à court terme.

Par ailleurs, certaines raisons plus concrètes relatives à l'utilité du programme pour leur municipalité ont été invoquées par moins de 10 % des répondants, les principales étant le manque d'information sur le programme (9 %), le fait d'être en attente d'une décision de la MRC (6 %), de ne pas avoir les ressources financières nécessaires (6 %) ou de juger le programme inintéressant (subvention insuffisante) (5 %).

En outre, il peut être pertinent de souligner ici que dans le cas des MRC, les répondants se prononçaient en fonction de l'utilité ou de l'intérêt du programme pour leur MRC uniquement. Ainsi, on ne leur a pas demandé directement s'ils estimaient que le programme pourrait par ailleurs être intéressant pour les municipalités de leur MRC, ou s'ils les encourageraient à y participer.

## L' intérêt pour le programme - *ceux qui le connaissent* - Suite

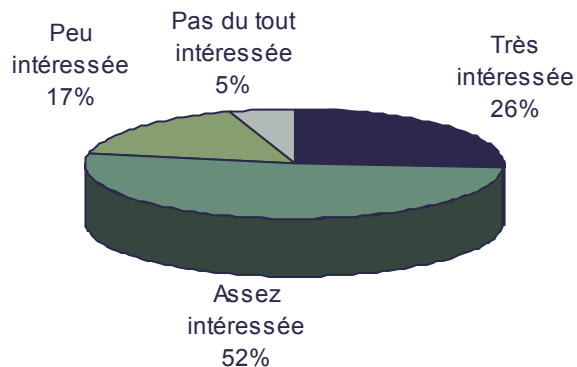
---

Notons également la proportion non négligeable de réponses « Ne sait pas » (14 %), qui révèle qu'un répondant sur sept n'a pas d'opinion précise sur l'intérêt ou l'utilité du programme pour sa municipalité. Il est probable que plusieurs d'entre eux n'en savent pas assez sur le programme pour se prononcer sur son utilité réelle. On remarque aussi que la plupart des opinions exprimées mettent davantage l'accent sur les freins à l'adhésion que sur un réel enthousiasme à adhérer au programme.

## L'intérêt pour le programme - ceux qui ne le connaissent pas

Q13. « Sur la base de ce que je vous en ai dit aujourd'hui, croyez-vous que votre municipalité/MRC serait très, assez, peu ou pas du tout intéressée à s'inscrire au programme de soutien financier et technique offert par le ministère de la Famille et des Aînés aux municipalités et MRC? »

(Base : ceux qui ne connaissent pas le programme (selon Q1); n : 103)



**La plupart des répondants pensent que le programme présente un intérêt pour leur municipalité ou MRC**

En effet, plus des trois quarts (78 %) des répondants qui ne connaissent pas le programme estiment que leur municipalité ou MRC serait intéressée à s'y inscrire. En ce qui concerne les municipalités plus spécialement, cette proportion est relativement la même selon les tailles de population ou les régions observées.

Par ailleurs, on remarque que l'intérêt pour le programme, bien que largement présent, demeure plutôt moyen : 52 % des répondants pensent que leur municipalité ou MRC serait « assez » intéressée, soit le double de ceux qui répondent « très » intéressée (26 %). En outre, plus d'un répondant sur cinq (22 %) pense que le programme a peu ou pas du tout d'intérêt pour sa municipalité ou MRC.

# Raison du non-intérêt - ceux qui ne connaissaient pas le programme et qui n'y sont pas intéressés

## Q14. « Pour quelles raisons votre municipalité ne serait-elle pas intéressée selon vous? »

(Base : les répondants qui ne connaissaient pas le programme et qui y sont peu ou pas du tout intéressés; n : 23<sup>1-2</sup>)

Raisons	%
■ Pas le temps / autre priorité / pas une priorité / autre chose plus urgente	34
■ Pas les ressources humaines ou techniques	34
■ Pas assez d'information sur le programme	20
■ Pas de demande des citoyens en ce sens	18
■ Pas les ressources financières	14
■ NSP/NRP	8

## Les municipalités ont d'autres priorités ou manquent de ressources

L'une des principales raisons mentionnées par ceux qui ne connaissaient pas le programme et qui considèrent qu'il n'intéresserait pas leur municipalité est que cette dernière a d'autres priorités (34 %). Ainsi, on constate, comme chez les répondants qui connaissaient déjà le programme, que la perception d'absence de nécessité ou d'urgence est un frein à l'intérêt porté au programme.

En outre, le manque de ressources humaines ou techniques (34 %) est également un frein important.

Par ailleurs, environ un répondant sur cinq mentionne ici le manque d'information sur le programme (20 %) ou le fait que les citoyens n'aient pas fait de demande en ce sens (18 %).

<sup>1</sup> Aucune MRC ne fait partie de cet échantillon.

<sup>2</sup> Étant donné la petite taille de l'échantillon (n : 23), les pourcentages doivent être interprétés avec prudence.

## **Chapitre 3.3**

---

**Les éléments influençant la décision  
d'élaborer une politique familiale**



# Les éléments incitant à s'inscrire au programme - ceux qui ne le connaissent pas et qui n'y sont pas intéressés

## Q15. « Qu'est-ce qui pourrait inciter votre municipalité à s'inscrire au programme ou à se doter d'une politique familiale municipale? »

(Base : les répondants qui ne connaissent pas le programme et qui y sont peu ou pas du tout intéressés; n : 23<sup>1-2</sup>)

Total des deux mentions

Éléments incitatifs	%
■ La pression des citoyens / des médias	24
■ Prise en charge / leadership de la MRC	18
■ Plus d'information sur les bénéfices qu'on en retire	12
■ Des ressources disponibles pour le faire	10
■ Un soutien financier ou technique plus important	6
■ Plus d'information sur les programmes de soutien	4
■ Des changements au Conseil	4
■ Aucun / rien / pas intéressé du tout	28
■ NSP/NRP	8

<sup>1</sup> Aucune MRC ne fait partie de cet échantillon.

<sup>2</sup> Étant donné la petite taille de l'échantillon (n : 23), les pourcentages doivent être interprétés avec prudence.

## La pression externe : un incitatif important

En effet, près du quart (24 %) des répondants sondés ont mentionné que la pression des citoyens ou des médias pourrait être un incitatif important.

Par ailleurs, certains (18 %) estiment que si leur MRC lançait un projet de PFM pour le territoire, leur propre municipalité serait intéressée par le fait de s'inscrire au programme ou de se doter d'une PFM. Le fait d'avoir plus d'information sur les bénéfices qu'une municipalité ou MRC peut retirer d'une PFM (12 %) est aussi un incitatif mentionné.

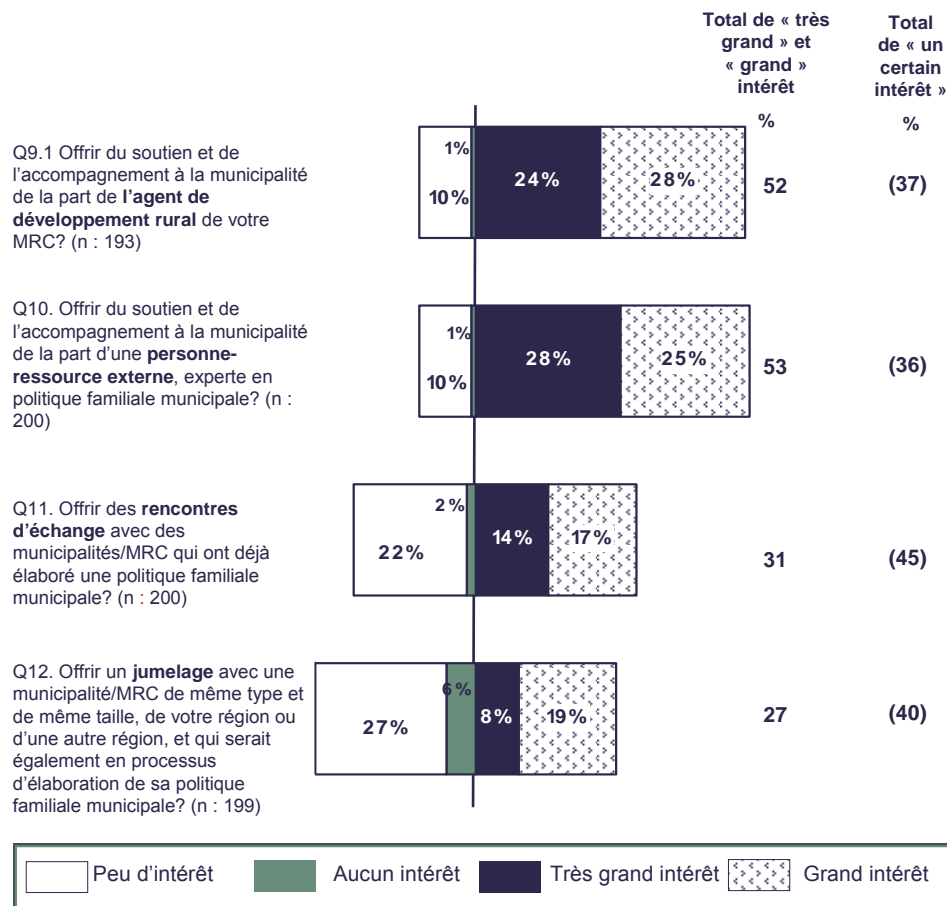
Les autres éléments incitatifs ont été soulignés par 10 % des répondants ou moins.

## Plusieurs restent à convaincre

Certains répondants parmi ceux qui ne connaissent pas le programme pensent que leur municipalité s'y montrerait peu ou pas du tout intéressée. Force est de constater qu'une partie d'entre eux, sondés ici sur les moyens qui pourraient amener leur municipalité à y adhérer ou à se doter d'une PFM, sont fermés à l'idée. En effet, plus du tiers (36 %) des répondants affirment qu'ils ne voient pas ce qui pourrait inciter leur municipalité à adhérer au programme (28 % de réponses « Aucun, rien, pas intéressé du tout » et 8 % de réponses « Ne sait pas »).

# Intérêt pour différentes actions visant à amener les municipalités et les MRC à élaborer une politique familiale

« Je vais vous énumérer d'autres actions qui pourraient aider les municipalités et MRC à élaborer une politique familiale municipale. Dites-moi si, selon vous, ces actions présentent un très grand intérêt, un grand intérêt, un certain intérêt, peu d'intérêt ou aucun intérêt. »



## Le soutien et l'accompagnement sont privilégiés

Plus de la moitié des répondants pensent qu'un soutien et un accompagnement par une personne-ressource externe, experte en PFM, ou par un agent de développement rural, présenteraient un fort intérêt (respectivement 53 % et 52 % de réponses « très grand intérêt » et « grand intérêt »). De plus, le taux de non-intérêt pour ces éléments est relativement faible (11 % dans les deux cas).

## Un certain nombre de répondants est intéressé par les rencontres d'échange

Environ le tiers (31 %) des répondants estiment que des rencontres d'échange avec des municipalités ou MRC qui ont déjà élaboré une PFM présentent un « grand » (17 %) ou un « très grand » (14 %) intérêt. Pour 45 % des répondants, cela présenterait au moins « un certain intérêt ».

## Les jumelages suscitent moins d'intérêt

Environ le quart des répondants (27 %) considèrent que le jumelage avec une municipalité ou MRC de même type et qui serait aussi dans un processus d'élaboration d'une PFM est une idée de très grand ou de grand intérêt. Toutefois, le tiers (33 %) sont d'avis opposé.

# Intérêt pour différentes actions visant à amener les municipalités et les MRC à élaborer une politique familiale - Suite

---

## Certains segments se distinguent

On note quelques différences de perception au regard des actions proposées selon le segment observé.

Ainsi, en ce qui concerne les répondants qui ne connaissent pas le programme :

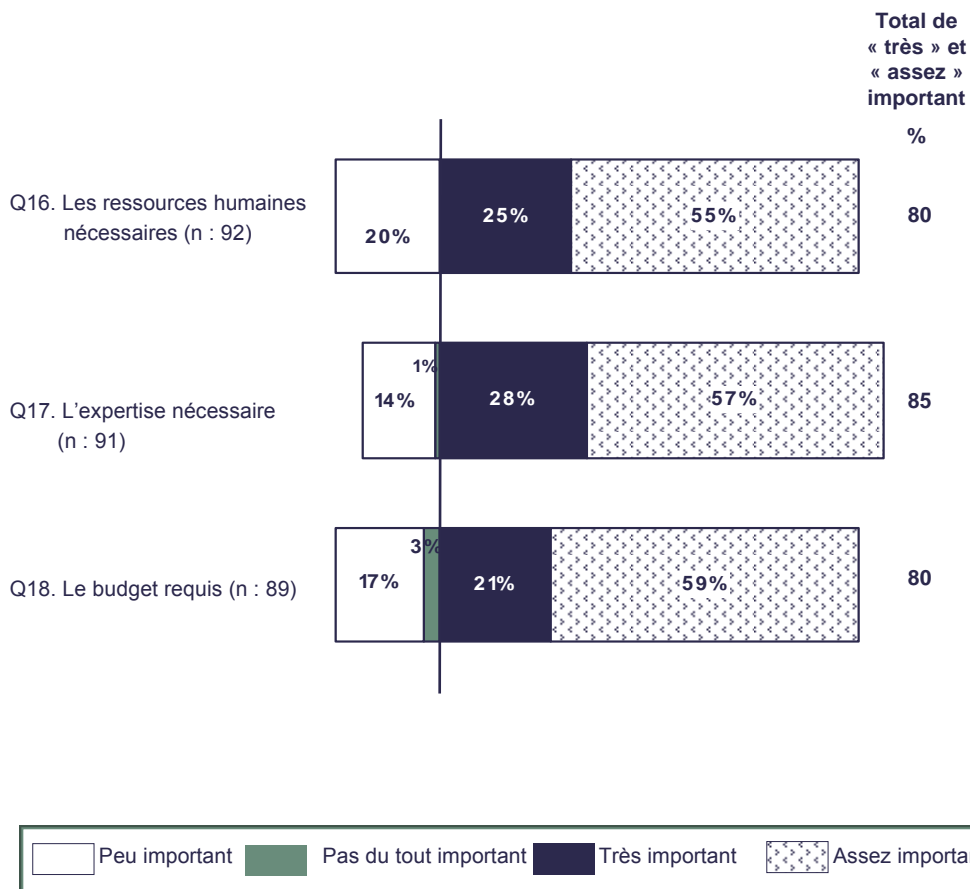
- Ils sont proportionnellement plus nombreux que ceux qui connaissent le programme à estimer que le soutien et l'accompagnement d'un agent de développement présentent « un très grand intérêt » (32 % comparativement à 16 %).
- Ils estiment également dans une plus grande proportion que ceux qui connaissent le programme que les rencontres d'échange présentent « un très grand intérêt » (20 % comparativement à 7 %). Ils sont aussi proportionnellement moins nombreux à penser que ces rencontres ne présentent que « peu d'intérêt » (14 % comparativement à 30 % chez ceux qui connaissent le programme).

Par ailleurs :

- Plus de 4 répondants sur 10 (43 %) venant des régions Sud et Montréal estiment que le jumelage avec une autre municipalité ou MRC présente peu ou aucun intérêt, alors que seulement 16 % des répondants de la région Ouest sont de cet avis.
- Seulement 6 % des répondants des MRC pensent que ces jumelages présentent un « très grand » ou un « grand » intérêt, alors que c'est le cas de 29 % des répondants des municipalités.

# Obstacles perçus à l'élaboration d'une politique familiale - ceux qui connaissent le programme

« Croyez-vous que... pour l'élaboration d'une politique familiale municipale serait un obstacle très, assez, peu ou pas du tout important? »



## Tous les obstacles sont importants

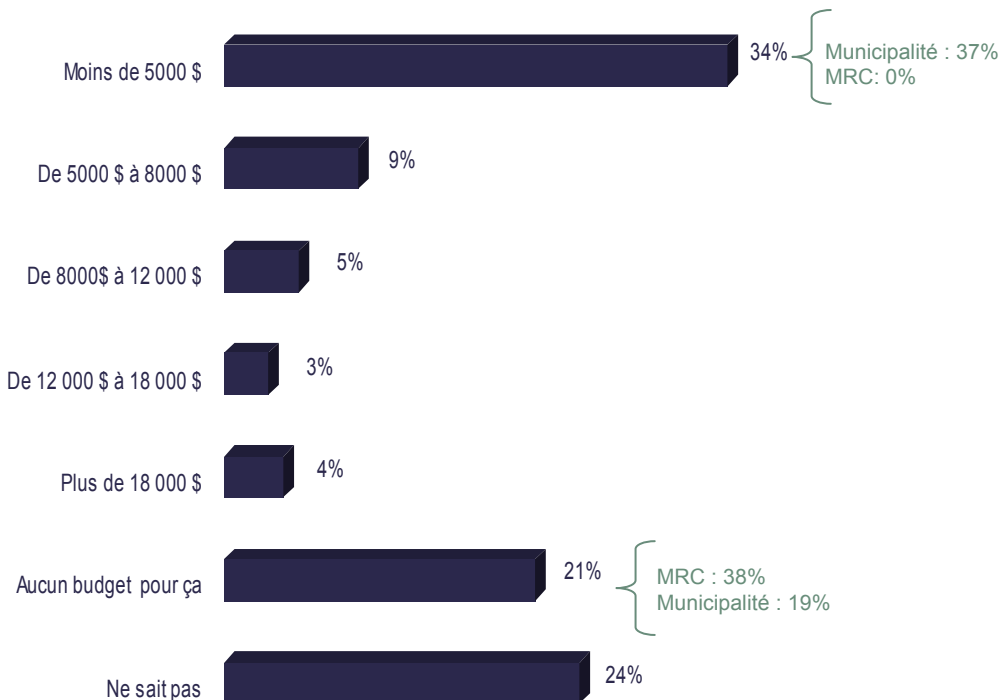
Sondés sur ce qu'ils pensent de l'importance de certains obstacles à l'élaboration d'une PFM, les répondants qui connaissent le programme ont en quelque sorte répondu qu'ils sont tous importants. En effet, 85 % estiment que les ressources humaines nécessaires constituent un obstacle important, et 80 % jugent que c'est le cas aussi du budget requis et de l'expertise nécessaire.

Par ailleurs, avoir les ressources humaines nécessaires est un obstacle qui paraît plus important pour les répondants de municipalités de la région Centre-Est. En effet, seulement 4 % d'entre eux estiment qu'il s'agit là d'un élément « peu » ou « pas du tout » important, comparativement à 15 % chez l'ensemble des répondants.

# Budget disponible pour réaliser le projet de politique familiale municipale

Q19. « Selon vous, de quel budget votre municipalité/MRC pourrait-elle disposer pour réaliser son projet de politique familiale municipale? »

(n : 198)



## Plusieurs disposent de moins de 5000 \$ ou n'ont aucun budget

Plus de la moitié (55 %) des répondants estiment que le budget dont leur municipalité ou MRC pourrait disposer pour réaliser une PFM est inférieur à 5000 \$ (34 %) ou inexistant (21 %).

On constate par ailleurs sans grande surprise que les municipalités de 2000 habitants et plus disposent d'un budget plus important que les municipalités plus petites : 27 % auraient un budget de plus de 8000 \$, comparativement à 4 à 5 % des plus petites municipalités.

En outre, notons que la proportion de MRC (n : 16) ne disposant d'aucun budget pour réaliser un projet de politique familiale est de 38 %; c'est le cas de 19 % des municipalités.

Notons également la proportion importante de réponses « Ne sait pas » à cette question, soit près du quart (24 %) des répondants.

Soulignons enfin qu'il n'y a pas de différence significative entre l'opinion des municipalités et MRC selon qu'elles connaissent ou non le programme du MFA avant l'entrevue.

## **Chapitre 3.4**

---

### **Les moyens de diffusion du programme**

# Utilité de différents moyens de diffusion

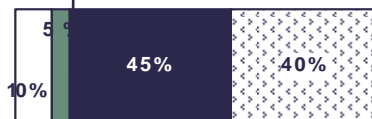
Q6. « Est-ce que les activités suivantes seraient très, assez, peu ou pas du tout utiles pour mieux faire connaître le programme auprès de votre municipalité/MRC? »

(n : 200)

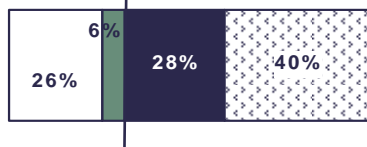
Q6.1 Une **présentation sur le programme** et sur les enjeux de la prise en compte des questions familiales pour les municipalités



Q7. L'envoi d'un **document** présentant les objectifs du programme, ses retombées possibles ainsi que des témoignages d'autres municipalités et MRC qui ont élaboré une politique familiale municipale



Q8. L'**envoi de matériel publicitaire** (dépliant, signet, affiche, etc.) ou d'une lettre invitant les élus à consulter le site Internet du Ministère et les différents outils d'information qui y sont disponibles



Total de « très » et « assez » utile

70

85

68

Peu utile Pas du tout utile Très utile Assez utile

## L'envoi d'un document est privilégié

La grande majorité (85 %) des répondants estime qu'un document présentant principalement les objectifs du programme serait utile (« très » ou « assez ») pour mieux faire connaître le programme au sein de leur municipalité ou MRC.

En outre, une présentation sur le programme de même que l'envoi de matériel publicitaire suscitent sensiblement le même intérêt chez les répondants : 70 % estiment que la présentation serait « très » (27 %) ou « assez » (43 %) utile et 68 % sont de cet avis par rapport à l'envoi de matériel publicitaire (28 % la jugent « très utile » et 40 %, « assez utile »).

## Le fait de connaître ou non le programme influe sur les perceptions

En effet, on note que les trois activités évaluées ici sont jugées plus utiles par ceux qui ne connaissent pas le programme :

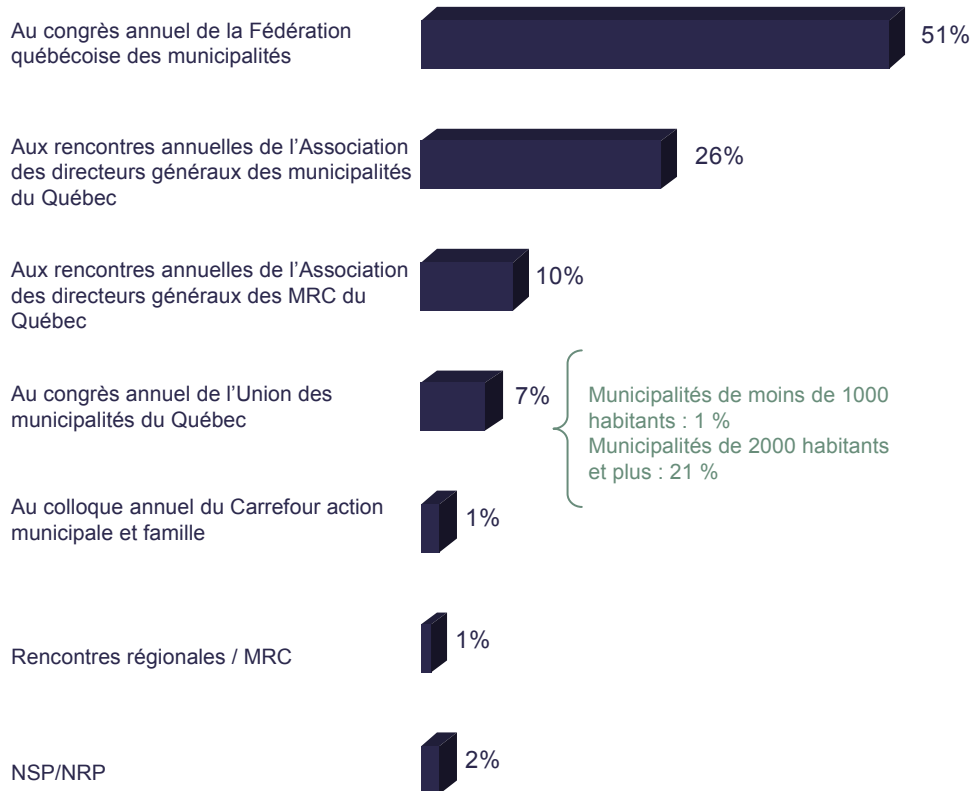
- 52 % jugent l'envoi d'un document très utile (comparativement à 38 % de ceux qui connaissent le programme);
- 39 % pensent que l'envoi de matériel publicitaire est très utile (comparativement à 15 % de ceux qui connaissent le programme);
- 36 % sont d'avis qu'une présentation du programme serait très utile (comparativement à 18 % de ceux qui connaissent le programme).

Par ailleurs, l'envoi de matériel publicitaire est jugé plus utile par les répondants des municipalités (71 % de réponses « très » ou « assez » utile) que par les répondants des MRC (38 %).

# Événements propices à la diffusion du programme

**Q20. « Selon vous, en participant auquel des événements suivants\*, est-ce que le Ministère pourrait le mieux faire connaître son programme auprès des municipalités qui n'ont pas de politique familiale municipale? »**

(n : 200)



\* Les différents événements ont été proposés en ordre aléatoire aux répondants

## Le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités se distingue

Environ la moitié (51 %) des répondants estime qu'il serait judicieux que le Ministère fasse connaître son programme lors du congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). C'est de loin l'événement choisi par la plus grande proportion de répondants. L'événement suivant en importance, les rencontres annuelles de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec, a été choisi par environ le quart des répondants (26 %).

Notons par ailleurs que les participants venant de MRC estiment dans une proportion équivalente (25 %) que les rencontres annuelles de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec constituent l'événement à privilégier (comparativement à 9 % des répondants des municipalités). À cet égard, on constate que les petites municipalités (moins de 1000 habitants) estiment que cet événement constituerait un bon moyen de faire connaître le programme dans une proportion plus élevée (13 %) que les municipalités plus grandes (5 %). On peut penser ici que cet intérêt des petites municipalités est lié au fait que certaines souhaiteraient que leur MRC s'implique dans le développement d'une politique familiale régionale.

Par ailleurs, on observe que les municipalités de plus grande taille (2000 habitants et plus) se montrent plus intéressées par les congrès annuels de l'Union des municipalités du Québec (21 % des mentions) que les plus petites municipalités (1 % des mentions).

Le fait de connaître ou non le programme n'influe pas sur les perceptions.



## **Chapitre 3.5**

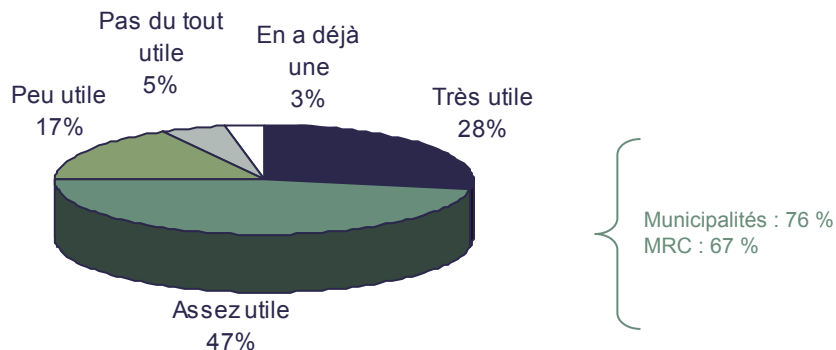
---

**L'engagement des MRC et des  
conférences régionales des élus**

# Utilité d'une politique familiale au niveau de la MRC

Q21. « Personnellement, croyez-vous qu'il serait très, assez, peu ou pas du tout utile que votre MRC se dote d'une politique familiale? »

(n : 195)



## La plupart des répondants trouveraient utile que la MRC se munisse d'une politique familiale municipale

Les trois quarts des répondants (75 %) estiment qu'il serait utile (« très » ou « assez ») que la MRC se munisse d'une PFM. Toutefois, quoique la différence ne soit pas significative d'un point de vue statistique en raison du petit nombre de répondants (n : 15) dans leur catégorie, les MRC semblent moins convaincues de l'utilité de se munir d'une PFM, puisque 33 % d'entre elles jugent cela peu utile, comparativement à 21 % des municipalités.

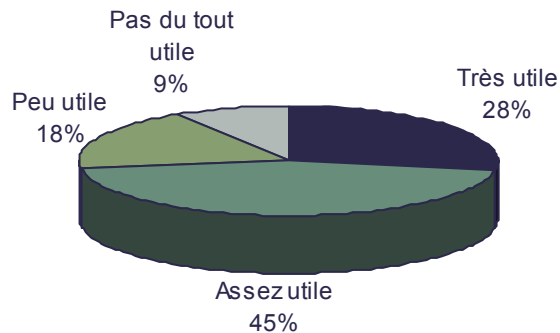
Il est pertinent de souligner que les répondants qui connaissent le programme du MFA voient moins l'utilité que leur MRC se munisse d'une PFM que ceux qui ne le connaissent pas : 29 % jugent que ce serait inutile (« peu » ou « pas du tout » utile), comparativement à 16 % des répondants qui ne connaissent pas le programme.

Par ailleurs, on n'observe pas de différence significative dans les réponses à cette question selon la taille des municipalités.

# Utilité de l'engagement de la conférence régionale des élus dans l'énoncé des orientations

Q22. « Personnellement, croyez-vous qu'il serait très, assez, peu ou pas du tout utile que la CRÉ (conférence régionale des élus) de votre région énonce des orientations qui serviraient de base à l'élaboration des politiques familiales municipales dans la région? »

(n : 197)



## Une utilité certaine

Près des trois quarts (73 %) des répondants jugeraient utile que la CRÉ de leur région énonce des orientations qui serviraient de base à l'élaboration des PFM.

Notons par ailleurs que les répondants venant de MRC sont plus enclins à penser qu'un tel engagement de la CRÉ serait inutile : 56 % le disent « peu » ou « pas du tout » utile, comparativement à 25 % chez les répondants de municipalités.

Il n'y a pas de différence significative dans les réponses selon la taille de la municipalité ou les régions.

## **Conclusion de la partie III**

---

# Conclusions

---

## À propos de la notoriété du programme

### Un programme à faire connaître davantage

- Le premier constat que l'on peut dégager de cette étude est que moins de la moitié des municipalités jointes connaissaient l'existence du programme, alors que 75 % des MRC le connaissaient, et ce, depuis plus d'un an (60 %). Notons que la majorité (76 %) des répondants occupent un poste de directeur général.
- Parmi ceux qui connaissaient déjà le programme, environ 66 % n'ont pas pris de décision pour s'y inscrire et 21 % en ont rejeté l'idée. Dans ces deux cas, les répondants jugent que l'élaboration d'une PFM ne correspond pas à une priorité de leur municipalité ou estiment ne pas avoir les ressources suffisantes.
- Par ailleurs, parmi ceux qui ne connaissaient pas le programme avant d'être interrogés, 78 % pensent que ce programme pourrait intéresser leur municipalité.

## À propos des facteurs pouvant influencer la décision d'élaborer une politique familiale municipale

### La diffusion de l'information, le soutien disponible et les pressions extérieures

- Les municipalités et MRC sont en général (85 %) désireuses de mieux connaître le programme et privilégient pour ce faire l'envoi de documents présentant les retombées possibles des PFM. La présentation du programme au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités est également retenue par les municipalités et MRC comme moyen de susciter l'intérêt pour le programme. Pour 73 % des répondants, l'engagement des CRÉ dans l'élaboration d'orientations servant de base aux PFM locales pourrait être un facteur facilitant. L'accompagnement par des personnes-ressources serait davantage privilégié que les activités de jumelage ou les rencontres d'échange.
- Par ailleurs, pour les municipalités peu intéressées par l'élaboration d'une PFM, la pression de la population ou des médias semble être le principal facteur susceptible d'influencer leur décision. Pour la majorité des répondants, le manque de ressources (financières et humaines) et le manque d'expertise sont jugés comme des facteurs contraignants importants limitant la capacité des municipalités et MRC à élaborer une PFM.

## Conclusions - Suite

---

### À propos de la participation des MRC au programme

#### **L'engagement des MRC est souhaité**

- La majorité des municipalités questionnées (76 %) voient d'un bon œil que les MRC élaborent une PFM, alors que ces dernières en sont un peu moins convaincues (67 %). Ces résultats convergent avec ceux obtenus lors des rencontres en groupes de discussion, où seulement certains participants s'interrogeaient sur la nécessité d'élaborer une PFM au niveau territorial plutôt qu'au niveau local.

## **Annexe 3.1**

---

### **Méthodologie détaillée de la partie III**

# Objectif et plan de sondage

## Objectif

- L'objectif de cette annexe est de réunir les informations utiles sur le déroulement de l'enquête téléphonique. Nous y expliquons donc la méthodologie utilisée et en présentons les résultats administratifs, de façon à bien préciser les limites de l'étude et la portée des résultats, et à permettre de reproduire le même protocole au besoin.

## Plan de sondage

### Population cible et sélection du répondant

- Les municipalités et les MRC n'ayant pas adhéré au *programme de soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale municipale* du MFA. Le répondant est la personne responsable du dossier famille au sein de ces municipalités et MRC.

### Base de sondage

- L'échantillon initial des municipalités et MRC à sonder a été fourni par le MFA.

### Plan d'échantillonnage

- Échantillonnage stratifié avec quotas de façon proportionnelle à l'échantillon.

Strate	Ensemble	Municipalités	MRC
Population cible	776	712	64
Nombre visé	200	184	10
Entrevues réalisées	200	184	16



# Questionnaire et collecte

---

## Questionnaire

- Le questionnaire a été conçu par la responsable de l'évaluation du programme du MFA et revu puis programmé par SOM. Les entrevues ont été réalisées en français seulement. La durée moyenne de l'entrevue était de 9 minutes.
- Le questionnaire a été testé auprès de 15 répondants le 15 octobre 2007. La version définitive du questionnaire est présentée à l'annexe 2.

## Collecte

### Période de collecte

- Du 23 octobre au 5 novembre 2007.

### Mode d'entrevue

- Entrevues téléphoniques assistées par ordinateur.
- Gestion informatisée des numéros de téléphone.
- Jusqu'à huit appels ont été faits pour tenter de joindre les personnes échantillonnées.

### Résultats des appels (Les résultats détaillés sont présentés à la page suivante.)

- Taux de non-réponse 38,9 %
- Taux de refus 3,3 %
- **Taux de réponse 57,8 %**

# Résultats administratifs détaillés

## Programme de soutien aux PFM - MRC et municipalités non participantes

Entrevues réalisées du 23 octobre au 5 novembre 2007

Ensemble

Estimation du taux de réponse de l'ARIM*		Taux de réponse estimé par SOM		
A.	Échantillon de départ	371	J. Numéros non joints (C1 + C2 + D1)	0
<b>B.</b>	<b>Mauvais numéros</b>	<b>6</b>	K. Numéros joints (A - J)	371
	Hors service	2	L. Numéros joints inutilisables (B)	6
	Non résidentiel	0	M. Numéros joints utilisables (K - L)	365
	Hors strate	0	N. Estimation du nombre de numéros non joints utilisables (J x M / K)	0
	Télécopieur	3	P. Estimation du nombre total de numéros utilisables (M + N)	365
	Cellulaire	0		
	Duplicata	1		
<b>C.</b>	<b>Non-réponse</b>	<b>60</b>		
C1.	Pas de réponse	0		
C2.	Ligne occupée	0		
D.	Répondeur	60	<b>Non-réponse estimée (%)</b> (D + G + N + F) / P	38,9 %
D1.	Ligne en dérangement	0	<b>Refus (%)</b> ((G1 + G2 + G3) / P)	3,3 %
<b>E.</b>	<b>Unité jointe non répondante</b>	<b>94</b>		
F.	Incapacité, maladie, problème de langage	0	<b>TRE</b> (I + I1 + I2) / P	57,8 %
G.	Répondant sélectionné non disponible	82		
G1.	Refus du ménage	0		
G2.	Refus de la personne	12		
G3.	Incomplet	0		
<b>H.</b>	<b>Unité jointe répondante</b>	<b>211</b>		
I.	Autres langues	11		
I1.	Non admissibles	0		
I2.	Entrevues réalisées	200		
<b>Taux de réponse de l'ARIM = H / (C + E + H)</b>		<b>57,8 %</b>		

NOTE : La différence entre les deux taux de réponse (s'il y a lieu) tient au fait que le taux de l'ARIM suppose que tous les numéros non joints sont valides alors que le taux SOM suppose plutôt qu'il y a la même proportion de numéros utilisables parmi ceux qui n'ont pas été joints et ceux qui l'ont été.

\* Association de la recherche et de l'intelligence marketing

# Résultats administratifs détaillés - Suite

## Programme de soutien aux PFM - MRC et municipalités non participantes

Entrevues réalisées du 23 octobre au 5 novembre 2007

Municipalités

Estimation du taux de réponse de l'ARIM*		Taux de réponse estimé par SOM		
A.	Échantillon de départ	331	J. Numéros non joints (C1 + C2 + D1)	0
<b>B.</b>	<b>Mauvais numéros</b>	<b>6</b>	K. Numéros joints (A - J)	331
	Hors service	2	L. Numéros joints inutilisables (B)	6
	Non résidentiel	0	M. Numéros joints utilisables (K - L)	325
	Hors strate	0	N. Estimation du nombre de numéros non joints utilisables (J x M / K)	0
	Télécopieur	3	P. Estimation du nombre total de numéros utilisables (M + N)	325
	Cellulaire	0		
	Duplicata	1		
<b>C.</b>	<b>Non-réponse</b>	<b>60</b>		
C1.	Pas de réponse	0		
C2.	Ligne occupée	0		
D.	Répondeur	60	<b>Non-réponse estimée (%)</b> (D + G + N + F) / P	36,6 %
D1.	Ligne en dérangement	0	<b>Refus (%)</b> ((G1 + G2 + G3) / P)	3,4 %
<b>E.</b>	<b>Unité jointe non répondante</b>	<b>70</b>		
F.	Incapacité, maladie, problème de langage	0	<b>TRE</b> (I + I1 + I2) / P	60,0 %
G.	Répondant sélectionné non disponible	59		
G1.	Refus du ménage	0		
G2.	Refus de la personne	11		
G3.	Incomplet	0		
<b>H.</b>	<b>Unité jointe répondante</b>	<b>195</b>		
I.	Autres langues	11		
I1.	Non admissibles	0		
I2.	Entrevues réalisées	184		
<b>Taux de réponse de l'ARIM = H / (C + E + H)</b>		<b>60,0 %</b>		

NOTE : La différence entre les deux taux de réponse (s'il y a lieu) tient au fait que le taux de l'ARIM suppose que tous les numéros non joints sont valides alors que le taux SOM suppose plutôt qu'il y a la même proportion de numéros utilisables parmi ceux qui n'ont pas été joints et ceux qui l'ont été.

\* Association de la recherche et de l'intelligence marketing

# Résultats administratifs détaillés - Suite

## Programme de soutien aux PFM - MRC et municipalités non participantes

Entrevues réalisées du 23 octobre au 5 novembre 2007

MRC

Estimation du taux de réponse de l'ARIM*		Taux de réponse estimé par SOM		
A.	Échantillon de départ	40	J. Numéros non joints (C1 + C2 + D1)	0
<b>B.</b>	<b>Mauvais numéros</b>	<b>0</b>	K. Numéros joints (A - J)	40
	Hors service	0	L. Numéros joints inutilisables (B)	0
	Non résidentiel	0	M. Numéros joints utilisables (K - L)	40
	Hors strate	0	N. Estimation du nombre de numéros non joints utilisables (J x M / K)	0
	Télécopieur	0	P. Estimation du nombre total de numéros utilisables (M + N)	40
	Cellulaire	0		
	Duplicata	0		
<b>C.</b>	<b>Non-réponse</b>	<b>0</b>		
C1.	Pas de réponse	0		
C2.	Ligne occupée	0		
D.	Répondeur	0	<b>Non-réponse estimée (%)</b> (D + G + N + F) / P	57,5 %
D1.	Ligne en dérangement	0	<b>Refus (%)</b> ((G1 + G2 + G3) / P)	2,5 %
<b>E.</b>	<b>Unité jointe non répondante</b>	<b>24</b>		
F.	Incapacité, maladie, problème de langage	0	<b>TRE</b> (I + I1 + I2) / P	40,0 %
G.	Répondant sélectionné non disponible	23		
G1.	Refus du ménage	0		
G2.	Refus de la personne	1		
G3.	Incomplet	0		
<b>H.</b>	<b>Unité jointe répondante</b>	<b>16</b>		
I.	Autres langues	0		
I1.	Non admissibles	0		
I2.	Entrevues réalisées	16		
<b>Taux de réponse de l'ARIM = H / (C + E + H)</b>		<b>40,0 %</b>		

NOTE : La différence entre les deux taux de réponse (s'il y a lieu) tient au fait que le taux de l'ARIM suppose que tous les numéros non joints sont valides alors que le taux SOM suppose plutôt qu'il y a la même proportion de numéros utilisables parmi ceux qui n'ont pas été joints et ceux qui l'ont été.

\* Association de la recherche et de l'intelligence marketing

# Pondération, traitement et marges d'erreur

## Pondération et traitement

- Les résultats ont été pondérés par expansion directe au nombre total de candidats visés (la population cible) de chacune des catégories suivantes :
  - MRC;
  - municipalités de moins de 1000 habitants;
  - municipalités de 1000 à 1999 habitants;
  - municipalités de 2000 habitants ou plus.
- Les données ont été traitées à l'aide du progiciel spécialisé MACTAB.
- Les résultats pour chacune des questions sont présentés en fonction d'une bannière qui inclut les principales variables d'analyse retenues par la responsable de l'évaluation du programme du MFA.

## Marges d'erreur

- Les marges d'erreur présentées à la page suivante tiennent compte d'un facteur d'ajustement qui considère deux éléments : l'effet de plan généré par la pondération et les formules exactes d'estimation de la variance dans un contexte d'échantillonnage au sein d'une population finie. L'effet de plan apparaît lorsque les entrevues réalisées ne sont pas réparties proportionnellement à la population d'origine selon les variables de stratification ou lorsqu'il y a une pondération.
- Le facteur d'ajustement est une mesure qui permet d'ajuster la marge d'erreur pour tenir compte de l'effet de plan et du facteur de population finie. C'est une statistique utile pour obtenir une approximation de la marge d'erreur pour un sous-groupe de répondants dont on connaît la taille. Pour estimer la marge d'erreur maximale pour un sous-groupe, il suffit d'utiliser la formule suivante : 0,98 divisé par la racine carrée de  $n - 1$  (la taille du sous-groupe moins un), et de multiplier ce résultat par le facteur d'ajustement.
- Par exemple, au tableau de la page suivante, compte tenu de la pondération et de la taille finie de la population, la marge d'erreur maximale d'échantillonnage est égale à 6,1 % ( $0,8824 \times 0,98 \sqrt{200}$ ).
- La marge d'erreur varie selon la valeur de la proportion estimée. En effet, la marge d'erreur est plus grande lorsque la proportion est voisine de 50 % et plus petite à mesure que le résultat s'éloigne de 50 %.
- Le tableau ci-contre donne les marges d'erreur de l'étude (en tenant compte du facteur d'ajustement) selon la valeur de la proportion estimée.

## Pondération, traitement et marges d'erreur -Suite

### Marges d'erreur selon la proportion estimée

	Strate		
	Ensemble	Municipalité	MRC
Nombre d'entrevues	200	184	16
Facteur d'ajustement	0,8824	0,8838	0,8660
Proportion :			
99 % ou 1 %	±1,2 %	±1,3 %	±4,4 %
95 % ou 5 %	±2,7 %	±2,8 %	±9,6 %
90 % ou 10 %	±3,7 %	±3,8 %	±13,1 %
80 % ou 20 %	±4,9 %	±5,1 %	±17,5 %
70 % ou 30 %	±5,6 %	±5,9 %	±20,1 %
60 % ou 40 %	±6,0 %	±6,3 %	±21,5 %
<b>50 % (marge maximale)</b>	±6,1 %	±6,4 %	±21,9 %

## **Annexe 3.2**

---

### **Questionnaire**



**RECRUTEMENT**  
**GROUPES DE DISCUSSION**

**Évaluation du programme de soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC pour  
l'implantation ou la mise à jour d'une politique familiale municipale  
Ministère de la Famille et des Aînés**

---

Q\_BI                      Bonjour. Je suis ... de la maison de recherche SOM. J'aimerais parler à M.  
Mme\_\_\_\_\_ s'il vous plaît

OU

J'aimerais parler à la personne responsable de la politique familiale pour  
votre municipalité (ou MRC)

**Au besoin demander la personne ayant agi à titre de coordonnateur du  
projet de la politique familiale (municipale ou pour la MRC).**

**Note : il peut s'agir d'un élu municipal et/ou d'un membre du  
personnel administratif. Si l'on vous réfère à deux personnes,  
demander à parler d'abord à celui dont la fonction complète le mieux  
le groupe (afin d'avoir à la fois des élus et des membres du personnel  
administratif au sein d'un groupe lorsque possible).**

**Au besoin : le but de mon appel est de l'inviter à participer à un  
groupe de discussion portant sur le programme de soutien financier et  
technique du ministère de la Famille et des Aînés offert aux  
municipalités (ou aux MRC) dans le cadre de l'implantation (ou de la  
mise à jour) d'une politique familiale (municipale ou pour la MRC).**

Q\_SEL1                      Bonjour/Bonsoir, je suis ... de la maison de recherche SOM. Le but de mon  
appel est de vous inviter à participer à un groupe de discussion portant sur  
le programme de soutien financier et technique du ministère de la Famille et  
des Aînés offert aux municipalités dans le cadre de l'implantation ou de la  
mise à jour d'une politique familiale (municipale ou pour la MRC).

La rencontre se déroulera en français et réunira entre 5 et 10 personnes.  
Elle durera environ 2h30. Pour vous remercier de votre participation, vous  
recevrez 75 \$ en argent.



Mais tout d'abord, j'aimerais vérifier si vous êtes bien la personne responsable de coordonner le projet de la politique familiale au sein de votre municipalité (ou MRC) ?

**1=\*Oui**

**2=\*Non (Demander à parler à la personne responsable et reprendre l'introduction).**

Q\_SEL2

Avez-vous participé à l'élaboration ou à la dernière mise à jour (comme responsable ou non) de la politique familiale de votre municipalité (ou MRC) ?

**1=\*Oui**

**2=\*Non (Demander si quelqu'un d'autre au sein de la municipalité ou pour la MRC serait mieux placé pour parler de l'élaboration ou de la mise à jour de la PFM et reprendre l'introduction).**

Q\_CONSENT

Êtes-vous intéressé(e) à participer à cette rencontre qui aura lieu à ...

No Groupe	Lieu de la rencontre	Date	Heure	Type de municipalité	Population	Région principale ciblée	Autres régions possibles à inviter (selon la distance)
1	Trois-rivières	Mardi 9 octobre	13h30	Autonome	Mun. de plus de 50 000 (n=17), en y ajoutant si nécessaire les mun. de 20 000 et plus (n=20)	Montérégie, Estrie, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, Centre-du-Québec, Québec, Mauricie	
2	Trois-Rivières	Mardi 9 octobre	19h00	Autonome/participante	Moins de 5000	Mauricie (n=25)	Centre du Québec (n=30), Lanaudière (n=8), Laurentides (n=9), Chaudière-Appalaches (n=21)
3	Sherbrooke	Mercredi 10 octobre	19h00	Autonome/participante	Moins de 5000	Estrie (n=25)	Centre du Québec (n=30), Montérégie (n=30), si nécessaire Chaudière-Appalaches/Lotbinière (n=39)
4	Québec	Mardi 16 octobre	13h30	MRC	Nap	Bas St-Laurent, Saguenay, Québec, Chaudière-Appalaches (Total MRC=10)	Note : Recruter à la fois un membre du personnel administratif ET un élu par MRC si possible.
5	Québec	Mardi 16 octobre	19h00	Autonome/participante	Moins de 5000	Bas- St-Laurent (n=48), Saguenay (n=30), Capitale-Nationale (n=21)	Mauricie (n=25), Centre du Québec (n=30)
6	Laval	Mercredi 17 octobre	19h00	Autonome/participante	5000 à 50 000	Laurentides-Lanaudière (n=22), Montérégie (n=22)	Mauricie (n=3) Outaouais (n=3)
7	Montréal	Judi 18 octobre	13h30	MRC	Nap	Mauricie, Estrie, Laurentides, Montérégie, Centre du Québec (Total MRC=9)	Note : Recruter à la fois un membre du personnel administratif ET un élu par MRC si possible.

***/\*Légende***

*\*texte\** : Texte non lu, apparaît à l'interviewer; ... : Endroit de lecture des choix de réponses dans le texte de question; -> ou ->> : signifie : passez à la question...; **1=, 1=** : Question à choix multiples; **1=, 2=** : Une seule réponse, à moins d'indications contraires; ***/\*texte\**** : commentaire n'apparaissant pas à l'interviewer\*/

\* Si nécessaire :

Une professionnelle agira comme animatrice.

Votre opinion nous tient à cœur. On apprécierait énormément que vous soyez présent.\*

1=\*OK, accepte

2=\*Refuse, pas disponible (Vérifier si quelqu'un d'autre au sein de la municipalité (ou de la MRC) est responsable de la coordination du projet de politique familiale et reprendre l'introduction. Sinon, vérifier l'intérêt du répondant pour participer à une éventuelle entrevue téléphonique de 45 minutes sur le sujet.)

Q\_Élu

Avant de prendre vos coordonnées, j'aurais quelques questions à vous poser.

Pour assurer la qualité de nos travaux, cet appel pourrait être enregistré.

Êtes-vous un...

Élu municipal \_\_\_\_ ou un membre du personnel administratif \_\_\_\_ ?

Q\_Fonc

Quel est le titre de votre fonction au sein de votre municipalité ?

\_\_\_\_\_

Q\_TXTINV

Je vous remercie, nous comptons sur votre présence à cette rencontre qui aura lieu ...

Groupe	Ville	Adresse
1	Trois-Rivières	DELTA 1620 rue Notre-Dame Trois-Rivières Salle Chenaux
2	Trois-Rivières	DELTA 1620 rue Notre-Dame Trois-Rivières Salle Chenaux
3	Sherbrooke	PRAXIS 65 rue Belvédère Nord, bur. 120 Sherbrooke
4	Québec	SOM 2136, chemin Ste-Foy, Ste-Foy au sous-sol (entrée arrière)
5	Québec	SOM 2136, chemin Ste-Foy, Ste-Foy au sous-sol (entrée arrière)
6	Laval	RADISSON 2900 boul. Le Carrefour, Laval Salon 513
7	Montréal	SOM 1180, Drummond, Montréal au 6e étage, bureau 620

---

**/\*Légende**

\**texte*\* : Texte non lu, apparaît à l'interviewer; ... : Endroit de lecture des choix de réponses dans le texte de question; -> ou ->> : signifie : passez à la question...; **1=, 1=** : Question à choix multiples; **1=, 2=** : Une seule réponse, à moins d'indications contraires; **/\**texte*\*/** : commentaire n'apparaissant pas à l'interviewer\*/

La rencontre débutera à l'heure prévue, nous vous demandons donc de vous présenter 15 minutes à l'avance pour ne pas retarder le déroulement du groupe.

Si jamais vous avez un empêchement majeur, veuillez en avertir M. Martin Noël au 687-8025 poste 238 ou au 1-800-605-7824 poste 238.

Vous recevrez dans quelques jours une (lettre / télécopie / courriel) qui détaillera les coordonnées de l'endroit où vous rendre. Dans le but de vous faire parvenir cette information, pourrais-je avoir vos coordonnées s'il vous plaît?

Q\_FORM                      Merci et bonne fin de journée! \*Reportez les coordonnées du participant sur votre formulaire\*

Q\_SEXE                      (Notez le sexe du répondant)

1=\*Homme

2=\*Femme

---

**/\*Légende**

\**texte*\* : Texte non lu, apparaît à l'interviewer; ... : Endroit de lecture des choix de réponses dans le texte de question; -> ou ->> : signifie : passez à la question...; **1=, 1=** : Question à choix multiples; **1=, 2=** : Une seule réponse, à moins d'indications contraires; ***/\*texte\*/*** : commentaire n'apparaissant pas à l'interviewer\*/

---



**RECRUTEMENT**  
**ENTREVUES INDIVIDUELLES**

**Évaluation du programme de soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC pour  
l'implantation ou la mise à jour d'une politique familiale municipale**  
**Ministère de la Famille et des Aînés**

---

Q\_BI                      Bonjour. Je suis ... de la maison de recherche SOM. J'aimerais parler à M. Mme\_\_\_\_\_ s'il vous plaît

OU

J'aimerais parler à la personne responsable de la politique familiale pour votre municipalité

**Au besoin demander la personne ayant agi à titre de coordonnateur du projet de la politique familiale (municipale ou pour la MRC).**

**Note : il peut s'agir d'un élu municipal et/ou d'un membre du personnel administratif.**

**Au besoin : le but de mon appel est de l'inviter à participer à une entrevue téléphonique portant sur le programme de soutien financier et technique du ministère de la Famille et des Aînés offert aux municipalités dans le cadre de l'implantation (ou de la mise à jour) d'une politique familiale (municipale ou pour la MRC).**

Q\_SEL1                      Bonjour/Bonsoir, je suis ... de la maison de recherche SOM. Le but de mon appel est de vous inviter à participer à une entrevue téléphonique portant sur le programme de soutien financier et technique du ministère de la Famille et des Aînés offert aux municipalités (ou aux MRC) dans le cadre de l'implantation ou de la mise à jour d'une politique familiale (municipale ou pour la MRC).

L'entrevue durera environ 45 minutes.

Mais tout d'abord, j'aimerais vérifier si vous êtes bien la personne responsable de coordonner le projet de la politique familiale au sein de votre municipalité ?

**1=\*Oui**

**2=\*Non (Demander à parler à la personne responsable et reprendre l'introduction).**

Q\_SEL2 Avez-vous participé à l'élaboration ou à la dernière mise à jour (comme responsable ou non) de la politique familiale de votre municipalité (ou MRC)?

1=\*Oui

2=\*Non (Demander si quelqu'un d'autre au sein de la municipalité (ou de la MRC) serait mieux placé pour parler de l'élaboration ou de la mise à jour de la PFM et reprendre l'introduction).

Q\_CONSENT Êtes-vous intéressé(e) à participer à cette entrevue qui aura lieu entre le 20 et le 31 septembre au moment qui vous convient le mieux ?

\* Si nécessaire :

Votre opinion nous tient à cœur. On apprécierait énormément que vous acceptiez de participer à cette entrevue.\*

1=\*OK, accepte

2=\*Refuse, pas disponible (Classer comme un refus et terminer)

Q\_Élu Avant de prendre vos coordonnées, j'aurais quelques questions à vous poser.

Pour assurer la qualité de nos travaux, cet appel pourrait être enregistré.

Êtes-vous un...

Élu municipal \_\_\_\_ ou un membre du personnel administratif \_\_\_\_ ?

Q\_Fonc Quel est le titre de votre fonction au sein de votre municipalité ?

\_\_\_\_\_

Q\_TXTINV Je vous remercie, quel moment vous conviendrait pour réaliser cette entrevue ? **Note : voir calendrier des disponibilités**

Si jamais vous avez un empêchement majeur, veuillez en avvertir M. Martin Noël au 687-8025 poste 238 ou au 1-800-605-7824 poste 238.

Vous recevrez dans quelques jours une (lettre / télécopie / courriel) qui vous rappellera le moment de l'entrevue. Dans le but de vous faire parvenir cette information, pourrais-je avoir vos coordonnées s'il vous plaît?

Q\_FORM Merci et bonne fin de journée! \*Reportez les coordonnées du participant sur votre formulaire\*

---

**\*/Légende**

\**texte*\* : Texte non lu, apparaît à l'interviewer; ... : Endroit de lecture des choix de réponses dans le texte de question; -> ou ->> : signifie : passez à la question...; **1=, 1=** : Question à choix multiples; **1=, 2=** : Une seule réponse, à moins d'indications contraires; **/\**texte*\*/** : commentaire n'apparaissant pas à l'interviewer\*/

---

Q\_SEXE (Notez le sexe du répondant)

1=\*Homme

2=\*Femme

### Profil des répondants à recruter pour les entrevues individuelles

Nombre d'entrevues visées	Type de municipalité	Population	Région principale ciblée	Notes
1	MRC-	Élus; responsables administratifs	Côte-Nord	<b>Types d'entrevues visées:</b>
8	Participant	Moins de 5000, 5000 à 50 000	Côte-Nord (n=2); Chaudière-Appalaches (n=39), Centre-du-Québec (n=27)	Varier les régions et taille (moins de 5 000 vs 5 000 à 50 000)
7	Autonome	Moins de 5000, 5000 à 50 000	Côte-Nord (n=10)/ Abitibi (n=9) / Gaspésie/ Îles-de-la-Madeleine (n=8) Chaudière-Appalaches (n=21), Centre-du-Québec (n=7)	Varier les régions et taille (moins de 5 000 vs 5 000 à 50 000)

---

#### **/\*Légende**

**\*texte\*** : Texte non lu, apparaît à l'interviewer; ... : Endroit de lecture des choix de réponses dans le texte de question; -> ou ->> : signifie : passez à la question...; **1=, 1=** : Question à choix multiples; **1=, 2=** : Une seule réponse, à moins d'indications contraires; **/\*texte\*/** : commentaire n'apparaissant pas à l'interviewer\*/

---

## Les coordonnées du participant

**Projet** : QRF07245v1p1MFA(PFM).doc

N° du groupe : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_  
 Lieu du groupe :  Québec  Montréal  Autre : \_\_\_\_\_

*Pourrais-je avoir votre nom, prénom et adresse pour vous faire parvenir les instructions concernant votre participation?*

Prénom : ..... Nom : .....  
 (Préciser :  Monsieur  Madame)

Adresse : .....  
 ..... App : .....

Ville : ..... Province : .....

Code postal : | \_ \_ \_ | | \_ \_ \_ |

Téléphone : - à la résidence : ( \_ \_ \_ ) \_ \_ \_ • \_ \_ \_ \_ \_  
 - au travail : ( \_ \_ \_ ) \_ \_ \_ • \_ \_ \_ \_ \_

Télécopieur : - à la résidence : ( \_ \_ \_ ) \_ \_ \_ • \_ \_ \_ \_ \_  
 - au travail : ( \_ \_ \_ ) \_ \_ \_ • \_ \_ \_ \_ \_

Courriel : - à la résidence : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
 - au travail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Envoyer la confirmation par : Poste  Télécopieur  Courriel

Moment(s) favorable(s) pour vous rappeler : matin  après-midi  soirée

à préciser, si besoin : \_\_\_\_\_

Clé:	Strate:	Int:	Cabine:
Élu___ Personnel adm _____	SEL2_____		
PFM:_____	PF MRC_____	Mb Car_____	
Fonction:			



## Guide de discussion

### Ministère de la Famille et des Aînés

## Évaluation du programme de soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale municipale

### Groupe auprès des municipalités et des MRC

#### Introduction et échauffement

10 min.

- Mot de bienvenue et présentation de l'animatrice
- Objectifs de la rencontre : *Une série de groupes de discussion sont réalisés auprès de personnes responsables des questions familiales ou impliquées dans l'élaboration de la PFM, issues des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC). La discussion porte sur le programme de soutien financier et technique offert, depuis 2002, par le ministère de la Famille et des Aînés, pour faciliter l'adoption d'une politique familiale municipale. Le programme fait actuellement l'objet d'une évaluation dans le but de faire le bilan de son implantation et de juger si des modifications doivent y être apportées.*
- Rôle de l'animatrice et des participants
- Déroulement de la rencontre : durée, enregistrement, miroir, arrhes
- Questions des participants; s'il y a lieu
- Présentation des participants :
  - Prénom?
  - Municipalités (ou MRC) ?
  - Fonction ?

#### Section 1 : Expérience des participants en lien avec la PFM et le programme

15 min.

- Objectifs : Connaître l'expérience de chaque participant par rapport à la PFM au sein de leur municipalité (ou MRC) ainsi que leur implication par rapport au programme afin de bien situer leurs commentaires et perceptions face au programme.
  - Depuis quand votre municipalité (ou MRC) est-elle dotée (ou en cours d'élaboration) d'une PFM?
  - Le programme de soutien financier et technique du gouvernement vous a-t-il permis d'élaborer une PFM qui était inexistante ou plutôt de faire la mise à jour d'une PFM déjà existante?
  - Étiez-vous impliqué dans la démarche dès de début, c'est-à-dire au moment où la demande de subvention a été présentée? Quel est votre rôle par rapport à la PFM de votre Municipalité (ou MRC)?



- **Objectifs :** Comprendre les motivations des municipalités (ou MRC) à élaborer une PFM. Obtenir la perception des participants face à la démarche proposée par le Ministère en vue d'atteindre cet objectif. Identifier les difficultés rencontrées.
- Quels sont les facteurs qui ont amené le conseil municipal à se prononcer en faveur de l'élaboration d'une PFM ? Quels étaient les arguments « pour »? Les arguments « contre »?
  - Le Ministère propose une démarche en vue d'en arriver à l'élaboration d'une PFM, on la retrouve dans la brochure « *Implantation ou mise à jour d'une politique familiale* ». Certains des éléments de cette démarche sont d'ailleurs des prérequis à la demande de subvention. J'aimerais avoir votre opinion sur la démarche proposée.
  - **La création d'un poste de responsable des questions familiales (RQF).** Quels sont ceux parmi vous qui ont un poste de RQF au sein de leur municipalité (ou MRC)? Quel est son rôle? Jugez-vous ce poste utile? Pourquoi? Le RQF a-t-il été nommé parmi les élus municipaux? Quels sont les avantages/inconvénients de procéder ainsi?
  - **La réflexion préalable.** La démarche proposée suggère de faire une réflexion préalable, soit d'établir le profil des familles de la municipalité (MRC), d'établir leurs besoins et de faire le point sur les services qui leur sont déjà offerts. Comment s'est déroulée cette étape? *Au besoin sondez : sources d'information, temps requis par cette réflexion, durée de l'étape, difficultés rencontrées.* Cette réflexion a-t-elle été utile ou pas? Pourquoi?
  - **Le comité famille.** Y a-t-il au sein de votre municipalité (ou MRC) un comité famille? A-t-il été créé lors de la démarche d'élaboration de la PFM ou existait-il avant? Comment a-t-il été créé? Pourquoi de cette façon? *Au besoin sondez : qu'est-ce qui a guidé le choix des membres du CF?* Quel a été (ou est) sa contribution par rapport à la PFM? Par rapport au plan d'action? Jugez-vous cette contribution utile? Pourquoi? Quels conseils donneriez-vous à une autre municipalité par rapport au comité famille en regard à la PFM? *Au besoin sondez : composition, fonctionnement.*  
  
*Si aucun comité famille n'a été mis en place : D'autres comités ou d'autres structures de soutien ont-ils été mis en place dans le cadre de l'élaboration de la PFM? Quel était ( ou est) leur rôle?*
  - **La consultation.** La démarche suggère aussi de procéder à des consultations publiques sur les politiques à mettre en place. Ces consultations peuvent porter aussi sur l'identification des besoins des familles. Qu'avez-vous fait à ce niveau ? Pourquoi ? Rétrospectivement, procéderiez-vous de la même façon ?
  - **La contribution de la municipalité (ou de la MRC).** Avez-vous rencontré des difficultés pour impliquer les gestionnaires ou le personnel municipal dans le projet? Lesquelles? Quelle a été leur contribution? Quels sont les moyens pris par la municipalité pour soutenir l'élaboration de la PFM? Est-ce les bons moyens?

**Les partenaires.** Avez-vous fait affaire avec des partenaires de la communauté lors de l'élaboration de la PFM, en dehors de ceux qui ont participé au comité famille? Lesquels? Comment les avez-vous amené à s'impliquer? Avez-vous rencontré des difficultés à cet effet? Quel type de contribution les partenaires ont-ils apporté?

### Section 3 : Appréciation du processus de demande de subvention et du soutien offert par le Ministère

25 min.

- **Objectifs :** Connaître la satisfaction des participants face au processus de demande de subvention et au soutien (financier, technique et administratif) offert par le Ministère aux municipalités (ou MRC) en regard à l'élaboration de la PFM.
  - **La demande de subvention.** Que pensez-vous des demandes du Ministère en regard aux formulaires à remplir et aux documents à fournir en vue d'obtenir une subvention? *Au besoin sondez : temps requis, difficulté à rassembler l'information...*
  - Quelle est votre appréciation du délai de traitement de votre demande?
  - **Le soutien financier.** Le Ministère finance une partie des frais occasionnés par l'adoption d'une PFM, soit 50 % des coûts admissibles. Le montant maximal accordé est fonction de la taille de la municipalité (ou des municipalités de la MRC). Que pensez-vous du soutien financier offert? Des modalités de versement?
  - **Le soutien technique.** Le Ministère offre aux municipalités (ou aux MRC) un encadrement technique pour le démarrage de l'élaboration d'une PFM (ou sa mise à jour). Cet encadrement est dispensé par le Carrefour Action municipale et famille. Avez-vous reçu les services de cet organisme? Que pensez-vous des activités offertes? *Au besoin sondez : pertinence de la formation reçue, suffisante ou non, le nombre d'heures d'accompagnement offert (suffisant ou non), compétence des intervenants...*
  - Auriez-vous eu besoin d'autres types de soutien de la part du Ministère? Si oui, à quels moments/ étapes du processus auriez-vous eu besoin de soutien? De quel type?

### Section 4 : L'impact de l'élaboration ou la mise à jour d'une PFM

25 min.

- **Objectifs :** Définir quels sont les effets et les impacts perçus de l'élaboration ou la mise à jour d'une PFM à la fois pour la municipalité (ou la MRC) et pour les familles.
  - *On demande aux participants de noter par écrit individuellement les impacts ou effets qu'ils perçoivent de l'élaboration d'une PFM dans leur municipalité ou MRC. Ces impacts ou effets peuvent être pour la municipalité, pour les acteurs impliqués de la municipalité, pour les partenaires ou pour les familles. On demande des exemples concrets lorsque possible. Mise en commun des réponses et discussion.*

- *Au besoin, si non exprimé au point précédent* : Personnellement, en quoi la démarche d'élaboration de votre PFM a changé votre vision, que ce soit au chapitre de la famille et de ses besoins, du rôle de la municipalité et des partenaires auprès des familles? Selon vous, la perception des membres du conseil municipal a-t-elle changé sur ces sujets? En quoi?
  - Y a-t-il certains impacts ou effets auxquels vous vous attendiez et qui ne se sont pas réalisés? Pourquoi?  
Que pensez-vous des bénéfices réalisés versus l'investissement de votre municipalité (MRC)?  
Selon vous, votre municipalité (ou MRC) de même que les familles qui la composent auraient-ils pu avoir les mêmes bénéfices sans l'implantation d'une PFM?
- Si c'était à refaire, vous engageriez-vous à nouveau dans cette démarche? Que feriez-vous autrement?

<b>Section 5 : Les facteurs facilitant et les contraintes faisant obstacle à l'implantation d'une PFM</b>	<b>15 min.</b>
---	----------------

- Objectifs : Identifier les facteurs facilitant et les contraintes faisant obstacle à l'implantation d'une PFM.
  - *On demande aux participants de nommer les facteurs ou les conditions favorables qui, selon eux, facilitent l'élaboration d'une PFM (utilisation du tableau à feuilles mobiles « flip chart ») et discussion. On dégage ensuite les trois facteurs les plus importants en demandant d'abord aux participants de les identifier individuellement, ensuite mise en commun des réponses.*
  - *On reprend le même exercice pour les contraintes faisant obstacle à l'élaboration d'une PFM.*
  - Lorsque la PFM est adoptée, les municipalités ont-elles besoin de soutien de la part du Ministère pour mettre en œuvre une PFM et le plan d'action qui en découle? Quels types de soutien seraient nécessaires?

<b>Visite aux observateurs</b>	<b>5 min.</b>
--------------------------------	---------------

<b>Conclusion</b>	<b>5 min.</b>
-------------------	---------------

- Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions sur le programme de soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC, pour l'implantation ou mise à jour d'une politique familiale?

*(Durée approximative prévue totale : 2h20)*



## Guide d'entrevue

### Ministère de la Famille et des Aînés

## Évaluation du programme de soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale municipale

### Entrevues auprès des municipalités et des MRC

---

#### Section 1 : Introduction et expérience des répondants en lien avec la PFM et le programme

5 min.

- Présentation / autorisation pour l'enregistrement
- Objectifs de l'entrevue : *Une série de groupes de discussion et d'entrevues individuelles sont réalisés auprès de personnes responsables des questions familiales ou impliquées dans l'élaboration de la PFM, issues des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC). L'entrevue porte sur le programme de soutien financier et technique offert, depuis 2002, par le ministère de la Famille et des Aînés, pour faciliter l'adoption d'une politique familiale municipale. Le programme fait actuellement l'objet d'une évaluation dans le but de faire le bilan de son implantation et de juger si des modifications doivent y être apportées.*
- Objectifs : Connaître l'expérience du répondant par rapport à la PFM au sein de sa municipalité (ou MRC) ainsi que son implication par rapport au programme afin de bien situer ses commentaires et perceptions face au programme.
  - Depuis quand votre municipalité (ou MRC) est-elle dotée (ou en cours d'élaboration) d'une PFM?
  - Le programme de soutien financier et technique du gouvernement vous a-t-il permis d'élaborer une PFM qui était inexistante ou plutôt de faire la mise à jour d'une PFM déjà existante?
  - Étiez-vous impliqué dans la démarche dès le début, c'est-à-dire au moment où la demande de subvention a été présentée? Quel est votre rôle par rapport à la PFM de votre Municipalité (ou MRC)?

#### Section 2 : La démarche proposée par le Ministère

15 min.

- Objectifs : Comprendre les motivations des municipalités (ou MRC) à élaborer une PFM. Obtenir la perception du répondant face à la démarche proposée par le Ministère en vue d'atteindre cet objectif. Identifier les difficultés rencontrées.

- Quels sont les facteurs qui ont amené le conseil municipal à se prononcer en faveur de l'élaboration d'une PFM? Quels étaient les arguments « pour »? Les arguments « contre »?
- Le Ministère propose une démarche en vue d'en arriver à l'élaboration d'une PFM, on la retrouve dans la brochure « *Implantation ou mise à jour d'une politique familiale* ». Certains des éléments de cette démarche sont d'ailleurs des prérequis à la demande de subvention. J'aimerais avoir votre opinion sur la démarche proposée.
- **La création d'un poste de responsable des questions familiales (RQF).**  
Y a-t-il un poste de RQF au sein de votre municipalité (ou MRC)? Quel est son rôle? Jugez-vous ce poste utile? Pourquoi? Le RQF a-t-il été nommé parmi les élus municipaux? Quels sont les avantages/ inconvénients de procéder ainsi?
- **La réflexion préalable.** La démarche proposée suggère de faire une réflexion préalable, soit d'établir le profil des familles de la municipalité (MRC), d'établir leurs besoins et de faire le point sur les services qui leur sont déjà offerts. Comment s'est déroulée cette étape? *Au besoin sondez : sources d'information, temps requis par cette réflexion, durée de l'étape, difficultés rencontrées.* Cette réflexion a-t-elle été utile ou pas? Pourquoi?
- **Le comité famille.** Y a-t-il au sein de votre municipalité (ou MRC) un comité famille? A-t-il été créé lors de la démarche d'élaboration de la PFM ou existait-il avant? Comment a-t-il été créé? Pourquoi de cette façon? *Au besoin sondez : qu'est-ce qui a guidé le choix des membres du CF?* Quel a été (ou est) sa contribution par rapport à la PFM? Par rapport au plan d'action? Jugez-vous cette contribution utile? Pourquoi? Quels conseils donneriez-vous à une autre municipalité par rapport au comité famille en regard à la PFM? *Au besoin sondez : composition, fonctionnement.*  
  
*Si aucun comité famille n'a été mis en place : D'autres comités ou d'autres structures de soutien ont-ils été mis en place dans le cadre de l'élaboration de la PFM? Quel était (ou est) leur rôle?*
- **La consultation.** La démarche suggère aussi de procéder à des consultations publiques sur les politiques à mettre en place. Ces consultations peuvent porter aussi sur l'identification des besoins des familles. Qu'avez-vous fait à ce niveau? Pourquoi? Rétrospectivement, procéderiez-vous de la même façon?
- **La contribution de la municipalité (ou de la MRC).** Avez-vous rencontré des difficultés pour impliquer les gestionnaires ou le personnel municipal dans le projet? Lesquelles? Quelle a été leur contribution? Quels sont les moyens pris par la municipalité pour soutenir l'élaboration de la PFM? Est-ce les bons moyens?
- **Les partenaires.** Avez-vous fait affaire avec des partenaires de la communauté lors de l'élaboration de la PFM, en dehors de ceux qui ont participé au comité famille? Lesquels? Comment les avez-vous amené à s'impliquer? Avez-vous rencontré des difficultés à cet effet? Quel type de contribution les partenaires ont-ils apporté?

### Section 3 : Appréciation du processus de demande de subvention et du soutien offert par le Ministère

10 min.

- Objectifs : Connaître la satisfaction des répondants face au processus de demande de subvention et au soutien (financier, technique et administratif) offert par le Ministère aux municipalités (ou MRC) en regard à l'élaboration de la PFM.
- **La demande de subvention.** Que pensez-vous des demandes du Ministère en regard aux formulaires à remplir et aux documents à fournir en vue d'obtenir une subvention? *Au besoin sondez : temps requis, difficulté à rassembler l'information...*
  - Quelle est votre appréciation du délai de traitement de votre demande?
  - **Le soutien financier.** Le Ministère finance une partie des frais occasionnés par l'adoption d'une PFM, soit 50 % des coûts admissibles. Le montant maximal accordé est fonction de la taille de la municipalité (ou des municipalités de la MRC). Que pensez-vous du soutien financier offert? Des modalités de versement?
  - **Le soutien technique.** Le Ministère offre aux municipalités (ou aux MRC) un encadrement technique pour le démarrage de l'élaboration d'une PFM (ou sa mise à jour). Cet encadrement est dispensé par le Carrefour Action municipale et famille. Avez-vous reçu les services de cet organisme? Que pensez-vous des activités offertes? *Au besoin sondez : pertinence de la formation reçue, suffisante ou non, le nombre d'heures d'accompagnement offert (suffisant ou non), compétence des intervenants...*
  - Auriez-vous eu besoin d'autres types de soutien de la part du Ministère? Si oui, à quels moments/ étapes du processus auriez-vous eu besoin de soutien? De quel type?

### Section 4 : L'impact de l'élaboration ou la mise à jour d'une PFM

10 min.

- Objectifs : Définir quels sont les effets et les impacts perçus de l'élaboration ou la mise à jour d'une PFM à la fois pour la municipalité (ou la MRC) et pour les familles.
- Quels sont les impacts ou effets que vous percevez de l'élaboration de la PFM dans votre municipalité (ou MRC)? Ces impacts ou effets peuvent être pour la municipalité, pour les acteurs impliqués de la municipalité, pour les partenaires ou pour les familles. Avez-vous des exemples concrets?
  - *Au besoin, si non exprimé au point précédent* : Personnellement, en quoi la démarche d'élaboration de votre PFM a changé votre vision, que ce soit au chapitre de la famille et de ses besoins, du rôle de la municipalité et des partenaires auprès des familles? Selon vous, la perception des membres du conseil municipal a-t-elle changé sur ces sujets? En quoi?

- Y a-t-il certains impacts ou effets auxquels vous vous attendiez et qui ne se sont pas réalisés? Pourquoi?  
Que pensez-vous des bénéfices réalisés versus l'investissement de votre municipalité (MRC)?  
Selon vous, votre municipalité (ou MRC) de même que les familles qui la composent auraient-ils pu avoir les mêmes bénéfices sans l'implantation d'une PFM?

Si c'était à refaire, vous engageriez-vous à nouveau dans cette démarche? Que feriez-vous autrement?

### **Section 5 : Les facteurs facilitant et les contraintes faisant obstacle à l'implantation d'une PFM**

**5 min.**

- Objectifs : Identifier les facteurs facilitant et les contraintes faisant obstacle à l'implantation d'une PFM.
  - Quels sont, selon vous, les facteurs ou les conditions favorables qui facilitent l'élaboration d'une PFM?
  - Quelles sont maintenant les contraintes faisant obstacle à l'élaboration d'une PFM selon vous?
  - Lorsque la PFM est adoptée, les municipalités ont-elles besoin de soutien de la part du Ministère pour mettre en œuvre une PFM et le plan d'action qui en découle? Quels types de soutien seraient nécessaires?

### **Conclusion**

**2 min.**

- Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions sur le programme de soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC, pour l'implantation ou mise à jour d'une politique familiale?

*(Durée approximative prévue totale : 45 minutes)*



**Sondage auprès des responsables de l'élaboration ou de la mise à jour d'une politique familiale municipale (PFM) dans les municipalités et MRC ayant réalisé la démarche dans le cadre du programme de soutien financier et technique du ministère de la Famille et des Aînés**

---

## **CONTEXTE**

Ce questionnaire porte sur le programme de soutien financier et technique, offert depuis 2002, aux municipalités et aux municipalités régionales de comté (MRC) par le ministère de la Famille et des Aînés, pour faciliter l'adoption ou la mise à jour d'une politique familiale municipale (PFM). Le programme fait actuellement l'objet d'une évaluation dans le but d'en faire le bilan et de déterminer si des modifications doivent y être apportées.

## **OBJECTIFS**

- Évaluer la satisfaction des municipalités ou des MRC en regard du programme **de soutien financier et technique offert par le ministère de la Famille et des Aînés**
- Recueillir le point de vue des répondants concernant l'utilité et la faisabilité d'élaborer une politique familiale municipale dans leur municipalité ou leur MRC.
- Cerner les facteurs qui pourraient faciliter l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale municipale au sein des municipalités et des MRC.

## **CONFIDENTIALITÉ**

Nous assurons que toute l'information fournie sera traitée de façon confidentielle.

## **ASSISTANCE**

Si vous avez de la difficulté à comprendre les questions, si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire ou si vous souhaitez plus d'information sur l'évaluation réalisée, vous pouvez vous adresser à madame Johanne Delisle au 418-528-8084, conseillère en évaluation de programme, à la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, au ministère de la Famille et des Aînés. Pour une assistance technique, contactez M. Francis Pelletier au 418-687-8025 ou au 1-800-605-7824.

## **INSTRUCTION AUX RÉPONDANTS**

<p><b>Dans la mesure du possible</b> <b>Répondez à toutes les questions qui se rapportent à votre situation</b></p>
---

Vous pouvez consulter les autres personnes qui ont participé à l'élaboration ou à la mise à jour de la politique familiale municipale (PFM) pour vous assurer que vos réponses reflètent bien la situation de votre municipalité ou de votre MRC.

## **ATTENTION**

Dans le cas des MRC, répondez en fonction des démarches réalisées au niveau de la MRC seulement.

Dans le cas **des municipalités locales participant** à la PFM de la MRC, répondre en fonction des démarches réalisées dans **votre municipalité**.

Q1 Où en êtes-vous rendu dans l'élaboration ou la mise à jour de votre politique familiale?



**(Encerclez le numéro de l'étape la plus avancée correspondant à votre situation)**

1. À la formation du comité famille (CF)
2. À la consultation de la population
3. À l'élaboration ou à la mise à jour du document de présentation de la politique
4. À l'élaboration du plan d'action
5. À la validation des documents (PFM ou plan d'action) auprès des partenaires
6. À la présentation de la politique ou du plan d'action au conseil municipal ou de la MRC
7. Au dépôt de la politique au Ministère
8. Au début de la mise en œuvre du plan d'action
9. Au suivi de la PFM
10. Au suivi du plan d'action

Q2 Comment aviez-vous pris connaissance de l'existence du programme?

**(Encerclez les numéros de trois principales sources d'information parmi les réponses suivantes)**

1. Sur l'un des sites internet suivants :
  - Le site Internet du ministère de la Famille et des Aînés
  - Sur le site internet du Carrefour action municipale et Famille
  - Sur le site internet d'une autre municipalité ou d'une MRC
2. Par la documentation produite par le ministère de la Famille et des Aînés
  - Le document intitulé « Implantation et mise à jour d'une politique familiale municipale »
  - Le document intitulé « La municipalité : un lieu de qualité pour les familles »
3. Par le coffret rural du ministère des Affaires municipales et des régions
4. Par des échanges avec des participants au congrès de l'Union des municipalités du Québec ou au congrès de la Fédération québécoise des municipalités ou au colloque du Carrefour action municipale et famille
5. Lors d'une activité de sensibilisation et de promotion offerte par le Carrefour action municipale et famille
6. Lors d'échanges avec des élus d'une autre municipalité ou d'une MRC
7. Lors d'échanges avec des conseillers en développement et concertation du ministère de la Famille et des Aînés ou lors de la participation à une activité de sensibilisation et de promotion
8. Lors d'échanges avec des représentants de la CRÉ (Conférence régionale des élus)
99. Ne sait pas

10. Autre façon, précisez : \_\_\_\_\_

**Documents d'information**

Q3 Le Ministère distribue depuis 2002 un document intitulé « Implantation et mise à jour d'une politique familiale municipale » qui présente le programme de soutien financier et technique offert aux municipalités et aux MRC. Connaissez-vous ce document?

1. Non, passez à la Q8
2. Oui, quelle est votre appréciation de ce document?

(Cochez (✓) la case qui correspond à votre degré d'accord avec les énoncés suivants)

	Très d'accord (1)	Assez d'accord (2)	Peu d'accord (3)	Pas du tout d'accord (4)
Q4 Le document présente clairement ce qu'est une politique familiale municipale				
Q5 Le document décrit bien la démarche à réaliser pour élaborer une PFM				
Q6 Le document explique clairement comment procéder pour faire une demande au programme de soutien financier et technique offert par le ministère de la Famille et des Aînés				

Q7 Avez-vous des commentaires ou suggestions pour améliorer ce document?

---



---



---

Q8 Le Ministère a diffusé en 2003 un document intitulé « La municipalité : un lieu de qualité pour les familles, octobre 2003 » qui vise à faire ressortir l'importance du rôle des municipalités à l'égard des familles et de leurs membres. Connaissiez-vous ce document?

1. Non, passez à la Q10
2. Oui

Q9 Ce document a-t-il été utile pour élaborer ou mettre à jour la PFM de votre municipalité ou de votre MRC?

**(Encerclez votre choix)**

1. Très utile
2. Assez utile
3. Peu utile
4. Pas du tout utile

99. Ne sait pas **Moyens de diffusion**

Q10 Selon vous, dans quels événements le Ministère pourrait-il faire connaître son programme auprès des municipalités et des MRC qui n'ont pas de PFM?

**(Parmi les éléments suivants, cochez (✓) le moyen correspondant à votre 1<sup>er</sup> choix, puis à votre 2<sup>e</sup> choix et à votre 3<sup>e</sup> choix)**

	1 <sup>er</sup> choix	2 <sup>e</sup> choix	3 <sup>e</sup> choix
Au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités			
Au congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec			
Au colloque annuel du Carrefour action municipale et famille			
Aux rencontres annuelles de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec			
Aux rencontres annuelles de l'Association des directeurs généraux de MRC du Québec			

Q11 Selon vous, y a-t-il d'autres moyens qui devraient être mis en œuvre pour faire connaître le programme auprès des municipalités ou MRC qui n'ont pas de PFM? Lesquels? (Ex. : rencontres régionales de sensibilisation, publicité dans des revues, lettre personnalisée et pochette d'information, etc.)

---



---



---

**Facteurs décisifs**

Q12 Selon vous, quels sont les trois facteurs qui ont le plus contribué à la décision de votre municipalité ou de votre MRC d'entreprendre l'élaboration ou la mise à jour de votre politique familiale municipale?

Attention! Dans le cas des municipalités locales participant à la PFM de la MRC, indiquer les facteurs qui ont amené  **votre municipalité à adhérer à la démarche de la MRC et à élaborer un plan d'action**

**(Cochez (✓) vos trois premiers choix, un par colonne)**

	1 <sup>er</sup> choix	2 <sup>e</sup> choix	3 <sup>e</sup> choix
1. Les besoins exprimés par des groupes communautaires du milieu			
2. Les besoins exprimés par des partenaires ou des représentants d'institutions locales (ex. : CLSC, Chambre de commerce, etc.)			
3. Une proposition émise par un élu ou un employé de la municipalité ou de la MRC			
4. Une demande formulée par des parents ou citoyens impliqués au sein de la communauté			
5. Les échanges avec les conseillers en développement et concertation du ministère de la Famille et des Aînés			
6. Les échanges avec les membres de l'équipe du Carrefour action municipale et Famille			
7. Les échanges avec des représentants du centre local de développement économique (CLD)			
8. Les échanges avec des élus d'autres municipalités ou MRC			
9. Des changements survenus au sein de votre municipalité ou MRC (ex. : exode des jeunes, vieillissement de la population, arrivée massive de nouveaux résidents, nouveaux enjeux économiques, modifications ou nouvelles compétences municipales, modification ou nouvelle organisation territoriale, etc.)			
10. L'existence du programme de soutien financier et technique offert par le ministère de la Famille et des Aînés			
11. Autres facteurs (précisez)			
Q13 a) _____			
Q13 b) _____			
Q13 c) _____			

## RÉALISATION DE LA DÉMARCHE

### Demande de financement

Attention! Cette section ne s'applique pas aux municipalités locales participant à la démarche de la MRC.  
Passez à la Q24

**Le Ministère fournit un « formulaire de demande de financement » qui permet aux municipalités et aux MRC de s'inscrire au programme. Quelle est votre appréciation de ce formulaire?**

Q14 Diriez-vous que les différentes sections du formulaire sont faciles ou difficiles à remplir?

1. Très facile
2. Assez facile
3. Assez difficile
4. Très difficile
9. Ne sait pas

Q15 Avez-vous eu recours à une ou des personnes-ressources pour vous aider à remplir le formulaire de demande de financement?

- 1- Non, passez à la Q18
- 2- Oui

Q16 Si oui, qui avez-vous consulté?

1. Le conseiller en développement et concertation du ministère de la Famille et des Aînés
2. Le conseiller du Carrefour action municipale et famille
3. 1 et 2
8. Une autre personne-ressource, précisez :

---

---

Q17 Globalement, avez-vous été satisfait de l'aide reçue par la (les) personne(s)-ressource(s) consultée(s)?

1. Très satisfait
2. Assez satisfait
3. Peu satisfait
4. Pas du tout satisfait

Q18 Diriez-vous que le fait de remplir ce formulaire vous a été utile pour orienter la suite de la démarche d'élaboration ou de mise à jour de votre politique familiale municipale?

1. Très utile
2. Assez utile
3. Peu utile
4. Pas du tout utile
5. Ne sait pas

Q19 Avez-vous des commentaires ou suggestions pour améliorer le formulaire de demande de financement?

---

---

---

À la suite du dépôt de votre formulaire de demande de financement, avez-vous été très, assez, peu ou pas du tout satisfait des délais requis pour :

**(Cochez (✓) la case qui correspond à votre degré de satisfaction)**

	Très satisfait (1)	Assez satisfait (2)	Peu satisfait (3)	Pas du tout satisfait (4)	Ne s'applique pas (8)
Q20 Obtenir la lettre d'acceptation du ministère de la Famille et des Aînés					
Q21 Obtenir le premier versement accompagné du protocole d'entente dûment signé par les autorités ministérielles					
Q22 Le cas échéant, obtenir la convention de modification					
Q23 Obtenir le solde de votre subvention					

### Consultation de la population

Q24 Au cours de l'élaboration ou de la mise à jour de votre politique familiale municipale, avez-vous réalisé une (des) consultation(s)?

1. Oui,  passez à la Q26
2. Pas encore, mais des consultations sont à venir,  passez à la Q32
3. Non,  passez à la Q25

Q25 Si non, pourquoi?

---

---

---

Passez à la Q32

Q26 Après de qui avez-vous réalisé cette (ces) consultation(s)?

**(Encerclez le ou les numéros des énoncés correspondant à votre situation)**

1. L'ensemble de la population
2. Des groupes d'intérêt ou de partenaires (ex. : organismes communautaires, institutions d'enseignement, etc.)
3. Des individus ciblés au sein de la municipalité ou de la MRC
4. Autre(s), spécifiez \_\_\_\_\_

Q27 Quel était l'objectif de la (des) consultation(s)?

**(Encerclez le ou les numéros des énoncés correspondant à votre situation)**

1. Connaître les besoins des familles
2. Valider le projet de PFM
3. Valider le plan d'action
4. Autre(s) objectif(s), précisez : \_\_\_\_\_

Q28 Comment avez-vous réalisé cette (ces) consultation(s)?

**(Encerclez le ou les numéros des énoncés correspondant à votre situation)**

1. Groupe(s) de discussion
2. Rencontre(s) de consultation publique
3. Sondage(s) (internet, postal ou par téléphone)
4. Autre(s) moyen(s), précisez : \_\_\_\_\_

Q29 Avez-vous éprouvé des difficultés dans la réalisation de la(des) consultation(s)?

1. Non, passez à la Q31
2. Oui

Q30 Lesquelles?

---

---

---

Q31 Selon vous, quelle a été l'utilité de réaliser cette (ces) consultation(s)?

1. Pas du tout utile
2. Peu utile
3. Assez utile
4. Très utile

**Les comités familles (CF)**

Q32 Pour élaborer ou mettre à jour votre politique familiale municipale ou votre plan d'action, avez-vous mis sur pied un comité famille (CF)?

1. Non, ou votre comité famille n'est pas encore formé, passez à la Q36
2. Non, mais d'autres comités ont travaillé à l'élaboration de la PFM ou du plan d'action
3. Oui

Q33 Parmi les groupes d'acteurs suivants, quels sont ceux qui composent votre CF (ou les comités qui ont travaillé à l'élaboration de la PFM ou du plan d'action)?

**(Encerclez tous les énoncés qui correspondent à votre situation)**

1. Élus municipaux
2. Représentants des employés de votre municipalité ou de votre MRC
3. Représentants de la sécurité publique
4. Représentants d'organismes communautaires familles (OCF)

5. Représentants du milieu communautaire autre que OCF
6. Représentants du réseau des services de garde
7. Représentants du réseau de la santé et des services sociaux
8. Représentants du réseau de l'éducation
9. Représentants du milieu des affaires
10. Représentants d'organismes visant la protection de l'environnement
11. Individus issus de différents groupes de citoyens (ex. : aînées, jeunes, adolescents, jeunes familles, etc.)

12. Autre(s), précisez : \_\_\_\_\_

Q34 Avez-vous rencontré des difficultés pour la mise sur pied de votre comité famille ou des autres comités de travail?

1. Non, passez à Q36
2. Oui

Q35 Lesquelles?

---

---

### **Accompagnement et soutien technique**

Attention cette section ne s'applique pas aux municipalités locales participant à la démarche de la MRC. Passez à la Q43
--

Dans le cadre de son programme, le ministère de la Famille et des Aînés offre un soutien technique gratuit pour l'élaboration ou la mise à jour de la politique familiale. Le Ministère a confié au Carrefour action municipale et famille (CAMF) le mandat d'offrir ce soutien aux municipalités ou MRC qui le désirent.

Q36 Avez-vous utilisé les services du Carrefour action municipale et famille?

1. Oui->Passez à la question 38
2. Pas encore, mais nous prévoyons le faire, passez à la Q43
3. Non

Q37 Si non, pourquoi?

---

---

Passez à la Q43

Si oui, quelle est votre appréciation du soutien technique offert par le Carrefour action municipale et famille au regard des aspects suivants :

(Cochez (✓) la case correspondant à votre degré de satisfaction)

	Très satisfait (1)	Assez satisfait (2)	Peu satisfait (3)	Pas du tout satisfait (4)
Q38 Délais avant la première rencontre				
Q39 Délais entre les rencontres				
Q40 Qualité des formations (clarté, pertinence, expérience pratique du formateur, etc.)				
Q41 Nombre d'heures de formation et d'accompagnement fourni (un minimum de 15 heures)				

Q42 Selon votre expérience, diriez-vous que le soutien technique offert par le CAMF a été très, assez, peu ou pas du tout utile pour réaliser l'élaboration ou la mise à jour de votre politique familiale municipale?

1. Pas du tout utile
2. Peu utile
3. Assez utile
4. Très utile

Q43 Pour réaliser l'élaboration ou la mise à jour de votre politique familiale municipale ou lors de la mise en œuvre du plan d'action, souhaiteriez-vous obtenir d'autres types d'aide (ex. : rencontre de démarrage avec des représentants du Ministère, autres documents d'information, parrainage, etc.) ou davantage d'heures d'accompagnement?

1. Non, passez à Q45
2. Oui

Q44 Précisez le type d'aide que vous souhaitez obtenir?

---

---

---

### Soutien financier

Attention! Cette section ne s'applique pas aux municipalités locales participant à la démarche de la MRC. Passez à la Q49

**Le programme propose un partage, entre le Ministère et la municipalité ou la MRC, des coûts relatifs à l'élaboration ou la mise à jour d'une PFM. Quelle est votre appréciation du soutien financier offert?**



		Très satisfait (1)	Assez satisfait (2)	Peu satisfait (3)	Pas du tout satisfait (4)
Q45	Le partage des coûts à parts égales (50 % municipalité /50 % Ministère)				
Q46	Dans le cas d'une MRC, l'ajout de 1000 \$ par municipalité locale participante				
Q47	La liste des dépenses admissibles				
Q48	Le montant maximum accordé selon la taille de la population de la municipalité ou de la MRC				

### Délai accordé pour réaliser la démarche

Q49 Jugez-vous que le délai de 18 mois accordé pour réaliser l'élaboration ou la mise à jour de votre PFM ou du plan d'action est adéquat?

1. Oui,  passez à la Question 51
2. Non,

Q50 Selon vous, quel est le délai nécessaire pour réaliser adéquatement la démarche d'élaboration ou de mise à jour de la PFM dans votre municipalité ou votre MRC?

1. Moins de 18 mois
2. 18 à 24 mois
3. 24 mois à 36 mois
4. Plus de 36 mois

### Ne sait pas **Facteurs facilitants et facteurs contraignants**

Attention! Dans le cas des municipalités locales participant à la PFM de la MRC, indiquer les facteurs qui ont facilité l'élaboration du plan d'action de  **votre municipalité**

Q51 Parmi les énoncés suivants, identifiez les trois principaux facteurs qui facilitent (ont facilité) l'élaboration ou la mise à jour de la PFM et du plan d'action dans votre municipalité ou votre MRC?

**(Cochez (✓) vos trois premiers choix, un choix par colonne)**

	1 <sup>er</sup> choix	2 <sup>e</sup> choix	3 <sup>e</sup> choix
1. L'expérience antérieure de votre municipalité ou MRC dans l'élaboration d'une politique familiale ou d'une autre politique municipale			
2. La disponibilité au sein de votre municipalité ou MRC des ressources humaines nécessaires au projet			
3. L'expérience et l'implication des ressources humaines disponibles			
4. Une bonne connaissance des besoins des familles de la municipalité ou de la MRC par les différents acteurs concernés			
5. L'accessibilité de l'information nécessaire à la démarche			
6. L'implication active du maire/préfet			
7. L'implication active du RQF			
8. L'implication active des autres élus municipaux			
9. L'engagement formel par résolution du conseil de la municipalité ou de la MRC			

10. L'implication active des membres du Comité famille			
11. L'implication active des partenaires du milieu			
12. Le soutien reçu des conseillers en développement et concertation du ministère de la Famille et des Aînés			
13. Le soutien reçu de l'équipe du Carrefour action municipale et famille			
14. Le leadership du responsable du dossier pour votre municipalité ou votre MRC			
15. Le soutien financier offert par le ministère de la Famille et des Aînés			
16. Autre(s) facteur(s) (précisez ci-dessous)			
Q52 a) _____			
Q52 b) _____			
Q52 c) _____			

Q53 Au cours de l'élaboration ou de la mise à jour de votre PFM ou de la mise en œuvre du plan d'action, avez-vous éprouvé des difficultés qui ont nui à la réalisation de la démarche?

1. Non,  passez à la Q55
2. Oui,

Q54 Précisez lesquelles? (Ex. : des événements imprévus, le changement de personne-ressource, la baisse d'implication d'un partenaire, etc.)

---



---



---

### Effets observables

Q 55 En tenant compte de l'état d'avancement de votre démarche d'élaboration ou de mise à jour de votre politique familiale municipale ou du plan d'action, quels sont les énoncés qui selon vous pourraient traduire les effets observables, **à ce jour**, découlant de la réalisation de cette démarche?

**(Cochez (✓) vos trois premiers choix, un seul par colonne)**

	1 <sup>er</sup> choix	2 <sup>e</sup> choix	3 <sup>e</sup> choix
1. Une meilleure compréhension des besoins des familles de la part de votre municipalité ou MRC			
2. Une meilleure concertation de la municipalité ou de la MRC avec ses partenaires			
3. Des services mieux adaptés aux besoins des familles de votre municipalité ou de votre MRC			
4. Une plus grande participation des familles aux activités offertes par votre municipalité ou votre MRC			

5	Une plus grande participation des familles aux décisions prises au niveau de votre municipalité ou de votre MRC			
6	Une plus grande satisfaction des familles au regard du travail des élus			
7	Une plus grande satisfaction des familles face aux services offerts par votre municipalité ou votre MRC			
8	Une plus grande participation des familles dans des activités d'action communautaire			
9	Une amélioration de la qualité de vie des familles (ex. : amélioration de la sécurité dans le milieu de vie, ajout de transport en commun ou collectif, etc.)			
10	Un plus grand sentiment d'appartenance des familles à votre municipalité ou à votre MRC			
11	Autres effets (Précisez)			
Q56 a)				
Q56 b)				
Q56 c)				
12	La démarche est toujours en cours, impossible de se prononcer sur les effets pour le moment		Ne s'applique pas	

Q57 Avez-vous des commentaires ou suggestions pour améliorer ou bonifier le programme, pour faciliter la démarche d'élaboration ou de mise à jour de la PFM ou l'étape de la mise en œuvre et du suivi du plan d'action?

---



---



---

**Au nom du ministère de la Famille et des Aînés, nous vous remercions beaucoup d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire. Vos réponses nous seront très utiles dans la planification des suites à donner à ce programme.**

**Programme de soutien aux PFM**  
**MRC et municipalités non participantes**

**Questionnaire**

/\*

---

---

**Légende**

<b>*texte*</b>	On utilise l'astérisque pour signaler un texte de question, un commentaire ou un choix de réponses non lu, qui apparaît à l'interviewer lors de l'entrevue.
...	Indique l'endroit où les choix de réponses sont à lire dans le texte de la question.
<b>/*texte*/</b>	Le texte entouré par « /*...*/ » est une note explicative qui n'apparaît pas à l'interviewer lors de l'entrevue.
<b>NSP</b>	Choix de réponses : Ne sait pas
<b>NRP</b>	Choix de réponses : Ne répond pas (refus)
<b>NAP</b>	Choix de réponses : Non applicable (sans objet)
<b>-&gt;, -&gt;&gt;</b>	Signifie « Passez à la question »
<b>-&gt;sortie</b>	Valide avec l'interviewer que le répondant n'est pas admissible, termine l'entrevue et la classe comme « inadmissible ».
<b>-&gt;fin</b>	Termine l'entrevue et la classe comme « Complétée »
<b>1=, 1=</b>	Lorsque <u>tous</u> les choix de réponses sont précédés de « 1= », il s'agit d'une question pouvant comporter plusieurs réponses (chaque choix est oui ou non).
<b>1=, 2=, ...</b>	Lorsque les choix de réponses sont précédés de « 1=.., 2=..., etc. », une seule réponse est possible à moins d'indications contraires (par exemple : « 3 mentions »).
<b>Q_Sical, Q_INcal</b>	Les questions commençant par « Q_SI... » ou par « Q_IN... » sont des questions filtres ou des directives techniques permettant de lire des informations de l'échantillon, de compléter automatiquement certaines questions, de faire un branchement complexe, etc. Une note explicative, placée avant la question filtre ou la directive technique, précise la fonction remplie par cette dernière.

\*/

Q\_Bi Bonjour, j'aimerais parler SVP à la personne responsable du dossier Famille pour votre municipalité/MRC (Au besoin : c'est-à-dire à la personne ou une des personnes responsables des services aux familles pour votre municipalité ou MRC). \*Si une telle personne n'existe pas, demandez à parler au directeur général ou au secrétaire-trésorier ou autre personne en autorité qui pourrait nous renseigner sur le suivi des dossiers de la municipalité qui concernent la famille - prendre rendez-vous au besoin.\*

->>calaff

Q\_incalaff

->>SEL

Q\_AFF

lorsque strate=1 alors q#aff=1 et lorsque strate=2 alors q#aff=2

Auto-remplie  
1=municipalité  
2=MRC

Q\_SEL

\*Bonjour, j'aimerais parler SVP à la personne responsable du dossier Famille pour votre municipalité/MRC (Au besoin : c'est-à-dire à la personne ou une des personnes responsables des services aux familles pour votre municipalité ou MRC). (Si une telle personne n'existe pas, demandez à parler au directeur général ou au secrétaire-trésorier ou autre personne en autorité qui pourrait nous renseigner sur le suivi des dossiers de la municipalité qui concernent la famille - prendre rendez-vous au besoin)\*

Bonjour, je suis... de la maison de recherche SOM. Nous sommes mandatés par le ministère de la Famille et des Aînés pour faire l'évaluation de son programme de soutien financier et technique offert aux municipalités et MRC pour élaborer une politique familiale municipale. Pourrais-je avoir votre collaboration pour quelques minutes ou devrais-je parler à quelqu'un d'autre (au besoin 10-12 minutes – prendre rendez-vous)

\*S'il dit qu'il n'a pas bénéficié de ce programme, répondre qu'on le sait mais qu'on veut aussi le point de vue des municipalités/MRC qui n'ont pas participées.\*

1=\*OK

2=\*Réfère à une autre personne (corriger coordonnées)->SEL

### ***/\*Description et connaissance\*/***

Q\_1

À des fins de contrôle de qualité, cet appel peut être enregistré.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2002, le ministère de la Famille et des Aînés offre un soutien financier et technique aux municipalités et MRC qui désirent élaborer une POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (Si non compris : c'est un document qui présente ce que la municipalité propose de réaliser pour soutenir ses familles, par exemple, au niveau des activités ou services municipaux). Ce programme propose de rembourser 50 % des frais admissibles engagés par la municipalité (ou la MRC) jusqu'à un maximum qui dépend de la taille de la municipalité (ou MRC). Les municipalités peuvent aussi adhérer collectivement au niveau de leur MRC. (La MRC reçoit alors 1 000\$ de plus par municipalité locale participante)

---

### ***/\*Légende***

\**texte*\* : Texte non lu, apparaît à l'interviewer; ... : Endroit de lecture des choix de réponses dans le texte de question; -> ou ->> : signifie : passez à la question...; **1=, 1=** : Question à choix multiples; **1=, 2=** : Une seule réponse, à moins d'indications contraires; ***/\*texte\*/*** : commentaire n'apparaissant pas à l'interviewer\*/

---

Avant aujourd'hui, aviez-vous déjà entendu parler de ce programme de soutien financier et technique offert par le ministère de la Famille et des Aînés aux municipalités et MRC?

- 1=\*Oui
- 2=\*Non/NSP->6

Q\_2 Depuis combien de temps connaissez-vous l'existence de ce programme ou (Quand en avez-vous entendu parler la première fois?) \*Acceptez une réponse spontanée\*

- 1=Moins de 6 mois
- 2=6 mois à 1 an
- 3=1 à 3 ans
- 4=Plus de 3 ans
- 9=\*NSP/NRP

Q\_3a Comment votre <AFF> en a-t-elle été informée? \*Acceptez\* \*3 mentions, sortie=96,99

- 1=\*Sur le site Internet du ministère de la Famille et des Aînés
- 2=\*Sur le site Internet d'une autre municipalité ou MRC
- 3=\*Sur le site du Carrefour action municipale et famille
- 4=\*Par de la documentation produite par le ministère de la Famille et des Aînés
- 5=\*Par le coffret rural du ministère des Affaires municipales et des régions
- 7=\*Par des échanges avec des participants au congrès de l'Union des municipalités du Québec ou au congrès de la Fédération québécoise des municipalités
- 8=\*Lors de formation ou d'échanges avec des participants au colloque du Carrefour action municipale et famille
- 9=\*Lors d'échanges avec des élus ou du personnel de municipalités ou de MRC
- 10=\*Par les conseillers en développement et concertation du ministère de la Famille et des Aînés
- 11=\*Lors d'échanges avec des représentants de la CRÉ
- 90=\*Autrement<précisez>
- 96=\*Aucun autre->4
- 99=\*NSP/NRP->4

Q\_4 Est-ce que votre conseil a discuté de l'intérêt ou de l'utilité de s'inscrire à ce programme? Plus précisément, laquelle des situations suivantes correspond le mieux à la vôtre? Diriez-vous qu'il...

- 1= N'en a pas encore discuté
- 2=En a discuté mais qu'aucune décision n'a été prise
- 3=En a discuté mais a rejeté l'idée de participer pour le moment
- 4=En a discuté et adoptera une résolution prochainement->6
- 5=Une résolution a été adoptée pour s'y inscrire->6

---

***/\*Légende***

*\*texte\** : Texte non lu, apparaît à l'interviewer; ... : Endroit de lecture des choix de réponses dans le texte de question; -> ou ->> : signifie : passez à la question...; **1=, 1=** : Question à choix multiples; **1=, 2=** : Une seule réponse, à moins d'indications contraires; ***/\*texte\*/*** : commentaire n'apparaissant pas à l'interviewer\*/

---

90=\*Autre <précisez>->6  
99=\*NSP/NRP->6

**/\*Raisons de non-adhésion et intérêt\*/**

Q\_5 Que pensez-vous de ce programme ? Quel est son intérêt/utilité pour votre municipalité?

1=\*Pas intéressant pour notre municipalité pour le moment  
2=\*Ne correspond pas à une demande des citoyens  
3=\*Pas le temps/Autre priorité/pas une priorité/autre chose plus urgente  
4=\*Pas les ressources financières pour faire cela  
5=\*Pas les ressources humaines ou techniques pour faire cela  
6=\*A déjà une politique familiale  
7=\*A déjà des services bien adaptés pour la famille  
8=\*Pas assez d'info sur le programme  
9=\*Compliqué de s'inscrire/ trop de contraintes  
10=\*Programme jugé inintéressant/subvention, aide insuffisante  
90=\*Autre<précisez>  
99=\*NSP/NRP

**/\*Note Rotation – questions 6 à 8\*/**

Q\_6 Est-ce que les activités suivantes seraient très, assez, peu ou pas du tout utiles pour mieux faire connaître le programme **auprès de votre** <AFF>?

2=\*Continuez

Q\_incalrot6 rotation=Q#6.1,Q#7,Q#8 (apres=Q#9)

Q\_6.1 \*Est-ce que les activités suivantes seraient... utiles pour mieux faire connaître le programme **auprès de votre** <AFF> ?\*

Une présentation sur le programme et sur les enjeux de la prise en compte des questions familiales pour les municipalités

1=\*Très  
2=\*Assez  
3=\*Peu  
4=\*Pas du tout  
9=\*NSP/NRP

Q\_7 L'envoi d'un document présentant les objectifs du programme, ses retombées possibles ainsi que des témoignages d'autres municipalités et MRC qui ont élaboré une politique familiale municipale

Q\_8 L'envoi de matériel publicitaire (dépliant, signet, affiche, etc.) ou d'une lettre invitant les élus à consulter le site Internet du Ministère et les différents outils d'information qui y sont disponibles

---

**/\*Légende**

\**texte*\* : Texte non lu, apparaît à l'interviewer; ... : Endroit de lecture des choix de réponses dans le texte de question; -> ou ->> : signifie : passez à la question...; **1=, 1=** : Question à choix multiples; **1=, 2=** : Une seule réponse, à moins d'indications contraires; **/\**texte*\*/** : commentaire n'apparaissant pas à l'interviewer\*/

**/\*Note**

**Rotation – questions 9 à 12\*/**

Q\_9

Je vais vous énumérer d'autres actions qui pourraient aider les municipalités et MRC à élaborer une politique familiale municipale. Dites-moi si, selon vous, ces actions présentent un très grand intérêt, un grand intérêt, un certain intérêt, peu d'intérêt ou aucun intérêt.

2=\*Continuez

Q\_incalrot9

rotation=Q#9.1,Q#10,Q#11,Q#12 (apres=Q#cal13.1)

Q\_9.1

\*Je vais vous énumérer d'autres actions qui pourraient aider les municipalités et MRC à élaborer une politique familiale municipale. Dites-moi si, selon vous, ces actions présentent ...\*

Offrir du soutien et de l'accompagnement à la municipalité de la part de l'agent de développement rural de votre MRC?

1=\*Un très grand intérêt

2=\*Un grand intérêt

3=\*Un certain intérêt

4=\*Peu d'intérêt

5=\*Aucun intérêt

8=\*NAP

9=\*NSP/NRP

Q\_10

Offrir du soutien et de l'accompagnement à la municipalité de la part d'une personne ressource externe, experte en politique familiale municipale?

Q\_11

Offrir des rencontres d'échanges avec des municipalités/ ou MRC qui ont déjà élaboré une politique familiale municipale?

Q\_12

\*Je vais vous énumérer d'autres actions qui pourraient aider les municipalités et MRC à élaborer une politique familiale municipale. Dites-moi si, selon vous, ces actions présentent ...\*

Offrir un jumelage avec une <AFF> de même type et de même taille, de votre région ou d'une autre région et, qui serait également en processus d'élaboration de sa politique familiale municipale?

1=\*Un très grand intérêt

2=\*Un grand intérêt

3=\*Un certain intérêt

4=\*Peu d'intérêt

5=\*Aucun intérêt

8=\*NAP

9=\*NSP/NRP

---

**/\*Légende**

\**texte*\* : Texte non lu, apparaît à l'interviewer; ... : Endroit de lecture des choix de réponses dans le texte de question; -> ou ->> : signifie : passez à la question...; **1=, 1=** : Question à choix multiples; **1=, 2=** : Une seule réponse, à moins d'indications contraires; **/\**texte*\*/** : commentaire n'apparaissant pas à l'interviewer\*/



**/\*Si non à Q1, allez à Q13; si oui à Q1 mais 1,2 ou 3 à Q4, allez à Q19. Autrement, allez à Q16\*/**

Q\_sical13.1                    si Q#1=2->13  
->>cal13.2

Q\_sical13.2                    si Q#1=1 et Q#4=1,2,3->19  
->>16

**/\*Q13 à Q15 : questions supplémentaires pour les municipalités/MRC ayant répondu Non à Q1\*/**

Q\_13                    Sur la base de ce que je vous en ai dit aujourd'hui, croyez-vous que votre <AFF> serait... intéressée à s'inscrire au programme de soutien financier et technique offert par le ministère de la Famille et des Aînés aux municipalités et MRC?

1=Très-> 16  
2=Assez->16  
3=Peu  
4=Pas du tout  
9=\*NSP/NRP->16

Q\_14a                    Pour quelles raisons votre <AFF> ne serait-elle pas intéressée selon vous?  
\*Sondez pour au moins 2 raisons.\* \*Pour quelle autre raison? \*\*Acceptez\*  
\*3 mentions, sortie=96,99

1=\*Pas le temps/ Autre priorité/pas une priorité/autre chose plus urgente  
2=\*Pas les ressources financières pour faire cela  
3=\*Pas les ressources humaines ou techniques pour faire cela  
4=\* A déjà une politique  
5=\* A déjà des services bien adaptés pour la famille  
6=\*Pas de demande des citoyens en ce sens  
7=\*Pas assez d'info sur le programme  
8=\*Programme jugé inintéressant/subvention, aide insuffisante  
9=\*Raison liée au contexte politique : dissension entre les élus  
90=\*Autre<précisez>  
96=\*Aucun autre->15a  
99=\*NSP/NRP->15a

Q\_15a                    Qu'est-ce qui pourrait inciter votre <AFF> à s'inscrire au programme ou à se doter d'une politique familiale municipale? \*Quoi d'autre ?\* \*Sondez\* \*2 mentions, sortie=96,1,95,99

1=\*Rien/Pas intéressé(e) du tout (fichez-moi la paix)->20  
2=\*Plus d'information sur les bénéfices qu'on en retire  
3=\*Plus d'information sur les programmes de soutien  
4=\*La pression des citoyens/des médias

5=\*Un(des) élu(s) qui pousserait(ent) en ce sens  
6=\*Un soutien financier ou technique plus important  
7=\*Des changements au Conseil  
90=\*Autre<précisez>  
95=\*Aucun(e)->19  
96=\*Aucun(e) autre->19  
99=\*NSP/NRP->19

**/\*Obstacles\*/**

**/\*Q16 à Q18 : questions supplémentaires pour les municipalités/MRC n'ayant pas répondu à Q5 ou à Q14 et Q15\*/**

Q\_16 Croyez-vous que les ressources humaines nécessaires pour l'élaboration d'une politique familiale municipale serait un obstacle... important?

1=Très  
2=Assez  
3=Peu  
4=Pas du tout  
9=\*NSP/NRP

Q\_17 Croyez-vous que l'expertise nécessaire pour l'élaboration d'une politique familiale municipale serait un obstacle... important?

1=Très  
2=Assez  
3=Peu  
4=Pas du tout  
9=\*NSP/NRP

Q\_18 Croyez-vous que le budget requis pour l'élaboration d'une politique familiale municipale serait un obstacle... important?

1=Très  
2=Assez  
3=Peu  
4=Pas du tout  
9=\*NSP/NRP

Q\_19 Selon vous, de quel budget votre <AFF> pourrait-elle disposer pour réaliser son projet de politique familiale municipale? \*Lire au besoin seulement\*

0=\*Aucun budget pour ça  
1=\*Moins de 5 000 \$  
2=\*De 5 000 \$ à 8 000 \$  
3=\*De 8 000 \$ à 12 000 \$  
4=\*De 12 000 \$ à 18 000 \$  
5=\*Plus de 18 000 \$  
9=\*NSP/NRP

**/\*Positions personnelles du répondant\*/**

- Q\_20                    Selon vous, en participant auquel des événements suivants, est-ce que le Ministère pourrait le mieux faire connaître son programme auprès des municipalités qui n'ont pas de politique familiale municipale? \*Rotation
- 1=Au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités  
2=Au congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec  
3=Au colloque annuel du Carrefour action municipale et famille  
4=Aux rencontres annuelles de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec  
5=Aux rencontres annuelles de l'Association des directeurs généraux de MRC du Québec  
6=\*Aucun de ces événements  
90=\*Autre<précisez>  
99=\*NSP/NRP
- Q\_21                    Personnellement, croyez-vous qu'il serait... utile que votre MRC se dote d'une politique familiale?
- 1=Très  
2=Assez  
3=Peu  
4=Pas du tout  
8=\*En a déjà une  
9=\*NSP/NRP
- Q\_22                    Personnellement, croyez-vous qu'il serait... utile que la CRÉ (Conférence régionale des élus) de votre région énonce des orientations qui serviraient de base à l'élaboration des politique familiale municipale dans la région?
- 1=Très  
2=Assez  
3=Peu  
4=Pas du tout  
9=\*NSP/NRP
- Q\_23                    Quelle fonction exactement occupez-vous au sein de votre <AFF> \*Lire au besoin\*
- 1=\*Maire/préfet  
2=\*Conseiller/élu (échevin)  
3=\*Directeur général  
4=\*Secrétaire de la municipalité/secrétaire-trésorier  
5=\*Directeur sectoriel (ex. : urbanisme, loisir, etc.)  
6=\*Autre cadre (chef de service, directeur adjoint, coordonnateur, responsable, etc.)

8=\*Professionnel (aux ressources humaines, loisirs, etc.)  
9=\*Adjointe administrative, secrétaire  
90=\*Autre <précisez>  
99=\*Refus

Q\_24

Depuis combien d'années occupez-vous ce poste? \*Lire au besoin\*

1=\*Moins d'un an  
2=\*1 – 3 ans  
3=\*4 – 5 ans  
4=\*6 – 10 ans  
5=\*Plus de 10 ans  
9=\*NSP/NRP

Q\_FIN

Voilà qui complète l'entrevue. En mon nom personnel, au nom de SOM et au nom du ministère de la Famille et des Aînés, je vous remercie de votre collaboration et vous souhaite une bonne fin de journée!

\*\*\*informations

projet=MFANPB  
fichier=FMFANPB  
reseau=serveur1:P07245NPB:  
pages=pmfrancisp:pr07245:NON-PARTICIPANTS:pw07245NPB: